

Procès-verbaux

Procès-verbaux

Compilé et révisé par Tim Jones
Rapporteur en chef au Congrès d'Amman

Congrès mondial de la Nature

Amman, Jordanie
4 au 11 octobre 2000

IUICN – Union mondiale pour la nature
2001

La terminologie géographique employée dans cette publication, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque État, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou de ses membres

Publié par: UICN, Gland, Suisse et Cambridge, R.-U.



Copyright: © 2001 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation: UICN (2001). *Procès-verbaux*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, R.-U. vi + 75 pp.

ISBN: ISBN 2-8317-0559-2

Maquette couverture: Reflet Artwork for Business, Suisse

Mise en page: Sadag Imprimerie, Bellegarde-sur-Valserine, France

Imprimé par: Sadag Imprimerie, Bellegarde-sur-Valserine, France

Pour commander: Service des publications de l'UICN
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
Tél.: +44 1223 277894, Téléc.: +44 1223 277175
Courriel: info@books.iucn.org
<http://www.iucn.org>

Un catalogue des publications de l'UICN est également disponible

Cet ouvrage est imprimé en Offset Cyclus 90 g à partir de papier recyclé.

Le compilateur du présent ouvrage souhaite remercier ses nombreux collègues des Commissions et du Secrétariat de l'UICN qui lui ont apporté leur aide précieuse lors de la rédaction des comptes rendus du Congrès et de la finalisation des *Procès-verbaux*. Je remercie particulièrement Deborah Murith, du Service des publications de l'UICN qui a relu et révisé le texte.

Table des matières

Avant-propos	1
Vote de remerciements au pays hôte	3
Remerciements.....	4
Compte rendu de la Session de travail des membres du 2e Congrès mondial de la nature	7
Note sur les séances informelles des membres.....	42
Note sur le Forum de la Terre	43
Rapports sur les réunions officielles des Commissions.....	45
Note sur les séances interactives.....	55
Annexe I Ordre du jour du Congrès.....	56
Annexe II Rapport du Comité des finances et audits	59
Annexe III Rapport du Comité du Programme.....	62
Annexe IV Mandats des Commissions de l'UICN	67
Annexe V Attribution de la Médaille du Mémorial John C. Phillips.....	73
Annexe VI Communiqué de presse UICN: Prix Reuters-UICN pour la presse 2000	74
Annexe VII Communiqué de presse UICN: Programme mondial pour les jeunes reporters	75

Avant-propos

Yolanda Kakabadse, Présidente de l'UICN

J'ai le plaisir de vous présenter les Procès-verbaux de la 2e Session du Congrès mondial de la nature, organisée par l'UICN-Union mondiale pour la nature à Amman, Jordanie, en octobre 2000. Environ 2000 participants venus de plus de 140 pays y ont représenté les membres de l'UICN, les six Commissions spécialisées et le Secrétariat décentralisé. Fort de l'expérience de la 1ère Session du Congrès mondial de la nature (Montréal, 1996) et des sessions précédentes de l'Assemblée générale de l'UICN, le Congrès d'Amman s'est attelé à un ordre du jour bien rempli qui couvrait toute une gamme de questions techniques et administratives.

Il est clair que le résultat principal du Congrès est l'adoption d'un Programme global intégré pour l'UICN s'appuyant sur sept «Domaines de résultats stratégiques» avec le Plan financier correspondant – ce qui n'est pas rien pour une organisation mondiale complexe. Beaucoup de congressistes, qui représentaient différents membres de l'UICN, ont souligné l'importance des documents dans leur état final car ils permettent de recentrer les travaux de l'UICN et de s'assurer de l'engagement de la communauté des bailleurs de fonds. Je suis très reconnaissante aux membres du Comité du Programme du Congrès (présidé par Sir Martin Holdgate) et du Comité des finances et audits (présidé par M. Jorge Caillaux) qui ont réussi à obtenir le consensus à partir de propositions certes ambitieuses mais néanmoins réalistes et rigoureuses.

Pour la première fois, reflet des efforts déployés pour mieux intégrer les travaux des différents éléments de l'Union, les réunions des Commissions étaient inscrites dans les séances de travail officielles du Congrès. Le Congrès a également établi les mandats des Commissions jusqu'à sa prochaine session, en tenant tout particulièrement compte des recommandations proposées dans les évaluations indépendantes réalisées en 1999 et 2000.

Le programme technique de l'UICN a également progressé tout au long de 12 séances interactives réparties en deux jours et où des thèmes vitaux ont été traités : stratégies pour éviter la crise mondiale de l'eau; sécurité et environnement; mobilisation des connaissances pour la biodiversité; et limites écologiques des changements climatiques. Les membres ont perçu ces séances comme des moyens d'échanger leur expérience et leur savoir-faire et de mettre en lumière les véritables enjeux stratégiques pour l'UICN dans la première décennie du 21e siècle.

Une part importante de l'ordre du jour du Congrès était consacrée au débat sur les motions qui portaient sur les sujets très variés qui intéressent les membres de l'Union. Les délibérations ont abouti à l'adoption d'environ 68 résolutions (invitant l'Union à agir) et 30 recommandations (adressées essentiellement à d'autres organismes mais mentionnant parfois un rôle pour l'UICN). Si nous avons pu nous acquitter de cette énorme charge de travail en séance plénière, nous le devons à l'excellent travail des nombreux groupes de contacts établis durant le Congrès et aux efforts du Comité des résolutions dirigé avec beaucoup de savoir-faire, par Mme Angela Cropper.

En plus de cet ordre du jour officiel déjà consistant, le nombre d'activités informelles et «parallèles» organisées durant le Congrès était parfois excessif mais témoignait de la diversité, des compétences et de l'engagement toujours aussi étonnants des membres de l'UICN.

Une réunion de cette échelle et de cette complexité nécessite littéralement des années d'organisation et je souhaite exprimer ma plus profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à faire de quelques bonnes idées une réalité.

Tout d'abord et surtout, mes remerciements vont à nos hôtes jordaniens qui ont magistralement relevé des défis considérables. De l'invitation d'origine lancée par Sa Majesté le roi Hussein au parrainage et à l'intérêt personnel manifesté par Sa Majesté le roi Abdullah II, le Congrès a bénéficié d'un appui inconditionnel de la famille royale. Je souhaite tout particulièrement mentionner le rôle de notre bienfaitrice, Sa Majesté la reine Noor, qui a participé aux préparatifs du Congrès et dont le discours, prononcé lors de la cérémonie d'ouverture, nous a tous inspirés. Nous avons eu aussi la chance de pouvoir compter sur l'aide du Gouvernement jordanien et en particulier du bureau du Premier Ministre, du ministre du Tourisme et des Antiquités et du ministre des Municipalités, des Affaires rurales et de l'Environnement. Le fardeau de la logistique est retombé sur les épaules du Comité national jordanien pour l'UICN qui a travaillé sans relâche, en collaboration avec l'équipe chargée du Congrès à Gland, afin que tout soit prêt en temps voulu. Enfin, et surtout, je souhaite témoigner ma reconnaissance au peuple jordanien qui, avec sa générosité, a permis aux participants de goûter un peu de la beauté et de l'hospitalité légendaires de ce pays.

Naturellement, le Congrès mondial de la nature a besoin d'importantes ressources financières et je tiens à remercier tous ceux, bailleurs de fonds et donateurs, qui ont apporté des contributions directes et en nature. Ils figurent dans la liste des pages 4-6.

Ces Procès-verbaux contiennent le compte rendu important et nécessaire des délibérations officielles de la 2e Session du Congrès mondial de la nature. Et pourtant les mots que renferment ces pages ne peuvent capter l'essence et la vitalité du Congrès. Celles-ci ont été à mon avis fidèlement reproduites dans la vidéo réalisée par nos collègues de la Commission de l'éducation et de la communication et présentée à la cérémonie de clôture. Les scènes, recueillies tout au long du Congrès, dans un style documentaire, attestent l'énergie spontanée et la force de l'innovation à l'œuvre lorsque les membres de la grande famille de l'UICN se rencontrent face à face. Nous avons renforcé notre Union et nous nous sommes donné un programme ambitieux et difficile pour les années à venir.

Pour terminer, je répéterai mon message de conclusion à Amman : nous devons nous juger nous-mêmes – et permettre aux autres de nous juger – à l'aune de nos propres actions. Nous avons un mandat renouvelé et un programme clair; les mettre en œuvre est désormais notre priorité. Toutefois, nous ne réussirons que si nous mobilisons de nouvelles ressources et si nous encourageons des partenariats novateurs. Consciente de la confiance et des responsabilités dont je suis investie pour avoir été réélue au poste de Présidente de l'UICN, je m'engage personnellement à appliquer notre programme et j'invite tous les acteurs à faire de même. Évaluer nos progrès sera l'une des tâches centrales du prochain Congrès mondial de la nature.

Yolanda Kakabadse

*Présidente,
UICN – Union mondiale pour la nature*

Résolution 2.13:

Vote de remerciements au pays hôte

SACHANT que les objectifs exigeants d'un Congrès mondial de la nature ne peuvent être remplis que si la session se déroule dans un environnement bien équipé et géré efficacement;

SOULIGNANT qu'une atmosphère conviviale et amicale contribue fortement au succès;

NOTANT AVEC SATISFACTION que ces conditions ont été pleinement remplies au 2e Congrès mondial de la nature qui a eu lieu à Amman;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. **REND HOMMAGE** à Sa Majesté le roi Abdullah II pour son accueil chaleureux et pour avoir offert de réunir le Congrès sous son haut patronage.
2. **EXPRIME** ses plus vifs remerciements au Royaume hachémite de Jordanie, en la personne de Son

Excellence Abdel Raheem Akour, ministre des Municipalités, des Affaires rurales et de l'Environnement, qui a si généreusement accueilli le 2e Congrès mondial de la nature.

3. **EXPRIME AUSSI** ses plus vifs remerciements à Son Excellence Akel Biltaji, ministre du Tourisme et des Antiquités et, en particulier à Son Excellence Alia Hatough-Bouran, Secrétaire général du ministère du Tourisme et des Antiquités et Chef du Comité national pour l'UICN pour son appui durant toute la période d'organisation du Congrès et durant la session elle-même.
4. **REMERCIÉ CHALEUREUSEMENT** les organisateurs locaux du Congrès, Al Rajwa Investments, la Cité des sports Al Hussein et le Centre culturel royal pour leur appui dévoué ainsi que les nombreux bénévoles locaux et tous ceux qui ont consacré généreusement au Congrès leur temps et leur savoir-faire.

Remerciements

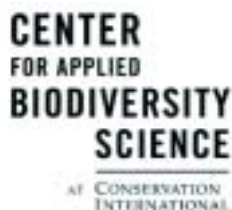
L'UICN exprime sa plus profonde gratitude pour les dons généreux des organisations suivantes qui ont non seulement permis à certains membres de participer activement au Congrès d'Amman mais aussi contribué aux séances interactives et à bien d'autres activités importantes du Congrès mondial de la nature.



Alitalia



Direction générale de la coopération au développement (DGCS), ministère des Affaires étrangères, Italie



Center for Applied Biodiversity Science de Conservation International



Ministère fédéral de l'Agriculture, de la Foresterie, de l'Environnement et de l'Eau, Autriche



Département de la Coopération au développement international, ministère des Affaires étrangères de Finlande



Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency



Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)



Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Allemagne



Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEEF)



Agence intergouvernementale de la francophonie

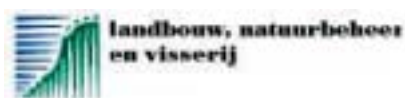
Institut de l'Énergie et de l'Environnement de l'Agence intergouvernementale de la francophonie



Keidanren Nature Conservation Fund, Japon



Agence norvégienne pour la coopération
au développement (NORAD)



Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la nature
et des Pêches, Pays-Bas



Parcs Canada



Ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Agence
danoise pour la protection de l'environnement,
Coopération danoise pour l'environnement
en Europe de l'Est (DANCEE)



Bureau de la Convention de Ramsar



Ministère des affaires étrangères, Japon



Fondation Reuters



Fondation Nando Peretti, Italie



Ministère royal danois des Affaires étrangères (DANIDA)



Society for Conservation Biology



United States Agency for International Development (USAID)



Sony International (Europe) GmbH

Département d'État des États-Unis d'Amérique



Agence suédoise pour la coopération au développement international (Sida)



United States Forest Service



Direction du développement et de la coopération (SDC),
Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse



United States National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)



Union européenne



Wildlife Conservation Society



The MacArthur Foundation



WWF – Fonds mondial pour la nature

Compte rendu de la Session de travail des membres du 2e Congrès mondial de la nature

Ouverture préliminaire du Congrès mondial de la nature (14:1)¹

Madame Yolanda Kakabadse, Présidente de l'UICN, souhaite officiellement la bienvenue à Amman aux membres réunis pour la 14e séance du Congrès mondial de la nature, dans la soirée du mardi 3 octobre, peu après la clôture de la séance informelle des membres.

Elle exprime la profonde gratitude de l'UICN pour l'engagement de Sa Majesté le roi Abdullah II envers l'environnement et pour l'appui inconditionnel que Sa Majesté la reine Noor apporte à l'Union. Elle remercie vivement le gouvernement de Jordanie, le Comité national jordanien pour l'UICN et tous ceux qui ont travaillé sans relâche aux préparatifs du Congrès.

La Présidente se dit convaincue que l'UICN peut faire – et fait – entendre sa voix dans le monde grâce au sens des responsabilités, à l'engagement envers la science, la connaissance et le droit ainsi qu'à l'éthique fondamentale que les membres ont en partage. À l'occasion du Congrès mondial de la nature, les membres de l'UICN établissent l'ordre du jour de la conservation et du développement durable et deviennent les artisans de sa mise en œuvre. Le Congrès d'Amman se prépare à examiner un nouveau cadre de Programme pour l'Union ainsi que des motions qui sont l'expression de problèmes et de préoccupations extrêmement variés. Toutefois, depuis quelques décennies, les progrès de la conservation sont trop lents et les ressources de la terre sont sérieusement appauvries. L'Union doit donc viser la réalisation d'objectifs ultimes tels que le ralentissement du taux d'appauvrissement de la biodiversité et stimuler l'action en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'UICN reste un forum formidable qui peut être tout particulièrement efficace en matière de coopération transfrontière pour l'environnement.

Le thème du Congrès: «Éco-espace» est conçu pour reconnaître que la nature ne connaît pas de frontières politiques ni de limites, quelles qu'elles soient, tracées par l'homme. À l'avenir, la coopération devra être renforcée et il faudra nouer de nouveaux partenariats pour gérer efficacement les «éco-espaces» définis par les bassins hydrographiques, les océans, les forêts et les montagnes. Le monde en quête de

méthodes pratiques se tournera vers l'UICN. Pour la conservation de l'environnement, comme pour n'importe quelle entreprise, c'est le résultat qui compte.

Nomination du Comité de vérification des pouvoirs (14:2)

Conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure qui prévoit la nomination d'un Comité de vérification des pouvoirs, la Présidente présente le projet de cahier des charges proposé par le Conseil pour faciliter les travaux du Comité. Aucune observation, question ou proposition d'amendement n'étant formulée, le mandat du Comité de vérification des pouvoirs est adopté par consensus.

La Présidente ajoute que le Conseil, à sa 52e Réunion tenue à Amman le 3 octobre, a décidé de recommander au Congrès de former un Comité de vérification des pouvoirs dont la composition serait la suivante:

Présidente:

Mme Grethel Aguilar, Costa Rica

Membres:

Mme Pam Eiser, Australie

Mme Lye Lin Heng, Singapour

M. Alain Gille, France

M. Wang Sung, Chine

M. Jean-Baptiste Kambou, Burkina Faso

M. Hani Tafwany, Arabie saoudite

En l'absence d'observations sur les membres proposés du Comité de vérification des pouvoirs, la recommandation du Conseil est adoptée par consensus.

La Présidente annonce que le Conseil, à sa réunion du 3 octobre, a adopté une recommandation du Comité des membres et des partenariats visant à accorder le statut de membre à part entière aux membres provisoirement admis à l'UICN en juillet 2000. Les nouveaux membres sont, en conséquence, priés de se procurer une lettre d'admission et de présenter un formulaire de pouvoirs pour obtenir des bulletins et des cartes de vote.

¹ Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des séances, suivi, le cas échéant, de deux points et du numéro du point de l'ordre du jour dans la séance correspondante – voir annexe I pour l'ordre du jour du Congrès.

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (15:1, 18:6, 20:1)

Avec le concours du Secrétariat de l'UICN, le Comité de vérification des pouvoirs s'est réuni chaque jour du 3 au 7 octobre et a présenté trois rapports au Congrès. En présentant le troisième et dernier, le 7 octobre, à l'occasion de la 20e séance, la Présidente du Comité, Mme Grethel Aguilar, fait état du nombre de voix potentielles détenues par tous les membres actifs de l'UICN:

Catégorie A:
États et organismes gouvernementaux – 201 voix
Catégorie B:
organisations nationales et internationales non
gouvernementales – 734 voix

Sur ce total, le nombre de voix validées et disponibles pour la 2e Session du Congrès mondial de la nature est le suivant:

Catégorie A:
États et organismes gouvernementaux – 165 voix
Catégorie B:
organisations nationales et internationales non
gouvernementales – 453 voix

Le quorum requis qui s'établit à 50 pour cent des voix détenues par les membres actifs de l'UICN, est donc rempli pour les deux catégories de membres.

À la 20e séance, il restait au Comité à résoudre des problèmes concernant les pouvoirs de 12 membres présents au Congrès, problèmes essentiellement dus au fait que les membres n'avaient pas l'approbation de l'organe compétent ou qu'il y avait défaut de paiement des cotisations de membre.

Le Comité de vérification des pouvoirs a examiné des informations concernant les membres de l'UICN dont les droits risquaient d'être annulés ou suspendus en raison d'arriérés dans le paiement des cotisations. Les rapports préparés par le Secrétariat indiquent 75 cas d'annulation éventuelle des droits de membre et 49 cas de suspension des droits de vote.

Le Comité de vérification des pouvoirs prie le Congrès et le nouveau Conseil de se saisir, dès que possible, de cette question et propose de réunir un groupe de travail – tenant compte de la diversité des membres de l'UICN – afin de trouver des solutions pour l'avenir. De nombreux membres ont fait des efforts louables pour s'acquitter de leurs paiements et le Comité les en remercie. Il faut comprendre qu'en raison de circonstances exceptionnelles telles que des catastrophes naturelles, la guerre ou un taux d'inflation élevé, de nombreux membres, en particulier dans les pays en développement, ont vu leurs capacités de remplir leurs obligations financières diminuer. En outre, des membres de longue date, qui ont toujours réussi à verser leurs cotisations se trouvent temporairement dans l'impossibilité de remplir leurs obligations à temps en raison de circonstances politiques. Le Comité souligne que l'UICN doit, certes, appliquer les Statuts sans ambiguïté et agir en

conséquence, mais aussi admettre la nécessité de faire preuve de souplesse dans des circonstances spéciales. Le Groupe de travail proposé devrait accorder une attention spéciale à l'article 13 des Statuts de l'UICN et examiner s'il serait souhaitable de procéder à une révision des Statuts ou du Règlement. Quoi qu'il en soit, le but doit être d'instaurer des procédures claires afin de promouvoir une croissance diversifiée des membres de l'UICN.

Le Rapport du Comité de vérification des pouvoirs est adopté par acclamation.

Adoption de l'Ordre du jour (15:2, 21, 22)

Durant la 15e séance, la Présidente entame l'examen de l'*Ordre du jour provisoire* (Document du Congrès CGR/2/2000/1) distribué aux membres, conformément aux Statuts. Elle présente un certain nombre d'amendements proposés et approuvés par le Conseil. Les amendements sont adoptés par consensus.

Le Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) fait remarquer que le projet de budget n'a été communiqué que le 4 octobre 2000 alors que les Statuts stipulent que tous les documents soumis pour approbation au Congrès mondial de la nature doivent être communiqués pour examen, aux membres de l'UICN, 150 jours au moins avant le début du Congrès. En raison de cette distribution tardive du projet de budget, certains délégués auront des difficultés à obtenir des instructions des membres qu'ils représentent. Le CIDE propose également à propos du projet de budget et de programme, que les références, dans l'Ordre du jour provisoire, à la période 2001-2004 soient remplacées par 2001-2003. L'article 24 des Statuts stipule en effet que «le Congrès mondial se réunit... normalement tous les trois ans» tandis que l'article 23 habilite le Conseil à décider de la date et du lieu de réunion du Congrès mais non à changer l'intervalle entre les sessions du Congrès à moins qu'il n'y soit obligé par des circonstances exceptionnelles. London Zoo [Sir Martin Holdgate] demande l'avis du Conseiller juridique sur les obligations statutaires. Nicholas Robinson confirme que le Programme de l'UICN doit être adopté à chaque session du Congrès mondial de la nature et peut être révisé à chaque session du Congrès.

À l'issue d'un débat, il est décidé d'utiliser des expressions telles que «jusqu'à la prochaine session du Congrès mondial de la nature», «entre la 2e et la 3e Session du Congrès mondial de la nature» ou le «Programme intersession de l'UICN» dans l'Ordre du jour et dans tous les autres documents du Congrès qui traitent du Programme et du Budget.

Avec ce nouvel amendement, l'Ordre du jour est adopté par consensus et la version modifiée distribuée sous la cote Document du Congrès CGR/2/2000/1.rev2.

Compte tenu de la nécessité d'accorder davantage de temps à la discussion et à l'adoption des motions, l'Ordre du jour est encore révisé dans le courant de la Session.

CGR/2/2000/1.rev3 est adopté au début de la 21^e séance, le samedi 7 octobre.

D'autres amendements sont adoptés à la 22^e séance le lundi 9 octobre mais il est décidé qu'il est inutile de distribuer une nouvelle version imprimée de l'ordre du jour. Le texte contenu dans l'annexe I aux présents *Procès-verbaux* reflète tous les amendements adoptés par le Congrès.

Nomination des Comités (15:3)

La Présidente annonce que, pour des raisons de santé, M. Claes de Dardel, Trésorier de l'UICN, n'a pu être présent au Congrès et lui souhaite un prompt rétablissement au nom de tous les délégués. En l'absence de M. de Dardel, il est proposé que le Président du Comité des affaires du Conseil, M. David Smith, le remplace. Cette proposition est acceptée par consensus.

Sur la base des propositions du Conseil, le Congrès nomme les Comités suivants et approuve le cahier des charges de chaque Comité.

a) Comité des résolutions

Angela Cropper, Trinité-et-Tobago (Présidente)
Badria Al-Awadi, Koweït
Enrique Beltrán, Mexique
Peter Bos, Pays-Bas
Juliana Chileshe, Zambie
Pierre Hunkeler, Suisse
Michael Jeffrey, Canada
Anna Kalinowska, Pologne
Nomoko Moriba, Mali
Le Quy An, Viet Nam
Robert Percival, États-Unis d'Amérique
Sônia Rigueira, Brésil
Wang Xi, Chine

b) Comité des finances et audits

Jorge Caillaux, Pérou (Président)
Hisham Al-Khateeb, Jordanie
William Futrell, États-Unis d'Amérique
Huguette Labelle, Canada
Boyman Mancama, Zimbabwe
Jurgen Wenderoth, Allemagne

c) Comité du programme

Martin Holdgate, R.-U. (Président)
Ahmed Al-Farrhan, Arabie saoudite
Donna Craig, Australie
Eric Edroma, Ouganda
Wren Green, Nouvelle-Zélande

Denise Hamú, Brésil
Rui Barrai, Guinée-Bissau
Koh Khen Lian, Singapour
Dan Martin, États-Unis d'Amérique
Mavuso Msimang, Afrique du Sud
Khawar Mumtaz, Pakistan
Peter Johan Schei, Norvège

Intervention de la Présidente du Comité des résolutions (15:4)

En présentant le document des *Motions* contenu dans la documentation du Congrès, la Présidente du Comité des résolutions, Mme Angela Cropper, fait remarquer que toutes les motions soumises avant la date limite statutaire ont été envoyées aux membres le 4 août 2000. Il s'agit de 101 motions divisées en trois catégories: motions sur la conservation (numérotées CNV001-029), motions sur la gouvernance (numérotées GOV001-016) et motions relatives au Programme (numérotées PRG001-056). Mme Cropper attire l'attention des délégués sur un document intitulé *Procédure recommandée pour la discussion, l'adoption et l'amendement des motions au Congrès mondial de la nature*, distribué à tous les délégués sous la cote CGR/2/2000/19.CRP.001. Elle ajoute que le document n'est pas distribué pour adoption mais à titre d'information et d'orientation pour les délégués sur les moyens d'optimiser le processus de gestion des résolutions pendant le Congrès. Toute observation des délégués à ce sujet serait fort appréciée. En réponse à une question, la Présidente confirme que le Secrétariat prépare un document supplémentaire indiquant, pour chaque motion, le nom de l'auteur principal et des organismes qui l'appuient (note: ce document a par la suite été distribué sous la cote CGR/2/2000/19.CRP.3). Malheureusement, de nombreux projets de motion sont arrivés trop tard au Siège, ne portaient aucune mention de l'auteur principal et le Groupe de travail sur les résolutions n'a pas eu suffisamment de temps pour s'informer.

Cérémonie d'ouverture de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature et réception de bienvenue du pays hôte (16)

La cérémonie d'ouverture a lieu dans le théâtre romain d'Amman et commence par les mots suivants de Sa Majesté la reine Noor: «*Nous qui sommes rassemblés ici aujourd'hui, nous représentons de nombreuses nationalités, de nombreux peuples, de nombreuses communautés et de nombreuses croyances. Mais dans toutes les religions est inscrit le principe du caractère sacré de la vie; je vous demande de vous joindre à moi en une prière silencieuse pour tous ceux qui, dans notre région, sont blessés et perdent la vie.*»

Souhaitant la bienvenue aux délégués, la maîtresse de cérémonie, Mme Susanne Afaneh (Chef du Service en langue anglaise de la télévision jordanienne), souligne le rôle de la

Jordanie, berceau de civilisations, carrefour des cultures et du commerce et lieu de réunions pour tous. Le Congrès mondial de la nature est un événement marquant, qui fixera l'ordre du jour mondial de l'environnement, et la Jordanie est fière d'accueillir une telle assemblée selon le vœu de Sa Majesté le défunt roi Hussein et sous la direction éclairée de Sa Majesté le roi Abdullah II. Avec des délégués venus de 143 pays, le Congrès d'Amman est la plus grande réunion de l'environnement, à ce jour, dans la région du Moyen-Orient.

S'exprimant au nom du gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, le Vice-premier ministre, M. Mohammad Halaikah, adresse des vœux chaleureux de bienvenue à tous les participants qui ont pour mission de traiter de tant de questions importantes à l'aube du nouveau millénaire. Il s'agit d'un événement sans précédent dans le monde arabe, fruit de la coopération et du partenariat scellés depuis des années entre l'UICN et la Jordanie. La priorité que la Jordanie attache aux questions de l'environnement dans ses programmes, national et régional, a encore été renforcée, selon les vœux de Sa Majesté le roi Abdullah II qui a récemment pris la décision de créer un ministère de l'Environnement. La Jordanie n'ignore pas que la quête de la protection de l'environnement et de la sécurité peut devenir le pilier de la coopération transfrontière entre les États et soutient fermement le rôle de l'UICN qui travaille à un avenir meilleur, et en particulier au concept intéressant et nouveau d'«éco-espace». Il remercie tout particulièrement Sa Majesté la reine Noor pour sa dévotion et son dévouement ainsi que tous ceux qui, en Jordanie et dans le monde entier, ont œuvré pour que le Congrès soit couronné de succès.

M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), transmet les salutations et les vœux du Secrétaire général des Nations Unies. M. Töpfer ajoute qu'il assiste au Congrès après avoir accepté l'invitation de Sa Majesté la reine Noor à devenir un «Ami de l'UICN». Abordant les défis que doit relever le Congrès, il exprime la nécessité de faire de la conservation et du développement les piliers jumeaux du progrès humain. La biodiversité fait partie de la vie quotidienne et influe sur les moyens d'existence; son appauvrissement a des conséquences économiques et sociales graves. Le respect de la biodiversité implique intrinsèquement le respect pour la diversité humaine. Soulignant la nécessité d'instaurer une coopération transfrontière, il rend hommage à l'appui actif que l'UICN apporte aux accords internationaux clés sur l'environnement.

M. Maurice Strong, du Conseil de la Terre, fait quelques observations sur le lieu impressionnant où se déroule la cérémonie d'ouverture, site qui doit aider le Congrès à s'inspirer du passé tout en regardant vers l'avenir. Le Congrès mondial de la nature est l'événement le plus important du calendrier mondial de l'environnement dans cette première année du nouveau millénaire et il salue les efforts et l'engagement des hôtes jordaniens. 2002 marquera le 30^e anniversaire de la «Conférence de Stockholm» sur

l'environnement et le 10^e anniversaire du «Sommet de la Terre» de Rio. Pour préparer cette prochaine étape, il convient de résoudre l'impasse créée par l'augmentation sans précédent de la conscience de l'environnement et de l'intérêt que lui portent les pays en développement d'une part, et la diminution de l'aide internationale due à une récession de la volonté politique des pays industrialisés, d'autre part. Aucune génération n'a jamais fait face à des enjeux plus décisifs et les délégués rassemblés pour le Congrès, mieux que quiconque, sont en mesure de montrer la voie.

La Présidente de l'UICN, Mme Yolanda Kakabadse, exprime sa gratitude à Sa Majesté le roi Abdullah II et au gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, hôtes de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature. L'invitation avait été lancée il y a quatre ans par Sa Majesté le défunt roi Hussein et Sa Majesté la reine Noor. La Présidente remercie tous ceux qui, en Jordanie, en particulier Sa Majesté la reine Noor, le ministre du Tourisme et des Antiquités, le ministre de l'Environnement et le Comité national jordanien pour l'UICN, ont aidé à faire de cet événement une réalité. Dans ses préparatifs du Congrès, l'UICN s'est efforcée d'examiner de nouvelles idées et de nouvelles possibilités ainsi que d'améliorer les aspects techniques et administratifs. L'UICN s'efforce de mettre un terme à la vague de destruction de l'environnement et d'y remédier en accordant à la question toute l'urgence qu'elle mérite, en renforçant son rôle catalytique et en veillant à ce que les structures de gouvernance internationale tiennent compte des préoccupations environnementales. Une meilleure gouvernance suppose une meilleure participation, associée à une plus grande transparence. Plus que jamais, le caractère universel de l'UICN, qui s'exprime à travers ses membres et la vision qu'ils partagent, peut être un instrument utile au service de la cause – commune – de la planète.

Sa Majesté la reine Noor, Présidente de la King Hussein Foundation, bienfaitrice de l'UICN, Présidente d'honneur de BirdLife International, membre du Conseil du WWF-International et lauréate du Palmarès mondial des 500 souhaite la bienvenue aux délégués au nom de Sa Majesté le roi Abdullah II et du peuple de Jordanie avec ces mots du prophète Mahomet: «*la terre est verte et belle et Dieu a fait de nous ses gardiens*». Elle rappelle combien le roi Abdullah est conscient de l'importance du Congrès et que ce fut un honneur pour lui d'accepter de parrainer cette réunion historique dans la région du Moyen-Orient. Malheureusement, le roi a été appelé au loin pour remplir les devoirs de l'État et ne peut donc présider en personne la cérémonie d'ouverture comme prévu. Le père du roi, Sa Majesté le roi Hussein, ardent défenseur de l'environnement, a soutenu vigoureusement le Congrès d'Amman dès le début des préparatifs. Il avait espéré accueillir en personne les membres de l'UICN en Jordanie et leur faire part de son appui inconditionnel aux délibérations du Congrès.

Sa Majesté la reine Noor exprime ses remerciements sincères à tous ceux qui, en Jordanie et dans le monde entier, se sont dépensés sans compter pour que la réunion devienne

une réalité. La raison d'être de l'Union mondiale pour la nature est aussi simple et aussi évidente que jamais: ensemble, unies au sein de cette organisation mondiale, les institutions qui, partout dans le monde, luttent pour l'environnement peuvent espérer atteindre des objectifs plus ambitieux que si elles agissaient à titre individuel. Vision, intégration, coopération et détermination dans l'effort sont parmi les caractéristiques de la famille de l'UICN qui a donné une voix et un appui technique à d'innombrables efforts déployés au niveau local et qui a été à l'origine de tant de lois nationales et de conventions internationales. En luttant pour un monde juste qui valorise et conserve la nature, l'UICN reconnaît que la justice sociale et la bonne gouvernance sont les seules racines véritables à partir desquelles la conservation de l'environnement puisse fleurir. Les ressources de l'environnement mondial diminuent encore plus vite que la mondialisation ne rétrécit le monde. De l'eau, source de vie, aux paysages qui nourrissent l'âme, aux espèces de plantes et d'animaux qui détiennent peut-être la clé secrète des moyens de surmonter certaines des plus graves menaces pour la santé humaine, nous continuons de détruire tout ce qui soutient la vie elle-même. Et lorsque ces ressources disparaissent, c'est pour toujours. Le monde ne peut pas être recréé; nous ne pouvons que conserver ce que le Créateur nous a donné. Toute autre attitude priverait nos enfants, et leurs enfants, des bienfaits que nous avons reçus – et gaspillés.

Après la cérémonie d'ouverture, les délégués sont invités, par le pays hôte, à une réception dans le cadre grandiose du théâtre romain.

Rapports des Comités et Forums régionaux reconnus conformément à l'article 20(c) des Statuts (17)

Sous ce point de l'ordre du jour, il y a eu deux interventions orales. Tous les autres rapports pertinents ont été communiqués par écrit.

Le Rapport du Comité sous-régional d'Afrique de l'Ouest est présenté par le Président du Comité, M. Mamdou Diallo. Celui-ci rappelle que le Comité a été créé en 1998 afin de promouvoir la mission de l'UICN en Afrique de l'Ouest et qu'il compte 30 membres dont cinq ont siégé au Comité exécutif. Le Comité sous-régional a entrepris plusieurs activités importantes, participant notamment aux préparatifs du Congrès d'Amman, et choisissant un candidat de la sous-région au poste de Conseiller régional pour l'Afrique. Le Comité doit faire face à de nombreuses contraintes, en particulier des difficultés de communication entre les membres et avec le Conseiller régional, les faiblesses institutionnelles de certains membres, des difficultés de paiement des cotisations de l'UICN et une absence généralisée de ressources. Néanmoins, le Comité a fait de grands progrès et espère que la coopération régionale, sous-régionale et nationale sera encore renforcée à l'avenir.

Monsieur Milos Kuzvart, ministre de l'Environnement de la République tchèque, s'exprime au nom de son pays qui est récemment devenu État membre de l'UICN à l'issue d'une coopération longue et fructueuse, qui a vu notamment la publication, à Prague, depuis neuf ans du Bulletin de l'UICN pour l'Europe centrale et de l'Est. La République tchèque espère que son appartenance à l'UICN permettra d'améliorer encore la communication et l'échange d'information. Le ministre souligne l'importance de la conservation de l'environnement dans un pays où les paysages sont dominés par l'agriculture et les forêts et évoque les changements apportés depuis la fin de «l'agriculture socialiste» et par les préparatifs d'adhésion à l'Union européenne, changements qui pourraient avoir des incidences négatives sur la biodiversité. Pour la République tchèque, la coopération régionale est une obligation – par exemple, les quatre parcs nationaux se trouvent dans des régions frontalières. Le pays considère son appartenance à l'UICN comme un engagement important à respecter ses obligations internationales en matière d'environnement et reconnaît que l'UICN est un réseau unique de membres qui partagent cet objectif commun. La République tchèque se réjouit de profiter de l'expérience des membres de l'UICN et espère pouvoir apporter un savoir-faire utile en échange.

Rapport de la Présidente (18:1a)

Présentant son rapport, Mme Yolanda Kakabadse rappelle qu'elle a été élue Présidente de l'UICN à l'occasion de la 1ère Session du Congrès mondial de la nature, à Montréal, en 1996. Elle remercie les membres du Conseil qui ont collaboré avec elle pendant quatre ans et souligne que les deux directeurs généraux qui se sont succédé durant cette période ont démontré leur capacité d'absorber une énorme charge de travail. La Présidente insiste ensuite sur quelques points qui, à ses yeux, revêtent une importance particulière:

- Les graves incidences de la crise de liquidités traversée par l'Union en 1999 et les efforts incessants d'établissement d'une réserve pour pouvoir résister à toute nouvelle crise de ce genre.
- Les changements majeurs apportés à la gouvernance de l'Union suite à la régionalisation et à la décentralisation. Tout en étant conformes aux décisions prises par le Congrès de Montréal, ces changements ne se sont pas faits sans difficultés; en conséquence, un projet clair de gestion de l'Union est en train d'être préparé à l'intention du Conseil.
- La nécessité d'évaluer constamment le fonctionnement quotidien de l'UICN. Il serait bon de se doter d'un processus méthodique et régulier d'évaluation des activités de l'Union, y compris de celles du Conseil.
- Les efforts permanents déployés par l'UICN pour se doter de la technologie qui permettrait d'atténuer les coûts de fonctionnement. Par exemple, le Comité exécutif du Conseil s'est réuni deux fois par vidéo-conférence.

- Le nouveau rôle de l'UICN en tant qu'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, réalisation majeure et apogée d'un travail d'une dizaine d'années. Des remerciements particuliers sont dus au Conseiller juridique de l'UICN pour ce résultat.
- Les cérémonies du 50e anniversaire, à Fontainebleau, qui furent une occasion inespérée de réfléchir au passé et de construire une vision pour l'avenir. Il convient de remercier tout particulièrement le gouvernement de la France pour sa générosité et son hospitalité à cette occasion.

Rapport du Directeur général sur les activités de l'Union depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature, y compris suivi des résolutions et recommandations du Congrès de Montréal (18:1b)

Madame Maritta von Bieberstein Koch-Weser, Directeur général, avant de faire son rapport, rend hommage aux membres et collègues de l'UICN décédés depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature puis elle souligne, dans son discours, les points suivants:

- Adoption d'une vision claire et de deux objectifs principaux pour l'UICN.
- Croissance importante du budget de l'UICN, passé de CHF 56 millions en 1996 à plus de CHF 100 millions en 2000, et des effectifs du personnel qui ont plus que doublé dans la même période.
- Mise en œuvre, à grande échelle, de la régionalisation et de la décentralisation: 10 pour cent seulement du personnel de l'UICN est aujourd'hui en poste au Siège; tous les postes de directeurs régionaux sont pourvus et les fonctions clés ont été renforcées à Gland.
- Amélioration des efforts de sensibilisation du public afin de promouvoir l'image de l'UICN et son travail.
- Préparation d'un nouveau cadre programmatique et budgétaire avec des systèmes transparents et responsables et nomination de nouveaux chefs des finances, des ressources humaines, du programme et de la gestion du portefeuille de projets, d'un nouveau responsable des politiques multilatérales et relations avec les donateurs et d'un vérificateur interne.
- Décision stratégique de fermer le Bureau de l'UICN à Bruxelles et ouverture imminente d'un Bureau en Méditerranée, comme demandé par le Congrès de Montréal.
- En 2001-2004, l'UICN améliorera la qualité de ses services, mettant en œuvre de nouveaux systèmes de gestion, une initiative de développement et d'information pour le secteur privé, des activités de promotion en vue d'accroître le nombre de membres et les services

aux membres et une politique de protection du personnel à l'échelle mondiale.

- Le projet de cadre de programme est axé sur les résultats, souple et à l'échelle de l'Union; il s'articule autour de quatre principes: Connaissances, Moyens d'action, Gouvernance et Opérations. Le Programme s'appuie sur sept Domaines de résultats stratégiques mais comprend aussi des éléments régionaux-géographiques et thématiques.
- Il convient de remercier tous les bailleurs de fonds de l'UICN, les membres, le Conseil et tous ceux qui ont aidé l'UICN à traverser une période difficile depuis la 1ère Session du Congrès.
- Si l'on regarde vers l'avenir, Rio+10 fournit une importante occasion de trouver les moyens, bien nécessaires, d'améliorer les résultats des activités de conservation de l'environnement à l'échelle mondiale. Une attention particulière doit être accordée aux efforts de collaboration novateurs, en particulier avec le secteur privé, et il faut agir plus vite dans les domaines où il existe déjà un accord général.

La Présidente décide qu'en raison de l'ordre du jour très fourni, il n'y a pas assez de temps disponible pour discuter du rapport du Directeur général. Africa Resources Trust, Zimbabwe, soulève une motion d'ordre, demandant si, comme cela semble être le cas, il s'agit de la seule possibilité prévue à l'ordre du jour pour débattre du suivi des résolutions et recommandations adoptées au Congrès de Montréal. La Présidente confirme que c'est le cas mais ajoute que d'autres informations concernant le suivi du Congrès de Montréal se trouvent dans le rapport écrit du Directeur général. Africa Resources Trust considère que c'est une façon incorrecte de traiter une question aussi importante. La Présidente demande que cette opinion soit versée au compte rendu et portée à l'attention de la prochaine réunion du Conseil.

Évaluation indépendante du Programme de l'UICN (18:2)

Le Directeur général, dans un bref exposé, rappelle que cette évaluation indépendante était financée par certains des principaux bailleurs de fonds de l'UICN, notamment les gouvernements des Pays-Bas (DGIS), de la Norvège (NORAD), de la Suède (SIDA) et de la Suisse (SDC). L'Évaluation a pris la forme d'entretiens structurés avec certains membres du personnel d'encadrement et autres acteurs, de visites dans trois des bureaux régionaux de l'UICN et trois sites de projet, d'analyses de trois programmes mondiaux et d'une évaluation du système de surveillance et d'évaluation de l'Union. Voici quelques-unes des principales conclusions:

- **Efficacité et impact** – le potentiel et la position unique de l'UICN ne sont pas pleinement réalisés; le suivi des évaluations précédentes n'est pas systématique.

- **Élaboration et gestion du Programme** – Programme fragmenté et sans axe clair; aucune priorité fixée; les compétences principales ne sont pas claires; pas de lien entre le Programme et le budget; équilibre nécessaire entre les activités mondiales et locales; un bon travail est fait au niveau de chaque programme.
- **Décentralisation et régionalisation** – des progrès importants ont été réalisés vers le milieu des années 1990 mais les coupes de personnel au Siège n'ont pas été compensées par un recentrage des fonctions essentielles et un financement suffisant pour soutenir la régionalisation; l'Union a besoin d'une stratégie de régionalisation; il serait bon de développer des accords régionaux avec les bailleurs de fonds.
- **Gouvernance** – Il serait recommandé de privilégier les Comités régionaux et les Forums régionaux de la conservation; les réunions mondiales sont chères, consommatrices de temps, donnent des résultats de qualité mitigée et font courir un risque de fatigue des donateurs. L'intervalle devrait être plus long entre les sessions du Congrès; une période de trois ans est trop courte.
- **Viabilité financière de l'UICN** – le Programme et le budget ne sont pas reliés; croissance rapide sans stratégie financière; réserves inadéquates; nécessité d'adopter une stratégie pour soutenir les fonctions centrales (autres que pour les projets).

Les recommandations de l'Évaluation appellent deux formes de suivi: premièrement par le Conseil et deuxièmement par le Secrétariat. Un Plan d'action a donc été préparé, qui contient la mise au point d'un nouveau système de gestion et de budgétisation du Programme, un nouveau Plan d'opération, le renforcement des liens entre les activités mondiales et locales, l'introduction de politiques et normes de surveillance et d'évaluation et des mesures permettant de mieux faire rapport sur les résultats – et d'apprendre de ces résultats. Les fonctions, au Siège, ont été revues afin de fournir un appui régional/mondial amélioré, les postes de directeurs régionaux ont été pourvus, un accent plus fort est placé sur les Forums régionaux des membres et des Commissions ainsi que sur les Comités régionaux et nationaux et des efforts considérables ont été faits pour obtenir la participation des membres à l'élaboration du nouveau Programme-cadre. Enfin, le Conseil a commandé un document sur les moyens de renforcer la gouvernance de l'Union. L'UICN s'engage à s'améliorer de manière permanente et reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire. Il lui faut, pour cela, l'appui du nouveau Conseil, des Commissions, des membres, des donateurs et des organisations partenaires ainsi que l'engagement du Secrétariat.

La Présidente renvoie les commentaires et les questions aux discussions techniques qui doivent avoir lieu l'après-midi du lundi 9 octobre, ajoutant que des copies du rapport intégral des évaluateurs indépendants – en anglais seulement – sont à la disposition des délégués dans le document CGR/2/2000/2.Info.1 et qu'un résumé est disponible dans les trois langues de l'UICN dans le document CGR/2/2000/2.Info.2.

Rapports des Présidents de Commissions (18:3)

De brefs rapports sont présentés comme suit (les puces résument les principaux thèmes):

- a) Commission de la sauvegarde des espèces (David Brackett – Président CSE)
 - Évaluation du mandat de 1997-1999, composition de la CSE et priorités du programme;
 - Service d'information sur les espèces et Programme pour les Listes rouges;
 - Études de cas sur l'utilisation durable et Programme sur le commerce des espèces sauvages;
 - Programme de conservation des plantes;
 - espèces envahissantes;
 - bibliothèque numérique et partage de l'information de la CSE;
 - politiques et lignes directrices UICN/CSE;
 - les 7000 bénévoles et plus qui font la CSE;
 - partenariats pour l'avenir et Plan stratégique de la CSE comprenant trois buts et 21 objectifs.
- b) Commission du droit de l'environnement (Nicholas Robinson – Président CDDE)
 - Vision de la CDDE et objectif stratégique, et Plan stratégique;
 - membres de la CDDE: plus de 700 experts juridiques bénévoles;
 - Comité directeur de la CDDE, groupes de travail, alliances et partenariats;
 - Programme pour le droit de l'environnement et Centre du droit de l'environnement;
 - études de cas régionales et thématiques;
 - futures priorités, y compris proposition de création d'une Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN.
- c) Commission de l'éducation et de la communication (Fritz Hesselink – Président CEC)
 - Mandat de la CEC 1996-2000;
 - buts – campagne et renforcement des capacités;
 - présentation vidéo illustrant des exemples de travail régional et thématique de la CEC.
- d) Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (Tariq Banuri – Président CPEES)
 - Mission et structure de la CPEES (groupes de travail, réseaux de politiques régionaux, groupes d'étude, «le réseau», Comité directeur);
 - évaluation des activités des groupes d'études et des groupes de travail en ce qui concerne l'éthique, la gouvernance, la technologie, la cogestion, la gestion de la zone côtière, le commerce et le développement durable, l'environnement et la sécurité,

les changements climatiques et les modes de vie durables;

- communication de la CPEES;
 - évaluation de l'efficacité;
 - plans pour l'avenir.
- e) Commission de la gestion des écosystèmes (Edward Maltby – Président CGE)
- Mission de la CGE;
 - mesures prises pour appliquer le mandat conçu à Montréal;
 - résultats, y compris la publication des «Principes de gestion des écosystèmes» et contribution à la décision V/6 de la CDB;
 - membres et structure régionale;
 - échecs;
 - objectifs et besoins essentiels pour 2001 et au-delà.
- f) Commission mondiale des aires protégées (Adrian Phillips – Président CMAP)
- Introduction à la structure et aux membres de la CMAP, y compris un réseau de 1000 bénévoles;
 - tâches mondiales, y compris la promotion de meilleures pratiques, de l'échange d'expérience, l'élaboration d'une base de données mondiale, la participation à des conventions mondiales, les activités pour le milieu marin et la montagne et l'organisation du Ve Congrès mondial sur les parcs en 2003;
 - activités dans 16 régions terrestres;
 - résultats de l'Évaluation de la CMAP entreprise en 1997-1998;
 - enseignements.

La Présidente invite les délégués qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions à s'adresser aux Présidents des Commissions pertinentes.

Évaluation des Commissions (18:4)

La Présidente invite les délégués à examiner le document du Congrès CGR/2/2000/7 *Review of Commissions*, deux nouveaux documents numérotés CGR/2/2000/7.Info.2 *Review of the IUCN Commissions* et CGR/2/2000/7.Info.1 *Summary of Review of the IUCN Commissions* ainsi qu'un nouveau document, non numéroté, et intitulé *Comments by Commission Chairs on the Review*. Des copies des documents supplémentaires (en anglais seulement) sont disponibles dans la salle des plénières.

La Présidente de l'UICN rappelle brièvement le contexte de l'Évaluation indépendante des Commissions, entreprise au nom du Conseil et conformément à la Résolution 19.2 adoptée par la 19e Assemblée générale (Buenos Aires, 1994). La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) a été

évaluée en 1998; la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) en 1999 et la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission du droit de l'environnement (CDDE), la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) et la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) en 2000. Les méthodes d'évaluation appliquées comportent des entretiens structurés, des questionnaires, des évaluations de rapports et l'utilisation d'indicateurs d'efficacité. Des résumés des Évaluations ont été préparés dans les langues officielles de l'UICN et distribués à tous les délégués au moment de leur inscription au Congrès.

Le Conseil a accepté les conclusions et recommandations des évaluations de la CMAP et de la CEC et a félicité les deux Commissions pour avoir entrepris l'évaluation et pris rapidement des mesures pour appliquer les recommandations. Le Conseil a également accepté l'évaluation de la CSE, de la CDDE, de la CGE et de la CPEES. En ce qui concerne chacune des Commissions, le Conseil recommande au Congrès les mesures suivantes:

CPEES

- Le Secrétariat doit donner la priorité à l'intégration des sciences sociales et biologiques;
- la CPEES doit poursuivre ses travaux à titre provisoire jusqu'à ce que des options révisées soient présentées;
- le Directeur général est prié de convoquer un groupe de travail auquel participeront toutes les parties intéressées;
- le groupe de travail présentera ses recommandations au nouveau Conseil avant mai 2001 en ce qui concerne:
 - les options pour que les sciences sociales contribuent à la mission de l'UICN,
 - un projet de mandat,
 - des partenariats et alliances potentiels.

CGE

- Un Groupe de travail sur la gestion des écosystèmes doit être constitué et faire rapport au Conseil à la fin de 2001 au plus tard;
- la priorité doit être donnée au Domaine de résultats stratégique 1 du Programme général de l'UICN;
- les révisions apportées au plan stratégique de la Commission doivent adopter une vision globale de la gestion des écosystèmes;
- le mandat de la CGE doit être revu;
- un cahier des charges doit être rédigé pour une évaluation indépendante de la CGE dans un délai de trois ans;
- des propositions doivent être préparées afin de structurer l'appui du Secrétariat aux activités de l'Union concernant la gestion des écosystèmes.

La Présidente invite alors M. Gabor Bruszt, chargé de l'Évaluation indépendante du Programme de l'UICN ainsi que coévaluateur de la CSE, de la CDDE, de la CGE et de la CPEES, à présenter d'autres conclusions et recommandations.

Selon Monsieur Bruszt, les évaluations démontrent que les Commissions sont le principal atout de l'Union car elles lui assurent son assise scientifique et professionnelle et lui donnent un caractère unique ainsi que sa crédibilité et se composent essentiellement de bénévoles dévoués. Toutefois, les évaluations ont également mis en lumière de nombreuses différences entre chaque Commission et montré que les Commissions qui ont une compétence fondamentale unique, des objectifs clairs et une masse critique de membres réussissent mieux que les autres. Monsieur Bruszt précise alors les conclusions qui concernent chacune des six Commissions.

La Présidente remercie Monsieur Bruszt de son intervention et lui exprime la gratitude du Conseil pour cette évaluation très professionnelle. Elle ajoute que la motion CGR2.GOV018 est présentée à Amman dans le but d'établir un Groupe de travail sur la CGE, comme le préconise l'évaluation.

La discussion est alors ouverte sur l'évaluation des Commissions. Le Conseil international du droit de l'environnement appelle le Conseil de l'UICN à apporter une réponse plus précise aux conclusions de l'évaluation. Plusieurs délégués se déclarent inquiets de constater que l'évaluation recommande l'abolition de la CPEES et suggèrent de renforcer la CPEES plutôt que de l'abolir.

Répondant aux commentaires sur la CPEES, Gabor Bruszt déclare qu'il partage l'opinion de tous ceux qui ont exprimé l'importance des questions économiques et sociales au sein de l'Union et déclare que ce point apparaît très clairement dans son rapport. Il importe toutefois que les activités de l'UICN dans ce domaine soient renforcées et plus pertinentes. La CPEES n'a pas été en mesure de le faire jusqu'à présent et il convient d'adopter une structure différente.

Le Président de la CPEES exprime son désaccord profond avec les évaluateurs et ajoute qu'un Groupe de contact sur la CPEES est parvenu à la conclusion qu'il faut maintenir la CPEES et la doter d'un nouveau mandat.

Les finances de l'UICN dans la période triennale 1997-1999 et les rapports des vérificateurs aux comptes pour 1996-1998 (18:5)

La Présidente invite M. David Smith à présenter un exposé au nom du Trésorier de l'UICN.

Rappelant la croissance du budget de l'UICN depuis le Congrès de Montréal, Monsieur Smith ajoute que l'essentiel de cette croissance provient des projets tandis que le

revenu central n'a pratiquement pas changé. En septembre 1999, l'UICN a connu une grave crise de liquidités en raison du non-paiement de cotisations pour un montant de CHF 6 millions. Depuis cette crise, le Comité des affaires du Conseil s'est penché sur la question des liquidités et a recommandé les mesures suivantes:

- les projets ne doivent pas se faire sans financement;
- il doit y avoir un lien clair entre le Programme et le budget;
- il convient de rédiger un plan d'opération.

Un projet de répartition des fonds entre les Domaines de résultats stratégiques, au sein du nouveau Programme-cadre, sera mis au point en fonction des décisions du Congrès d'Amman. Il serait cependant vital de trouver le bon équilibre entre le budget central et les budgets des projets. Il est clairement nécessaire d'obtenir une croissance modeste du revenu central. Il serait également important d'améliorer la rapidité de réaction aux avis des vérificateurs de l'UICN.

La Présidente remercie Monsieur Smith pour son exposé et rappelle aux délégués que le 7 octobre, à l'heure du déjeuner, une séance informelle sera organisée pour discuter du Programme et du budget.

Rapport sur les membres et les partenariats (19:1)

La Présidente invite Mme Diane Tarte, Présidente du Comité des membres et des partenariats du Conseil, à prendre la parole.

Madame Tarte invite les délégués à passer à l'examen du document CGR/2/2000/4 *Rapport sur les membres et le développement de l'Union 1996-2000* et indique que, depuis le Congrès de Montréal, l'essentiel des efforts a porté sur la mise en œuvre des éléments nouveaux et révisés concernant les membres dans les Statuts et Règlement adoptés en 1996. Il s'agit des points suivants:

- mise en œuvre des procédures d'admission améliorées;
- mise en œuvre de mécanismes permettant de reconnaître officiellement les structures intermédiaires de l'Union, à savoir les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux;
- élaboration, en consultation étroite avec les membres, d'un projet de politique relative aux membres;
- mise en place de correspondants pour les membres dans différents bureaux nationaux et régionaux;
- début des efforts d'établissement de relations de travail plus mûres et plus coopératives avec le secteur privé;
- mise au point de produits et d'outils, y compris d'un site Web pour les membres en 1997.

Depuis le Congrès de Montréal, l'augmentation du nombre de membres a été relativement modeste (9,4 pour cent). Les nouveaux membres sont, entre autres, sept nouveaux États membres, ce qui porte le total dans cette catégorie à 78. Le nombre de membres a augmenté dans six des régions de l'UICN mais diminué en Méso-Amérique et Amérique du Sud et en Océanie.

Depuis quatre ans, des forums régionaux ont été organisés dans les huit régions. Ils apportent aux membres, aux niveaux national et régional, une occasion précieuse de participer plus activement aux travaux de l'Union et d'améliorer la coopération intrarégionale.

Madame Tarte rappelle que selon les Statuts, tous les membres ont l'obligation de payer leur cotisation et que les cotisations des membres représentent une proportion importante des fonds non affectés qui assurent le fonctionnement de l'Union. Le règlement des cotisations est la première expression de l'appui d'un membre aux travaux de l'UICN mais il est reconnu que certains membres ont parfois des difficultés à remplir cette obligation. Pour tenir compte de cette réalité, le Conseil, en consultation avec le Directeur général, a rédigé des lignes directrices qui apportent une certaine souplesse aux paramètres établis par les Statuts et Règlement. Madame Tarte forme le vœu que le Congrès soutienne les efforts engagés dans ce domaine sensible.

Présentation et prise en note du projet de lignes directrices relatives aux membres (19:2, 23:4)

19e séance, 6 octobre

À la demande de la Présidente, Mme Diane Tarte, Présidente du Comité du Conseil pour les membres et les partenariats, présente le Projet de Politique relative aux membres (document du Congrès CGR/2/2000/14) préparé à l'issue d'un vaste processus de consultation qui a duré plusieurs années. La Politique prend appui sur le Plan stratégique de l'Union, adopté à la 19e Session de l'Assemblée générale en 1994, ainsi que sur les Statuts et Règlement adoptés à la 1ère Session du Congrès mondial de la nature, en 1996. En particulier, la politique tient compte du processus de régionalisation de l'UICN, en cours. Le but est que les membres, ayant une compréhension claire de leurs propres droits et obligations et de ce qu'ils peuvent attendre et apporter aux différents éléments de l'UICN, puissent faciliter le bon fonctionnement de l'Union. Un Groupe de contact du Congrès est formé afin de discuter du Projet de Politique relative aux membres et se réunira pour la première fois le 6 octobre au soir. Les délégués intéressés sont vivement encouragés à y assister.

23e séance, 10 octobre

La Présidente demande au professeur Nicholas Robinson, au nom de M. Parvez Hassan, de présenter à nouveau le

document du Congrès CGR/2/2000/14. Le professeur Robinson résume les conclusions de la 19e séance et des discussions techniques du 9 octobre. Le Groupe de contact du Congrès s'est réuni après la 19e séance et partage l'avis du Groupe de discussion technique selon lequel le document devrait porter le titre de *Projet de lignes directrices relatives aux membres*. Les participants au Groupe de contact sont fermement convaincus que les questions contenues relèvent de l'autorité du Conseil et qu'il n'est donc pas nécessaire que le Congrès procède à une adoption officielle.

Répondant à une question du Sierra Club, États-Unis d'Amérique, le professeur Robinson confirme que l'Ajout 2 au document CGR/2/2000/14 *Directives sur les procédures d'admission des membres* a été retiré. La Présidente ajoute que ce point a fait l'objet d'un débat au sein du Groupe de contact du Congrès et qu'en conséquence, il a été décidé, par consensus, d'intégrer une partie du texte contenu dans les *Directives sur les procédures d'admission des membres* dans le texte principal du Projet de *Lignes directrices relatives aux membres*.

En l'absence de tout autre commentaire, la Présidente décide que le Congrès a dûment pris note des Lignes directrices relatives aux membres.

Introduction et adoption de l'Évaluation technique des cotisations des États membres de l'UICN qui prendront effet en 2002 et des cotisations de membres pour 2002-2004 (19:3, 23:3)

19e séance, 6 octobre

À la demande de la Présidente, le professeur Adrian Phillips, membre du Comité du Conseil sur les membres et partenariats, présente le document du Congrès CGR/2/2000/13 *Évaluation technique des cotisations des États membres de l'UICN qui prendront effet en 2002*. Il rappelle que, conformément aux Statuts de l'UICN, les cotisations des États membres et des organismes gouvernementaux membres sont fixées sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies. Un nouveau barème de l'ONU a été adopté en décembre 1997 qui abaisse les cotisations minimales. Face à ce changement, le Conseil de l'UICN a décidé, à sa réunion d'avril 1998, de recommander au Congrès d'Amman de procéder à un ajustement technique du barème de l'UICN. Cela supposerait de transférer 27 pays du «Groupe 1» qui existe déjà vers un «Groupe 0» à créer. Les cotisations du Groupe 0 s'élèveraient à la moitié de celles du Groupe 1. Bien que cela entraîne une réduction de CHF 175 000 dans le montant des cotisations payables à l'UICN, cette modification allégerait le fardeau des pays les plus pauvres du monde et augmenterait les chances de conserver des membres dans des régions dotées d'une riche biodiversité.

Se référant au document du Congrès CGR/2/2000/12 *Cotisations des membres pour la période de 2002 à 2005*, le professeur Phillips rappelle que le Congrès a notamment pour tâche de fixer les cotisations des membres. Le Conseil recommande une augmentation annuelle de trois pour cent à partir de 2002 et jusqu'en 2005, pour toutes les catégories de membres. Le but du Conseil est de faire en sorte que le revenu provenant des cotisations conserve, au moins, sa valeur réelle avec le temps, tienne compte de l'inflation, dans une certaine mesure, et indexe les cotisations sur un indice public d'inflation tel que celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En terminant, le professeur Phillips rappelle aux délégués que la décision finale à cet égard ne sera prise que plus tard durant le Congrès. Entre-temps, le Comité des finances et des audits examinera la proposition en plus grand détail.

La délégation des États-Unis, État membre, indique que la politique générale du gouvernement des États-Unis vise à une croissance nominale nulle des paiements aux organisations internationales. En conséquence, les États-Unis d'Amérique n'appuient pas la proposition du Conseil.

Environmental Camps for Environmental Awareness, Népal, signale que la détérioration des taux de change a entraîné une augmentation de 15 à 20 pour cent en termes réels pour les organisations basées au Népal.

Le Nature Conservation Council of New South Wales, Australie, demande si l'on a tenu compte de la vaste gamme des revenus des ONG dans la structuration des cotisations des ONG et si l'UICN applique des droits de gestion des projets. Le professeur Phillips confirme qu'il existe un barème en neuf tranches pour les cotisations des ONG afin de refléter la diversité des revenus. Madame Véronique Lavorel, Chef des finances de l'UICN, confirme que l'UICN prélève des droits de gestion sur tous ses projets.

Monsieur Martin Holdgate, Président du Comité du Programme, rappelle aux délégués que si, conformément aux Statuts, il est décidé d'organiser le prochain Congrès dans trois ans, l'augmentation minimale annuelle de trois pour cent des cotisations ne peut se poursuivre que jusqu'en 2004 et non 2005.

23e séance, 10 octobre

À la demande de la Présidente, le professeur Adrian Phillips prend la parole et rappelle que les documents clés ont déjà été présentés aux délégués à la 19e séance. Il note, en outre, que les cotisations de membres proposées pour 2001-2004 ont été acceptées par le Comité des finances et des audits et que le rapport du Président de ce Comité a déjà été adopté par le Congrès à la 21e séance, le 7 octobre.

La délégation des États-Unis, État membre, verse la déclaration officielle suivante au procès-verbal:

«Avant de passer à l'examen de cette motion pour adoption, nous souhaitons déclarer que les États-Unis d'Amérique n'appuient pas l'augmentation annuelle proposée de trois pour cent pour les cotisations des membres.»

Notre opposition à cette augmentation des cotisations n'indique cependant pas le moins du monde que nous retirons notre appui à l'Union ou à ses programmes. En fait, au fil des ans, les États-Unis ont fortement accru leur contribution volontaire au point qu'elle dépasse aujourd'hui largement le niveau de notre cotisation. Nous sommes un des donateurs principaux de l'Union et nous prévoyons de poursuivre notre appui.

Néanmoins, la politique budgétaire actuelle des États-Unis demande une croissance nominale zéro dans les budgets ordinaires des organisations internationales. C'est notre but au sein du système des Nations Unies et c'est aussi notre but à l'UICN. Les membres se rappelleront sans doute que nous avons adopté une position semblable au dernier Congrès mondial de la nature, à Montréal, en 1996. L'augmentation proposée des cotisations des États membres n'est pas justifiée, dans une situation où de nombreux gouvernements font face à de graves problèmes budgétaires et cherchent à maîtriser leurs dépenses intérieures ainsi que celles des institutions internationales.

C'est pour cette raison que nous sommes opposés à l'augmentation de trois pour cent des cotisations et que nous nous désolidarisons du consensus au cas où la proposition serait adoptée. Nous demandons que cette déclaration soit versée au compte rendu officiel de la réunion.

Nous ajoutons que nous n'avons aucune objection aux changements proposés dans le barème des cotisations contenu dans le document CGR/2/2000/13.

Nous continuons d'appuyer fermement l'UICN et nous espérons pouvoir continuer de le faire dans les années qui viennent.»

La Sudanese Environmental Society et Coastal Area Resource Development and Management Association, du Bangladesh, font remarquer que pour de nombreux membres des pays plus pauvres, cette augmentation pose des problèmes.

En ce qui concerne l'intervention des États-Unis, Strengthening Participatory Organizations, du Pakistan, estime que l'augmentation proposée ne représente pas une croissance nominale mais plutôt un exercice d'équilibre visant à tenir compte de l'inflation.

Le Président du Comité des finances et des audits indique que le Comité a évalué tous ces points soigneusement ainsi que les préoccupations des gouvernements et des ONG. Toutefois, le Comité reconnaît que l'UICN a besoin de cette

augmentation si les services qu'elle offre doivent être maintenus. Le Comité a cependant eu des difficultés à appliquer la formule qui sous-tend l'augmentation et recommande de concevoir une nouvelle formule plus claire qui pourrait peut-être être approuvée par le prochain Congrès.

Le Directeur général confirme la mise en place d'une étude dans le but d'établir un mécanisme pour traiter les cas difficiles.

Sur invitation de la Présidente, le Congrès adopte la proposition d'augmentation des cotisations de trois pour cent par an jusqu'au prochain Congrès mondial de la nature présentée dans le document CGR/2/2000/12.

Le Congrès adopte aussi le barème des cotisations proposé avec effet à partir de 2002 et jusqu'au prochain Congrès mondial de la nature présenté dans le document CGR/2/2000/13.

Introduction, discussion et adoption des mandats des Commissions (19:4, 23:1)

19e séance, 6 octobre

La Présidente demande au professeur Nicholas Robinson, Conseiller juridique de l'UICN, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Le professeur Robinson fait remarquer que, selon son mandat, le Comité du Programme du Congrès doit donner au Congrès des avis sur les ajustements à apporter aux procédures de formulation et de mise en œuvre du Programme de l'Union ou des activités de telle ou telle Commission. Le Comité a également reçu instruction de proposer, si nécessaire, des modifications particulières aux mandats des Commissions.

Les délégués qui ont des propositions ou des recommandations à faire concernant l'amendement des mandats des Commissions sont invités à contacter le Président ou les membres du Comité du Programme.

La Présidente présente ensuite le document du Congrès CGR/2/2000/8 *Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN* qui contient les projets de mandats pour la Commission de la gestion des écosystèmes, la Commission de l'éducation et de la communication, la Commission du droit de l'environnement, la Commission de la sauvegarde des espèces et la Commission mondiale des aires protégées. La Présidente souligne la mission et les objectifs proposés pour chacune des cinq Commissions. Elle ajoute que le Conseil ne présente pas de mandat pour la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) pour examen par le Congrès mais qu'une motion propose le renouvellement du mandat de la CPEES avec une focalisation claire sur la gestion participative, l'environnement et la sécurité, les modes de vie durables et le

commerce et l'environnement. Cette motion est actuellement discutée par un Groupe de contact à composition non limitée. Trois autres motions présentées au Congrès sont particulièrement importantes pour les mandats des Commissions, en particulier une motion qui propose la création d'une Commission des écosystèmes arides et semi-arides.

La délégation de la Norvège, État membre, exprime son inquiétude de ne pas voir reflétées, dans les mandats proposés, certaines des conclusions de l'évaluation indépendante des Commissions, en particulier la nécessité de renforcer la collaboration entre les Commissions. Le professeur Robinson répond que cette remarque est justifiée et qu'il reste suffisamment de temps pour apporter les amendements jugés nécessaires.

Les États-Unis, État membre, considèrent qu'il faut redoubler d'effort pour relier clairement les mandats des Commissions au Programme général de l'UICN et aux conclusions des évaluations indépendantes des Commissions.

Le Centre for Environmental Education de la Nehru Foundation for Development, Inde, estime qu'il y a trop peu d'informations disponibles sur la mesure dans laquelle les mandats des Commissions ont été appliqués et mis en œuvre. Le professeur Robinson répond que l'on peut trouver des informations plus complètes dans les rapports préparés par chacun des Présidents des Commissions et dans les Plans stratégiques de chaque Commission.

23e séance, 10 octobre

À la demande de la Présidente, M. Martin Holdgate, Président du Comité du Programme, se réfère au document du Congrès CGR/2/2000/8 *Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN* et présente les recommandations du Comité du Programme visant à amender les mandats proposés. Les textes des mandats présentés au Congrès pour approbation se trouvent dans les documents suivants:

Commission sur la gestion des écosystèmes
Annexe 1 Rev 1 au document du Congrès
CGR/2/2000/8

Commission de l'éducation et de la communication
Annexe 2 Rev 1 au document du Congrès
CGR/2/2000/8

Commission du droit de l'environnement
Annexe 3 Rev 1 au document du Congrès
CGR/2/2000/8

Commission de la sauvegarde des espèces
Annexe 4 Rev 1 au document du Congrès
CGR/2/2000/8

Commission mondiale des aires protégées
Annexe 5 Rev 1 au document du Congrès
CGR/2/2000/8

Un amendement recommandé, applicable aux mandats des cinq Commissions, consiste à ajouter dans la section «Structure et organisation» la phrase suivante:

«Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN».

Le Comité du Programme recommande aussi, pour la prochaine évaluation indépendante du Programme et des Commissions de l'UICN, de s'appuyer sur les critères d'efficacité utilisés pour les évaluations les plus récentes des Commissions. Cela devrait servir de base pour analyser et expliquer au Congrès les critères permettant de déterminer les activités que telle ou telle Commission est le mieux en mesure de réaliser, celles qui devraient être réalisées par plusieurs Commissions et celles qu'il vaut mieux assigner au Secrétariat ou à des institutions partenaires ou membres.

Sur invitation de la Présidente, les mandats des cinq Commissions énumérées ci-dessus sont adoptés par le Congrès. Le texte intégral de chacun des mandats se trouve dans l'annexe IV aux présents *Procès-verbaux*.

Projets de résolutions et de recommandations distribués conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (19:5, 21:2, 22:1, 24, 25, 26:1)

Le Congrès mondial de la nature a adopté 68 résolutions et 30 recommandations. Neuf motions ont été retirées, une motion a été rejetée et deux ont été fusionnées en une seule motion.

Le 4 août 2000, 101 motions ont été envoyées aux délégués, conformément aux délais et aux procédures énoncés dans les Statuts et Règlement de l'UICN. Avant cette distribution, chaque motion a été examinée par le Groupe de travail sur les résolutions et classée dans une des trois catégories mises au point: les motions essentiellement relatives au Programme de l'UICN (56 motions portant le préfixe «PRG»); les motions essentiellement relatives à la gouvernance de l'UICN (16 motions avec le préfixe «GOV») et les motions traitant de questions de conservation spécifiques (29 motions avec le préfixe «CNV»). Huit autres motions (quatre PRG, trois GOV et une CNV) ont été présentées à Amman. La Présidente, sur avis du Comité des résolutions du Congrès, a en effet jugé ces motions recevables au titre des Statuts et Règles de procédure. Le Comité des résolutions, constitué à la 15e séance et présidé par Mme Angela Cropper, s'est réuni fréquemment tout au long du Congrès.

Toutes les motions PRG, ainsi que les motions GOV ou CNV qui semblaient avoir des incidences sur le Programme ont non seulement été scrutées par le Groupe de travail sur les

résolutions avant le Congrès mais aussi par le Comité du Programme. Durant la 19e séance, le Président du Comité du Programme, Sir Martin Holdgate, et M. David Smith, au nom du Trésorier, ont été invités à commenter les incidences programmatiques et budgétaires de chaque motion. Ils ont indiqué qu'une évaluation initiale des motions PRG laissait à penser qu'environ les deux tiers auraient des conséquences modestes ou négligeables sur les ressources. Le tiers restant, cependant, aurait des conséquences considérables sur les ressources (de l'ordre de CHF 7 millions par an supplémentaires). Si le Congrès mondial de la nature choisit d'adopter ces motions, le Directeur général devra envisager des moyens de trouver des ressources pour les activités supplémentaires. Naturellement, c'est aux auteurs de ces motions qu'il incombe de proposer des moyens éventuels de financement de leurs propositions. Sir Martin assure aux délégués que le Comité du Programme tiendra des notes détaillées des débats durant le Congrès mais qu'il est impossible de réécrire entièrement le Programme durant la réunion. La remise à jour annuelle du Programme garantit cependant son évolution constante et la prise en compte des motions adoptées par le Congrès, comme il convient.

Plus de 50 Groupes de contact ont été établis qui ont tenu plus de 70 réunions et fourni aux délégués l'occasion de débattre des motions et de les modifier en plus grand détail qu'il n'aurait été possible durant les séances officielles du Congrès. Les Groupes de contact travaillent en coopération étroite avec le Comité des résolutions et l'équipe d'appui du Secrétariat.

Les projets de motions et leurs versions amendées ultérieurement (portant alors le suffixe Rev 1 ou Rev 2) sont présentés et débattus au 19e, 21e, 22e, 24e, 25e et 26e séances. La Présidente invite la Présidente du Comité des résolutions et le Président du Comité du Programme à commenter les textes à mesure qu'ils sont présentés pour discussion. Certaines motions PRG sont adoptées provisoirement à la 19e séance et ratifiées en bloc à la 26e séance. Toutes les adoptions officielles de résolutions et de recommandations ont lieu durant la 22e, la 24e, la 25e et la 26e séances.

Les motions suivantes ont été retirées par leurs auteurs:

- | | |
|--------|--|
| CNV020 | Obstacle à l'utilisation durable des phoques du Groenland |
| GOV001 | Considérations prioritaires dans le Programme quadriennal global |
| GOV011 | Sécurité du personnel de l'UICN et des bénévoles associés |
| GOV014 | Directives sur les procédures d'admission des membres |
| GOV017 | Les sciences sociales dans le Programme de l'UICN |

² La Ecological Society for the Philippines, auteur de cette motion, et la délégation de la Chine, État membre, ont présenté des déclarations à la 24e séance, indiquant que des discussions fructueuses avaient eu lieu qui avaient abouti au retrait, d'un commun accord, de la proposition.

- GOV019 Modification des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature
PRG035 Sanctuaire marin des îles Spratly²
PRG051 Conservation, dans le monde entier, de régions d'importance continentale pour la protection de l'eau douce, ainsi que de la flore et de la faune sauvages³
PRG052 Vers l'adoption de meilleures pratiques dans le secteur minier

La motion suivante a été rejetée:

- GOV013 Nouvelles catégories de membres de l'UICN

Les motions suivantes ont été fusionnées pour former la Recommandation 2.72:

- CNV004 Conservation du dugong (*Dugong dugon*) autour de l'île d'Okinawa
CNV005 Conservation du pic d'Okinawa (*Sapheopipo noguchii*) et du râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*)

La déclaration suivante, intitulée *Processus des motions de l'UICN, 2e Congrès mondial de la nature, Déclaration générale des États-Unis d'Amérique*, a été prononcée par la délégation des États-Unis, État membre, à la 19e séance du Congrès mondial de la nature, le vendredi 6 octobre 2000. Il convient de noter que les références au «Programme quadriennal» s'appliquent au document par la suite adopté sous le titre de «Programme global de l'UICN jusqu'à la prochaine session du Congrès mondial de la nature» ou «Programme intersession de l'UICN».

«Madame la Présidente, les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'importance, pour de nombreux membres de l'UICN, du processus des motions qui est une caractéristique fondamentale du Congrès mondial de la nature.

Les perspectives et les priorités des membres de l'UICN, en particulier des ONG, telles qu'elles sont reflétées dans les quelque 110 motions présentées au présent Congrès, nous intéressent beaucoup. Nous reconnaissons que l'UICN, en tant qu'organisation, a une contribution importante à apporter au dialogue international sur l'environnement.

Nous apprécions également les efforts méritoires déployés par le Groupe de travail sur les résolutions pour réviser toutes les motions, fournir des orientations à leur sujet et déterminer leur pertinence vis-à-vis du projet de Programme quadriennal de l'UICN, ainsi que leurs répercussions financières.

Comme l'indique le Groupe, l'application de plusieurs motions nécessitera un changement majeur dans les

priorités, les ressources et l'attribution du financement dans le cadre du Programme quadriennal. Dès lors, une question fondamentale se pose: comment le processus des motions s'inscrit-il dans le processus permanent de formulation du Programme quadriennal qui sera finalisé au présent Congrès?

Nous remarquons qu'un certain nombre de motions reflètent l'opinion affirmée de quelques membres quant aux mesures que les États membres devraient prendre aux niveaux national, régional ou international sur des questions complexes et souvent controversées.

Nous avons longuement réfléchi aux meilleurs moyens de participer, en tant qu'État membre, à ce processus des motions. En raison de la haute priorité que nous accordons aux programmes de l'UICN qui contribuent fortement aux objectifs de conservation que nous partageons, nous avons conclu que nous ferions porter notre attention sur les motions qui traitent de questions institutionnelles, de questions de gouvernance et de questions programmatiques générales relatives à l'UICN (et que l'on trouve dans chacune des trois catégories: PRG, CNV et GOV).

Nous estimons que l'examen de questions importantes pour le programme et les opérations devrait être étroitement intégré à la discussion du Programme quadriennal. En conséquence, nous ne serons peut-être pas en mesure de nous joindre au consensus, dans le cas de plusieurs motions «institutionnelles», jusqu'à ce que leurs répercussions aient été discutées et résolues dans le contexte du Programme quadriennal.

J'ajouterai qu'à notre avis, il devrait y avoir moyen de faire entrer dans le processus, dès le début, les propositions qui ont des répercussions sur le Programme quadriennal, de sorte qu'elles puissent être prises en compte lors de la préparation du projet de programme, à Gland. Il ne nous convient pas que les motions relatives aux programmes et à la gouvernance suivent un chemin différent qui commence essentiellement après achèvement du projet de programme. Cela porte préjudice à la valeur du Programme quadriennal qui, à notre avis, est un premier pas important vers la mise en place d'un programme de travail et budget cohérent pour l'UICN.

Nous en sommes également venus à la conclusion qu'il ne nous appartient pas, en tant que gouvernement, de nous engager à propos de certains types de résolutions ou de participer aux négociations les concernant.

Parmi elles, se trouve un groupe important de motions adressées essentiellement à un seul gouvernement ou à un groupe de gouvernements et qui portent sur des

³ Il a été décidé au Groupe de contact pertinent que les questions traitées dans cette motion seraient reprises par le Président de la Commission mondiale des aires protégées et le Président de la Commission de la gestion des écosystèmes.

questions nationales, bilatérales ou régionales. Nous nous félicitons de l'intérêt que les membres de l'UICN portent à d'importantes questions nationales et régionales telles que la conservation du delta du Mékong, la Méso-Amérique et certaines parties de l'Afrique et nous les considérons avec sérieux, mais nous estimons que c'est au(x) pays concerné(s) qu'il importe de réagir à ces motions. Nous ne prendrons donc pas position, en tant que gouvernement, sur ces motions (qui portent souvent sur des questions à propos desquelles nous n'avons pas suffisamment d'information exactes), sauf si elles s'adressent au gouvernement des États-Unis. Dans ce cas, nous fournirons une déclaration à verser au compte rendu pour aider à éclaircir les questions soulevées et présenter notre point de vue.

Un deuxième groupe de motions se compose de celles qui portent sur des questions mondiales qui, nous en convenons, sont importantes, mais font l'objet de débats politiques intergouvernementaux en cours dans d'autres enceintes - les changements climatiques, la biotechnologie et le commerce, par exemple. Nous respectons l'intérêt que les membres portent aux questions d'ordre mondial et nous partageons cet intérêt dans de nombreux cas, en particulier pour les questions émergentes telles que l'exploitation forestière illicite et les espèces envahissantes. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de prendre position, en tant que gouvernement, ou d'adopter un point de vue particulier sur ces questions telles qu'elles sont présentées dans les motions, ni de voter sur les résultats.

Nous vous transmettrons une liste, à verser au compte rendu, des résolutions sur lesquelles le gouvernement des États-Unis évitera de s'engager.

Nous avons deux propositions à faire au Conseil tandis qu'il poursuit son examen du processus des résolutions à la suite du présent Congrès. Premièrement, il pourrait être utile de remanier ou de redéfinir certaines motions qui expriment les opinions affirmées d'une minorité de membres pour en faire des «déclarations» qui seraient éventuellement appuyées et soumises par les membres intéressés, discutées au Congrès et versées aux procès-verbaux du Congrès. Cela permettrait aux membres de mettre en évidence et de discuter d'importantes questions sans tenter de négocier des points et positions sur lesquels les membres de l'UICN ne sont pas d'accord.

Deuxièmement, nous suggérons d'examiner comment établir un processus clair par lequel les membres qui souhaitent proposer un changement ou un élargissement des priorités de l'UICN, des éléments du programme et/ou de l'attribution des ressources pourraient le faire par l'intermédiaire des membres du Conseil qui les représentent, durant le processus d'élaboration du prochain programme quadriennal plutôt que dans des motions particulières. Cela permettrait au Conseil d'examiner les opinions de

l'ensemble des membres sur des questions relevant du programme et de les incorporer dans le projet de programme avant que le projet final ne soit soumis au prochain Congrès.

Nous serons heureux de discuter de ces idées, parmi d'autres, avec les membres intéressés, durant le Congrès. Nous souhaitons que la présente déclaration soit versée aux procès-verbaux du présent Congrès».

Ci après se trouve un résumé complet des résolutions et recommandations adoptées par le Congrès, y compris toutes les déclarations versées au compte rendu par les délégués. Le texte intégral et final de toutes les résolutions et recommandations se trouve dans le volume qui accompagne les présents Procès-verbaux.

RÉSOLUTIONS

A. Résolutions relatives à la gouvernance

2.1 Mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

La Présidente a ajouté que la désignation par son nom, dans le paragraphe 2 du dispositif, d'un candidat à la Présidence de la CPEES, est due à des circonstances exceptionnelles et ne cherche pas à créer de précédent concernant le choix des Présidents des Commissions ou d'autres élus de l'UICN.

2.2 Intégration de la gestion des écosystèmes dans le Programme de l'UICN

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.3 Un Programme thématique mondial de l'UICN pour les terres arides et semi-arides

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.4 Adoption de l'arabe comme langue officielle de l'UICN

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.5 Régionalisation de l'UICN - Union mondiale pour la nature

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.6 Modifications concernant le Bureau régional de l'UICN pour la Méso-Amérique

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.7 Mise en œuvre du Sous-programme de l'UICN pour la Méditerranée

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.8 Les activités de l'UICN en Océanie

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.9 Application et suivi des conventions internationales

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.10 Relations de l'UICN avec le système des Nations Unies

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.11 Coopération avec les parlements

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.12 Usage du nom et du logo de l'UICN – Union mondiale pour la nature

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.13 Vote de remerciements au pays hôte

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

B. Résolutions relatives au Programme

2.14 Renforcer le recours de l'UICN à ses Commissions

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.15 Le Programme UICN de gestion participative pour la conservation

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.16 Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.17 Climat et énergie

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.18 Renforcement des actions visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.19 Donner suite aux recommandations de la Commission mondiale sur les barrages

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.20 Conservation de la diversité biologique marine

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.21 Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.22 Activités de l'UICN dans la région arctique

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.23 Amélioration des capacités de l'UICN en matière de gestion stratégique de l'information et de la technologie de l'information

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.24 Fondation d'une Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.25 Conservation des plantes

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.26 Préparatifs de Rio + 10

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.27 Le Congrès mondial sur les parcs de Durban

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.28 Politique d'équité entre les sexes

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.29 Déclaration de principes de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages

Cette Résolution a été adoptée par vote à main levée. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres se sont abstenus.

2.30 Incidences des activités militaires sur l'environnement et les communautés de populations autochtones dans la région arctique

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.31 Organismes génétiquement modifiés et diversité biologique

Cette Résolution a été adoptée par vote à main levée. Les délégations des États membres Australie, Canada et Nouvelle-Zélande et de l'État membre et organisme gouvernemental membre États-Unis se sont abstenues. La délégation du Canada a versé une déclaration officielle au compte rendu:

«Le Canada s'oppose formellement à l'amendement apporté au texte anglais de cette motion qui a substitué aux mots «precautionary approach» «precautionary principle» dans le premier paragraphe du dispositif.

Le Canada précise également que l'amendement proposé au septième paragraphe du Préambule commençant par «RECONNAISSANT que les effets des OGM sur la diversité biologique sont mal connus...» est une déclaration de fait et, en conséquence, que le mot «principe» ne doit pas être substitué à «approach» étant donné que la Déclaration et le Protocole dont il est question utilisent les termes «precautionary approach» comme d'autres traités internationaux qui s'y réfèrent.»

[Note de l'éditeur: afin de reproduire correctement la terminologie utilisée dans les instruments internationaux précités, la phrase «precautionary approach» a été utilisée dans la version finale du septième paragraphe du Préambule. Toutefois, «precautionary principle» est utilisé dans le premier paragraphe du dispositif, conformément à la majorité des opinions exprimées au Congrès.]

La délégation des États-Unis a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Les États-Unis s'opposent à cette Résolution dans la forme sous laquelle elle a été adoptée. Bien que nous reconnaissons que certains changements utiles ont été apportés par le Groupe de contact, il semble que la Résolution prise dans sa totalité préjuge encore, de façon négative et biaisée, des risques et avantages potentiels de la biotechnologie.

En outre, la modification apportée en plénière afin de réinstaurer, dans le texte anglais, une référence au «precautionary principle» au lieu de la référence plus précise à la «precautionary approach» ne reflète pas, à notre avis, avec exactitude, la discussion internationale en cours sur cette question importante. Comme nous l'avons indiqué en plénière, il n'est pas utile que le Congrès de l'UICN tente, dans un débat de 15 minutes, de résoudre une question complexe activement discutée par les gouvernements et les juristes dans un certain nombre de forums.

Comme nous l'avons expliqué en plénière, la version originale de cette résolution nous posait un certain nombre de problèmes qui n'ont été que partiellement résolus par les changements apportés par le Groupe de contact.

Nous remarquons également que telle qu'elle était rédigée à l'origine, la résolution aurait apparemment rejeté toutes les applications du génie génétique, y compris les applications médicales qui laissent entrevoir de grands progrès pour le traitement de graves problèmes de santé de l'humanité.

Un Groupe de travail récent, comprenant entre autres l'Académie des sciences du Tiers-Monde, la Royal Society de Londres, la U.S. National Academy of Sciences et l'Académie brésilienne des sciences, a prôné de nouveaux progrès en biotechnologie agricole afin de promouvoir la sécurité alimentaire mondiale.

Ce Groupe de travail a indiqué clairement que les questions environnementales qui entourent la question de la biotechnologie doivent être traitées mais que la technologie dans son ensemble offre de grandes promesses – d'avantages environnementaux, sociaux et économiques – qui ne doivent pas être inutilement freinées.

Comme toute nouvelle technologie, celle-ci présente des risques mais ces risques doivent être évalués au regard de l'information scientifique actuelle et des

avantages potentiels ou réalisés. La démarche des États-Unis, en ce qui concerne l'évaluation et la réglementation de la biotechnologie, se base sur cela.»

2.32 Agriculture biologique et conservation de la diversité biologique

Cette Résolution a été adoptée par vote à main levée. Les délégations de l'Australie, État membre, et des États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, ne se sont pas jointes à l'adoption de cette Résolution.

2.33 La libéralisation du commerce et l'environnement

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.34 Les institutions financières multilatérales et bilatérales et les projets qui ont des incidences sur la diversité biologique et les caractéristiques naturelles

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.35 Suivi de la politique forestière de la Banque mondiale

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.36 Allègement de la pauvreté et conservation de l'environnement

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.37 Appui aux défenseurs de l'environnement

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.38 Coopération entre participants internationaux et nationaux à des programmes de conservation

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.39 Corruption dans le secteur des forêts

Cette Résolution a été adoptée par consensus. La délégation des États-Unis a présenté la déclaration officielle suivante à verser au compte rendu:

«Les États-Unis considèrent que la lutte contre la corruption dans le secteur des forêts, y compris contre l'exploitation illicite et le commerce illicite, est essentielle à la conservation des forêts du monde entier.

Les activités illicites sont une cause importante du déboisement et de la perte de revenu dans de nombreux pays et nous nous félicitons de l'attention accordée par les membres de l'UICN à cette question importante.

Le Président Clinton et les autres dirigeants du G8 ont engagé leurs gouvernements, dans le cadre du Programme d'action du G8 pour les forêts, à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites dans le secteur des forêts.

Pour que cet engagement soit tenu, les États-Unis coparraineront, avec le Royaume-Uni, une conférence internationale de haut niveau sur l'application des lois sur les forêts qui sera organisée par la Banque mondiale.

La Conférence, que nous espérons réunir en Asie au début de 2001, est un premier pas pour galvaniser l'engagement international au niveau politique en vue de renforcer les capacités d'application des lois et règlements relatifs aux forêts dans le monde entier. Nous serions heureux que l'UICN participe à cette conférence.

Les États-Unis, avec le Canada, sont aussi un membre fondateur du processus de Montréal sur les critères et indicateurs de la conservation et de la gestion durable des forêts tempérées et boréales – un des nombreux processus sur les critères et les indicateurs auxquels participent 130 pays dans le monde entier.

Ces processus sur les critères et indicateurs peuvent apporter une information complète sur l'état et la gestion des forêts, éléments clés des mesures efficaces qui permettront de mieux comprendre l'ampleur du problème de l'exploitation illicite et de trouver des solutions. Il serait bon que nous nous appuyions sur ces travaux au lieu de mettre en place un processus parallèle.

Nous nous félicitons des travaux entrepris par l'UICN pour aider à lutter contre les activités illicites dans le secteur des forêts. Nous apprécions les révisions apportées à la motion PRG046 [note de l'éditeur: le numéro de cette motion est désormais Résolution 2.39], qui concentre les travaux proposés de l'UICN dans ce domaine de manière plus constructive. Nous estimons

cependant aussi que l'UICN sera mieux en mesure de déterminer sa niche et les domaines où elle peut être la plus utile dans les efforts de lutte contre les activités forestières illicites après la conférence de la Banque mondiale qui aura lieu dans quelques mois.

2.40 Sécurité des ressources naturelles en situation de conflit

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.41 Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement durable

Cette Résolution a été adoptée par consensus après avoir été officiellement présentée par la délégation des Pays-Bas, État membre, qui a fait la déclaration suivante afin de confirmer que les critères de soumission des motions durant le Congrès, tels qu'ils sont énoncés dans «Les Règles de procédures du Congrès mondial de la nature», sont remplis (le premier mot ou membre de phrase de chaque paragraphe est une citation du paragraphe 52 des Règles de procédure):

a) «NOUVEAU – Cette motion émane du Forum de la Terre qui a eu lieu le 4 octobre, après un exposé sur l'initiative de l'Ombudsman durant lequel les membres présents ont estimé qu'il serait utile de présenter une motion afin que l'UICN s'engage résolument à contribuer au succès de cette initiative.

b) URGENT – Comme mentionné dans la motion, un Mémorandum d'accord a été signé entre l'UICN et le Conseil de la Terre. L'adoption de cette motion garantit la mise en œuvre adéquate de ce Mémorandum, nécessaire en raison des nombreuses situations qui appellent une médiation de toute urgence (par exemple en Colombie, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique australe et de l'Ouest, en Indonésie).

c) N'ÉTAIT PAS PRÉVISIBLE – À la date fixée comme délai pour la soumission des motions (4 juillet 2000), les membres n'avaient pas connaissance de la signature du Mémorandum d'accord, le 5 juillet 2000.

d) ÉMANE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS MONDIAL – La nécessité de l'initiative Ombudsman a été discutée lors de la réunion de la CPEES, le 3 octobre 2000, et de la séance interactive du 5 octobre 2000 sur le thème «Environnement et sécurité». C'était la première fois que l'UICN et ses membres avaient officiellement l'occasion de discuter de ce sujet.

e) TRAITE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR – Voir le point d), actuellement aucune autre réunion n'est prévue pour traiter de la question.»

La délégation de la Belize Audubon Society, s'exprimant au nom du Comité des membres méso-américains de l'UICN, a présenté une déclaration officielle à verser au compte rendu:

«Nous accueillons favorablement la proposition d'amendement de cette motion présentée par Sir Martin Holdgate.

Nous souhaitons souligner que malgré plusieurs invitations du Comité des membres méso-américains de l'UICN et du Bureau régional de l'UICN pour la Més-Amérique (ORMA) au Conseil de la Terre et à l'Université de la Paix afin qu'ils deviennent membres de l'UICN, ces derniers ne sont pas encore membres. Nous demandons qu'avant de poursuivre les négociations en vue d'un engagement aux côtés du Conseil de la Terre et de l'Université de la Paix, ces derniers deviennent membres à part entière de l'UICN.»

2.42 Année internationale de l'observation de la biodiversité

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.43 Gestion durable et protection des grands fleuves d'Asie

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.44 Renforcement de la présence de l'UICN dans les pays d'Asie centrale

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.45 Préservation des écosystèmes de montagne en Europe

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.46 Les aires protégées d'importance internationale dans les Alpes et en Méditerranée

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.47 Sauver les derniers cours d'eau sauvages d'Europe

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.48 Programme de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes en Fédération de Russie

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.49 Cadre stratégique pour l'UICN en Méso-Amérique

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.50 L'éducation à l'environnement dans le Sous-programme pour la Méso-Amérique

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.51 Conservation du bassin versant du canal de Panama

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les délégations du Panama, État membre, des États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres, ne se sont pas jointes au consensus.

2.52 Renforcement du Sous-programme de l'UICN pour l'Amérique du Sud

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.53 Conservation de la nature dans le Plateau des Guyanes

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.54 L'Antarctique et l'océan Austral

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.55 Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.56 Politiques foncières et outils juridiques pour la conservation du littoral

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.57 Élaboration et adoption de lignes directrices en matière de prospection et d'exploitation pétrolières, gazières et minières dans les zones arides et semi-arides

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.58 Problèmes de gestion écologique relatifs aux grands barrages

Cette Résolution a été adoptée par un vote à main levée. En demandant le vote à main levée, la délégation de la Chine, État membre, a présenté une déclaration officielle versée au compte rendu:

«En ce qui concerne cette motion, nous sommes fermement d'avis que les barrages, qui ont été construits ou seront construits à l'avenir, ont des effets à la fois sur les écosystèmes et sur la société. Nous sommes convaincus qu'en utilisant la technologie aujourd'hui disponible pour gérer et construire les barrages, les impacts négatifs des barrages sur les écosystèmes pourront être atténués.

Cette motion demande de prévenir tout effet négatif mineur potentiel, possible et même imprévisible des

barrages. C'est également notre rêve. Mais nous savons que c'est difficile à réaliser avec la technologie actuelle. Nous estimons également que cette motion ne cherche pas suffisamment à coordonner la protection des écosystèmes et le développement social. Elle risque d'empêcher tout avantage que les êtres humains peuvent attendre des barrages. Elle va à l'encontre de l'objectif général de l'UICN et de l'objectif du développement durable. Nous regrettons qu'aucun accord n'ait pu être trouvé au sein du Groupe de contact. Nous nous opposons à cette motion et nous demandons un vote sur le texte original de la motion PRG056 [note de l'éditeur: c'est le numéro de la motion devenue Résolution 2.58]. »

Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus.

2.59 Aspects juridiques de l'utilisation durable des sols

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus. La délégation des États-Unis a également versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Les États-Unis appuient la première partie du premier paragraphe du dispositif qui demande la rédaction de lignes directrices et de matériel explicatif relatifs aux principes et aux éléments de législation et politiques nationales concernant les sols.»

Toutefois, les États-Unis ne sont pas convaincus qu'il soit possible ni utile de rédiger un instrument international sur l'utilisation durable des sols.»

2.60 Conservation du rhinocéros noir de l'Ouest (*Diceros bicornis longipes*)

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.61 Conservation de l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*) en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la

Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.62 La conservation de l'alligator de Chine (*Alligator sinensis*)

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.63 Commerce illicite et/ou non durable d'espèces sauvages entre les pays riverains du Mékong et au départ de ces pays

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.64 Le commerce non durable de la viande d'animaux sauvages

Cette Résolution a été adoptée par consensus. La délégation des États-Unis a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Les États-Unis soutiennent cette motion..»

La chasse pour l'exploitation commerciale de la viande de brousse, par opposition à l'utilisation traditionnelle pour la subsistance, pose une menace grave et immédiate à de nombreuses espèces d'animaux en danger et menacées telles que les primates, les éléphants, les tortues d'eau douce et les antilopes rares.

Certaines études indiquent qu'en Afrique, la chasse pour la viande est une menace immédiate plus grave pour la conservation de la biodiversité que le déboisement.

Le numéro d'octobre de Conservation Biology a publié un article sur la première extinction de primate depuis 1800. La disparition de ce primate, le colobe roux de Miss Waldron, sonne l'alarme et souligne la menace que représente la chasse non durable pour la viande de brousse. Bien que la perte d'habitat soit un facteur grave, les auteurs de l'étude estiment que la chasse est la principale raison de l'extinction de cette espèce.

Les États-Unis soutiennent les efforts visant à lutter contre l'impact du commerce de la viande de brousse sur la faune sauvage. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Groupe d'étude sur la crise de la viande de brousse qui cherche à sensibiliser et à apporter une aide pour résoudre cette question.

À la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les États-Unis ont participé activement aux discussions relatives à une résolution sur la viande de brousse et entretiennent une collaboration étroite avec le Groupe de travail CITES sur la viande de brousse chargé du suivi.

Nous tenons des consultations avec les États des aires de répartition afin de déterminer leurs besoins et leur opinion sur cette question.

Une loi est actuellement à l'étude au Congrès des États-Unis afin de fournir une aide pour protéger les grands primates menacés, entre autres, par le commerce de la viande de brousse.

La sensibilisation internationale au problème posé par le commerce de la viande de brousse est, jusqu'à présent, non existante. De toute évidence, le moment est venu de résoudre ce problème.»

2.65 Capture accidentelle de tortues marines dans les opérations de pêche pélagique à la palangre

Cette Résolution a été adoptée par consensus.

2.66 La pêche illégale et la mortalité des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre dans l'océan Austral et les eaux adjacentes

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.67 Espèces exotiques envahissantes

Cette Résolution a été adoptée par consensus. La délégation des États-Unis a versé une déclaration officielle au compte rendu:

«Comme nous l'avons dit durant la discussion de la motion CNV24 [note de l'éditeur: la motion CNV024 a été adoptée en tant que Recommandation 2.79 «Introduction d'espèces exotiques»], nous sommes

heureux de voir cette question importante soulevée au Congrès.

Les États-Unis se sont engagés à lutter contre la menace des espèces envahissantes et nous partageons les préoccupations qui ont conduit à la proposition de deux motions [note de l'éditeur: c'est-à-dire Résolution 2.67 et Recommandation 2.79].

La coopération internationale est essentielle pour traiter efficacement cette menace mondiale. Des initiatives telles que le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) ainsi que d'autres efforts internationaux, tels que ceux qui ont été entrepris par l'UICN, jouent un rôle important dans les progrès de cette coopération.

Toutefois, les États diffèrent grandement dans leur sensibilisation à cette question, leurs priorités de gestion et leurs ressources, tant financières que techniques.

Nous convenons que des lignes directrices concernant les espèces envahissantes sont un instrument nécessaire dans les efforts de lutte contre les espèces envahissantes et nous reconnaissons la contribution de l'UICN, de la CDB et du GISP en vue de l'élaboration de lignes directrices utiles.

Nous souhaitons que tous les nouveaux travaux concernant ces lignes directrices bénéficient des travaux accomplis par le GISP et nous sommes convaincus que ces lignes directrices seront surtout efficaces si elles se concentrent sur les efforts de départ qui peuvent être entrepris par une grande diversité de gouvernements, si elles encouragent la collaboration entre les pays et si elles s'appuient de manière réaliste sur l'état actuel des connaissances scientifiques et des capacités techniques.»

2.68 Conservation des plantes en Europe

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Résolution adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

RECOMMANDATIONS

2.69 La conservation du tigre (*Panthera tigris*)

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant

cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.70 Conservation de l'antilope du Tibet (*Pantholops hodgsoni*)

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.71 Plan d'action régional conjoint pour la conservation des dauphins d'eau douce (*Platanista spp.* et *Lipotes spp.*) dans la région de l'Asie du Sud

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. nn).

2.72 Conservation du Dugong (*Dugong dugon*), du pic d'Okinawa (*Sapheopipo noguchii*) et du râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*) sur l'île d'Okinawa et autour de l'île

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Toutefois, la délégation du Japon, État membre, ne s'est pas associée au consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus. La délégation du Japon, État membre, a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Reconnaissant dûment l'importance de la conservation de la nature, le gouvernement du Japon a déjà adopté des orientations politiques afin que tout soit fait pour que la relocalisation de l'aéroport de Futenma et la restitution de la plus grande partie de la Northern Training Facility ne causent pas de graves impacts au milieu naturel.

Dans le cadre de ces orientations politiques, le gouvernement du Japon vient de décider de réaliser une évaluation préliminaire de l'état du dugong avant de passer à la conception de l'équipement de remplacement à l'aéroport de Futenma. L'évaluation sera achevée le plus vite possible.»

La délégation des États-Unis verse également une déclaration officielle au compte rendu:

*«Étant donné l'intention des motions regroupées CNV004 et CNV005 concernant la conservation du dugong, du râle d'Okinawa et du pic d'Okinawa [note de l'éditeur: la motion CNV004 «Conservation du dugong (*Dugong dugon*) autour de l'île d'Okinawa» et la motion CNV005 «Conservation du pic d'Okinawa (*Sapheopipo noguchii*) et du râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*)» ont été associées pour former la motion adoptée en tant que Recommandation 2.72], les États-Unis soutiennent les efforts de conservation de ces espèces en danger et menacées ainsi que d'autres espèces. Nous respectons et partageons les craintes que les auteurs de ces motions ont manifestées pour la survie de ces espèces. Nous nous interrogeons sur ce qui était demandé dans les versions précédentes de cette motion mais nous avons le sentiment que la version actuelle est beaucoup plus claire.*

Dans ce contexte, nous affirmons soutenir une étude d'impact complète et transparente sur l'environnement en ce qui concerne la relocalisation proposée de Futenma. Nous sommes prêts à coopérer à l'étude d'impact sur l'environnement pour ces régions, que mène le gouvernement du Japon, comme l'a demandé le gouvernement du Japon.

Les États-Unis se sont publiquement engagés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger le milieu naturel du Japon dans le respect des lois et règlements pertinents. Dans le cadre de ces efforts, nous nous félicitons du dialogue entamé avec les organisations non gouvernementales concernées.»

2.73 Conservation de l'ibis nippon (*Nipponia nippon*)

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.74 Conservation du faucon sacré (*Falco cherrug*)

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.75 Conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère sud

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se

sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.76 Plan d'action régional pour la conservation des tortues marines de l'océan Indien

Cette Recommandation a été adoptée par consensus.

2.77 Conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

Cette Recommandation a été adoptée par consensus.

2.78 Promotion d'une pêche durable

Cette Recommandation a été adoptée par consensus.

2.79 Introduction d'espèces exotiques

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Une proposition visant à maintenir le titre utilisé dans le texte révisé (Rev 1) de la motion «Introduction d'espèces exotiques vertébrés» a été précédemment rejetée par un vote à main levée. La délégation des États-Unis a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Nous sommes heureux de voir que cette question importante est soulevée au Congrès. L'établissement d'espèces envahissantes est une des menaces les plus graves pesant sur la biodiversité et les écosystèmes dans le monde entier, à égalité avec les changements climatiques et la destruction de l'habitat.

Les États-Unis se sont engagés à lutter contre la menace des espèces envahissantes et nous partageons beaucoup de préoccupations qui ont conduit à la proposition de cette résolution ainsi que de PRG 37 [note de l'éditeur: ce chiffre fait référence à la motion PRG037 par la suite adoptée en tant que Résolution 2.67 «Espèces exotiques envahissantes»] qui traite aussi des espèces envahissantes.

Nous rappelons que toutes les espèces non indigènes ne sont pas envahissantes. En fait, certaines espèces non indigènes (telles que le coléoptère qui s'attaque à la jacinthe d'eau) jouent un rôle essentiel dans la lutte contre certaines espèces envahissantes.

Nous avons quelques préoccupations concernant la version originale de cette résolution qui envisage un rejet absolu de l'introduction d'espèces non indigènes, rejet qui ne peut être scientifiquement justifié pour le

moment. Nous prenons note que la révision du texte en plénière demande, à la place, des évaluations de risque à mener avant d'autoriser l'introduction d'espèces exotiques.

Le texte révisé reconnaît aussi que les connaissances scientifiques permettant de prévoir des impacts d'espèces envahissantes sont incertaines. Il est donc important que les gouvernements et la société civile travaillent en coopération pour gérer les chemins empruntés par les espèces envahissantes dans le commerce international.»

2.80 L'éco-espace de la région du détroit de Béring et les espèces migratrices de la Terre

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation des États-Unis a versé une déclaration officielle au compte rendu:

«La délégation des États-Unis d'Amérique était préoccupée par la résolution d'origine et la résolution révisée CGR2.CNV013 Rev 1 [note de l'éditeur: motion devenue Recommandation 2.80] et s'est réunie avec les auteurs et la Fédération de Russie. Nous sommes satisfaits des révisions proposées à cette résolution.

Les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Russie ont toujours soutenu la création d'un parc international dans la région du détroit de Béring. Durant une réunion au sommet, le 1er juin 1990, George Bush et Mikhail Gorbatchev ont, ensemble, appelé de leurs vœux un tel accord pour promouvoir la protection du patrimoine naturel commun de nos deux pays.

Les États-Unis reconnaissent l'importance culturelle et écologique de la région du détroit de Béring, y compris son rôle en tant qu'habitat d'oiseaux et de mammifères migrants.

La mise en place d'un parc international servira de lien entre les terres protégées des deux pays au sein d'une vaste gamme d'activités en coopération.

Il convient de noter, cependant, que les États-Unis ne peuvent ni appuyer ni prôner un système de «gestion conjointe» qui ne tiendrait pas dûment compte des principes de souveraineté nationale et des lois pertinentes de la Russie et des États-Unis. Les territoires protégés, dans l'un ou l'autre des pays, ne relèveront que des seules lois des gouvernements respectifs et ne seront soumis à aucune forme de gestion ou de réglementation internationales.»

2.81 Concessions minières et aires protégées en Méso-Amérique

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se

sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.82 Protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières

Cette Recommandation a été adoptée par vote à main levée. Une proposition de fusion de la motion CGR2.PRG052 *Vers l'adoption de meilleures pratiques d'exploitation minière* avec la motion CGR2.CNV025 *Protection et conservation de la diversité biologique des aires protégées contre les impacts négatifs de l'exploitation et de la prospection minières* a été rejetée par vote à main levée. Le texte de la motion CGR2.CNV025 a alors été adopté par un vote à main levée. La délégation des États-Unis a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Le gouvernement des États-Unis d'Amérique est opposé à la motion CNV25 telle qu'elle a été adoptée par le Congrès mondial de la nature et a voté contre [note de l'éditeur: ce chiffre fait référence à la motion CNV025 devenue, une fois adoptée, Recommandation 2.82].

Nous ajoutons que nos commentaires en plénière concernaient le texte révisé de CNV25 proposé par le Groupe de contact qui, à notre avis, améliorerait fortement le texte original.

En particulier, nous avons noté que la révision aurait «invité» les gouvernements, l'industrie et autres acteurs clés à tenir compte de la déclaration de la CMAP lors de l'élaboration de politiques pour le secteur minier au lieu d'appeler les gouvernements à mettre en œuvre la déclaration.

La révision reconnaissait aussi implicitement que chaque pays a son propre système d'aires protégées qui peut ou non correspondre aux catégories de l'UICN et qu'aucune méthode normative ne peut s'appliquer à tous les cas.

Nous regrettons la décision prise en plénière de rejeter la version révisée et de reprendre le texte original de la motion.

Nous réitérons qu'aux États-Unis, la gestion des parcs et les obligations de mener des évaluations d'impact sur l'environnement reposent sur les lois et règlements nationaux et non sur le cadre juridique international. Dans ce contexte, le gouvernement des États-Unis a pris des mesures fermes pour limiter les activités minières en cas d'incompatibilité.

Par exemple, le Président a mis un terme au développement d'une mine d'or près du Parc national de Yellowstone, un trésor national, et le gouvernement s'est également vigoureusement opposé à l'ouverture d'une mine de titane près du Refuge de faune sauvage d'Okefenokee.

Nous avons également participé à de nombreux efforts visant à garantir que l'exploitation minière peut se faire selon des méthodes respectueuses de l'environnement, comme par exemple l'initiative sur l'exploitation minière durable, dans le cadre du Sommet des Amériques.

La politique minière est une affaire interne des États souverains. Dans ce contexte, si nous élaborons et distribuons des informations et des avis experts sur les effets de l'exploitation minière et les moyens d'atténuer les effets négatifs potentiels, nous estimons que l'Union devrait exercer une plus grande prudence lorsqu'elle décide s'il est utile de transformer cet avis en «déclaration de principe» et que le Conseil ne devrait pas appuyer une telle déclaration de principe sans avoir d'abord largement consulté les membres en vue d'obtenir un consensus.»

2.83 Les conflits armés dans les aires naturelles (Panama et Colombie)

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation du Panama, État membre, a indiqué que s'il y avait eu un vote, elle se serait abstenue. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.84 Pollution par des munitions non explosées dans les sites militaires des États-Unis en République du Panama

Cette Recommandation a été adoptée par un vote à main levée. Les délégations des États membres Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama et les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres, ont indiqué qu'elles s'étaient abstenues.

La délégation des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Dans le cadre de l'application des accords de 1977 du Traité du canal de Panama, les États-Unis ont accepté de prendre toutes les mesures pour garantir, dans la mesure du possible, que tout danger pour la vie, la santé et la sécurité humaines soit éliminé de tout

site de défense ou zone militaire de coordination dans la zone du canal.

En outre, dans le cadre du Traité du canal de Panama, les États-Unis et le Panama se sont engagés à «mettre en œuvre ce traité de manière compatible avec la protection du milieu naturel du Panama».

Le gouvernement des États-Unis convient que la réduction du risque de blessures ou de pertes de vie doit être au centre des efforts de gestion des anciens territoires de l'armée américaine au Panama.

Nous sommes convaincus d'avoir intégralement respecté les obligations du Traité, à savoir éliminer les munitions non explosées dans les anciennes zones de tirs, dans la mesure du possible. En raison de la végétation dense, des limites de la technologie et de la nécessité de conserver l'environnement et de garantir la sécurité du personnel, l'accès aux munitions non explosées et leur élimination, dans des zones extrêmement limitées des anciens territoires, n'ont pas été jugés possibles.

Ces zones affectées, qui ne représentent que deux pour cent de l'ancienne zone du canal, ont été identifiées par le gouvernement du Panama. En réponse, les États-Unis ont donné au Panama un plan de gestion du territoire pour aider à gérer l'utilisation future des terres en toute sécurité. Nous avons aussi proposé d'aider le Panama à mettre en œuvre ce plan de gestion qui va bien au-delà de nos obligations découlant du Traité.

Les États-Unis et le Panama ont déjà progressé vers la conclusion d'un accord sur cette question et nous continuons de collaborer par voie diplomatique afin de trouver une solution.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous ajoutons que les armes chimiques des États-Unis au Panama ont soit été utilisées, soit éliminées conformément à la pratique commune à l'époque. Toutefois, nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement du Panama et avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, entre autres, afin de résoudre toute question qui pourrait surgir concernant des armes chimiques abandonnées au Panama.»

2.85 Conservation du moyen et du bas Paraná

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.86 Protection de la vallée de la rivière Macal au Belize

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont indiqué que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.87 Aires protégées et Corridor biologique méso-américain

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.88 Établissement d'un corridor écologique des Amériques

Cette recommandation a été adoptée par consensus. La délégation des États-Unis a versé une déclaration au compte rendu:

«Les États-Unis reconnaissent l'importance des corridors écologiques pour conserver la diversité biologique, préserver la propreté de l'eau, stabiliser les sols et fournir d'autres services écologiques importants.

Nous accueillons favorablement l'initiative prise par les pays d'Amérique centrale pour créer le Corridor biologique méso-américain et nous nous sommes efforcés de soutenir cette initiative à laquelle des agences du gouvernement des États-Unis ont fourni une assistance technique.

La proposition d'expansion de ce corridor pour en faire un Corridor écologique des Amériques le long de la chaîne de montagne de l'hémisphère occidental est encore à l'étape conceptuelle. Actuellement, il y a déjà un certain nombre de parcs et de réserves nationaux, locaux et privés dans les régions de montagne qui vont du Canada à l'Argentine et au Chili.

Bien que l'établissement d'aires protégées supplémentaires et de corridors de liaison mérite d'être exploré du point de vue des avantages que de telles créations pourraient avoir pour la conservation de la biodiversité, la faisabilité de l'établissement et de la gestion d'aires de conservation supplémentaires dépendra de différents facteurs, y compris d'engagements

gouvernementaux et sociaux, des régimes fonciers et d'aménagement du territoire, des pressions démographiques et de l'intérêt et des priorités des communautés locales.

Tous ces facteurs ne dépendent pas uniquement des gouvernements nationaux. En fait, la possibilité de créer un corridor écologique dans l'hémisphère peut dépendre d'abord et avant tout de l'intérêt des parties touchées, en dehors des gouvernements.

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il serait prématuré que le Congrès recommande aux gouvernements de «soutenir officiellement» cette initiative. Au mieux, nous pourrions être priés d'étudier le concept.»

2.89 Aires protégées marines dans la mer Baltique

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.90 Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.91 Pollution des mers par les hydrocarbures

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.92 Populations autochtones, utilisation durable des ressources naturelles et commerce international

Cette Recommandation a été adoptée par vote à main levée. Les délégations des États membres Allemagne, Australie, Fédération de Russie et Nouvelle-Zélande ont indiqué qu'elles se sont abstenues. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus.

2.93 Conservation de la forêt de Kaisho, Japon

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.94 Atténuation des changements climatiques et affectation des terres

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, États membres, ont indiqué que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. Les États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, se sont abstenus de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.95 Stratégies de prévention des sécheresses et des inondations

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis, État membre, ont versé une déclaration officielle au compte rendu indiquant que la délégation s'était abstenue de participer aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris de position gouvernementale sur la Recommandation adoptée pour les raisons indiquées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir p. 20).

2.96 Charte de la Terre et projet de Pacte international

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.97 Une clause de Marten pour la protection de l'environnement

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organisme gouvernemental membres ne se sont pas joints au consensus.

2.98 Préserver la sécurité de l'environnement dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem

Cette Recommandation a été adoptée par un vote à main levée. Les délégations des États membres Australie, Guatemala, Japon, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie

et des États-Unis, État et organisme gouvernemental membres, ont indiqué qu'elles s'étaient abstenues. La délégation de l'Australie, État membre, a versé une déclaration officielle au compte rendu:

«Le gouvernement de l'Australie est gravement préoccupé par les événements auxquels cette résolution fait référence. Toutefois, il estime que l'UICN n'est pas le forum approprié pour discuter de cette question. En conséquence, Environment Australia s'abstiendra d'approuver cette résolution.»

La délégation de la Nouvelle-Zélande, État membre, a versé une déclaration officielle au procès-verbal:

«Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande est conscient de la situation à laquelle la résolution fait référence. Dans cette situation, il est difficile de démêler le juste de l'injuste et la Nouvelle-Zélande estime que le présent Congrès n'est pas le lieu adéquat pour en discuter. Il existe des lieux plus appropriés pour cette discussion. En conséquence, la Nouvelle-Zélande souhaite verser au compte-rendu qu'elle s'abstient de voter cette résolution.»

La France, État membre, s'exprimant au nom de l'Union européenne, verse la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«L'Union européenne est extrêmement préoccupée par les événements dramatiques des derniers jours à Jérusalem et dans les territoires occupés. Elle s'est exprimée très clairement sur cette question dans les forums appropriés.»

L'Union européenne est particulièrement consciente que Amman et la Jordanie, dont l'accueil a été si généreux et si amical, sont très étroitement affectées par les événements en cours.

Le Congrès mondial de la nature ne peut pas s'intéresser à la nature et négliger la vie humaine, alors même que la question de la sécurité de l'environnement est un des thèmes principaux de ce Congrès.

Dans ce contexte, j'ai été chargé par mes collègues de l'Union européenne de transmettre un message de paix et d'union – le message le plus approprié pour l'UICN qui, à son propre niveau, doit aussi contribuer aux efforts qui visent à mettre un terme à la violence et à protéger la vie humaine et l'environnement.

Madame la Présidente, je voudrais vous remercier personnellement pour avoir participé à une partie de la réunion [note de l'éditeur: il s'agit de la réunion du Groupe de contact qui a discuté de la motion avant son introduction en plénière]. J'aimerais remercier le Président et les membres du Groupe pour l'esprit fraternel et pacifique qu'ils ont entretenu et qui nous a permis de rédiger cette motion.»

Élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux, des Présidents des Commissions (20:2, 22:5, 23:4)

Dans la documentation officielle distribuée aux délégués avant le Congrès, se trouvaient les documents CGR/2/2000/15 *Élection du Président de l'UICN*, CGR/2/2000/16 *Élection du Trésorier de l'UICN*, CGR/2/2000/17 *Élection des Conseillers régionaux de l'UICN* (et annexes) et CGR/2/2000/18 *Élection des Présidents des Commissions de l'UICN* (et annexe). Tous ces documents contenaient des informations générales issues des Statuts et du Règlement ainsi que des informations biographiques sur les candidats (lorsque celles-ci avaient été fournies dans les délais réglementaires).

Les candidats sont invités à présenter de brefs exposés dans la salle des plénières durant l'heure du déjeuner et dans la soirée du jeudi 5 octobre. Les candidats sont également encouragés à afficher des informations les concernant sur les panneaux installés à cet effet, dans le hall d'entrée de la salle des plénières. Les élections ont lieu le samedi 7 octobre, de 12h30 à 17h30. Durant la 20e séance du Congrès mondial de la nature (12h00 à 12h30 le samedi 7 octobre), le Responsable des élections, M. Martin Edwards, annonce aux délégués le retrait d'un candidat au poste de Conseiller régional – Afrique, et d'un candidat au poste de Conseiller régional – Europe de l'Ouest.

Les résultats sont annoncés par le Responsable des élections à la clôture de la 22e séance du Congrès mondial de la nature, le lundi 9 octobre (au lieu de la 23e séance):

Présidente: Yolanda KAKABADSE

Trésorier: Claes G. DE DARDEL

Conseillers régionaux:

Afrique: Juliana CHILESHE, Zambie
Amadou Tidiane BA, Sénégal
Zohir SEKKAL, Algérie

Méso-Amérique et Amérique du Sud: Sônia RIGUEIRA, Brésil
Gabriel ROBERTO ROBLES VALLE, Guatemala
Silvia SÁNCHEZ HUAMÁN, Pérou

Amérique du Nord et Caraïbes: Lynne HOLOWESKO, Bahamas
Huguette LABELLE, Canada
Dan MARTIN, États-Unis d'Amérique

Asie du Sud et Asie de l'Est: Nobutoshi AKAO, Japon
Antonio CLAPAROLS, Philippines
Han XINGGUO, Chine

Asie de l'Ouest: Abdulaziz ABUZINADA, Arabie saoudite

	Ali AKBAR, Pakistan Talal F. AL-AZIMI, Koweït
<u>Océanie:</u>	Christine Anne MILNE, Australie Wren GREEN, Nouvelle-Zélande Suliana SIWATIBAU, Fidji
<u>Europe de l'Est, Asie septentrionale et centrale:</u>	Anna KALINOWSKA, Pologne Ivan VOLOSCUK, Slovaquie Alexey Vladimirovich YABLOKOV, Fédération de Russie
<u>Europe de l'Ouest:</u>	Manfred NIEKISCH, Allemagne Alistair GAMMELL, Royaume-Uni Maria Purificació CANALS, Espagne

Présidents des Commissions:

Commission de la gestion des écosystèmes	Hein VAN ASPEREN
Commission de l'éducation et de la communication	Denise HAMÚ
Commission du droit de l'environnement	Nicholas ROBINSON
Commission mondiale des aires protégées	Kenton MILLER
Commission de la sauvegarde des espèces	David BRACKETT

Durant la 23e séance (10 octobre), le Responsable des élections signale qu'un grand nombre de bulletins sont inutilisables et que cela est dû à la présentation compliquée des bulletins prévue par les Règles de procédure du Congrès. En conséquence, un document portant la référence CGR/2/2000/CRP.007 *Amendement proposé aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature* a été préparé. Ce document recommande de modifier le paragraphe 81, sous-paragraphes b), c), f) et g) afin d'autoriser l'inscription d'un simple «X» vis-à-vis du nom des candidats préférés plutôt qu'une numérotation indiquant les préférences de vote.

Un débat technique approfondi s'ensuit au cours duquel il est rappelé que ce problème a été reconnu lors de la 1re Session du Congrès mondial de la nature (Montréal, 1996) mais que rien n'a été fait à l'époque. Répondant à une motion d'ordre, le Conseiller juridique de l'UICN déclare qu'il est légitime que le Congrès envisage un amendement aux Règles de procédure. Une motion visant à ajourner l'examen de l'amendement proposé est rejetée par vote à main levée. L'amendement proposé, avec un petit ajout supplémentaire au sous-paragraphe c), est alors adopté par vote à main levée:

Paragraphe 81 b) amendé:

dans le cas d'une élection au poste de Président, de Trésorier ou de Président de Commission lorsqu'il y a deux candidats ou plus par vote, le vote a lieu en plaçant un «X» face au nom du candidat préféré;

Paragraphe 81 c) amendé:

lorsque trois personnes doivent être élues aux postes de Conseillers régionaux parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant un «X» face aux noms des trois candidats préférés. Lorsque plus d'un candidat est originaire du même Etat, seul le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes peut être élu;

Paragraphe 81 f) amendé:

les suffrages exprimés pour chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de Catégorie A et de Catégorie B. L'ordre ainsi obtenu pour la Catégorie A est alors additionné à celui de la Catégorie B pour former un ordre combiné;

Paragraphe 81 g) amendé:

dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante: le total des voix de Catégorie A pour chaque candidat, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal au nombre des suffrages exprimés de la Catégorie B divisé par le nombre de suffrages exprimés de la Catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin; le total ajusté des voix de la Catégorie A est alors ajouté au total des voix de la Catégorie B et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu;

Rapport du Président du Comité des finances et audits – discussion et adoption; et nomination des vérificateurs externes (21:1, 23:5)

La Présidente attire l'attention des délégués sur deux documents distribués avant le Congrès avec la documentation officielle: CGR/2/2000/10 *Perspectives financières pour 2001-2004* (et annexe) et CGR/2/2000/6 *Les finances de l'UICN pour la période 1996-2000*. Puis elle passe la parole à M. Jorge Caillaux, Président du Comité des finances et audits du Congrès.

Monsieur Caillaux présente le rapport du Comité qui a été distribué aux délégués dans le document CGR2/2000/CRP.003 *Rapport du Comité des finances et audits du 2e Congrès mondial de la nature*, accompagné d'un ajout intitulé *Errata et ajout* (voir annexe II aux présents Procès-verbaux). Il note que le Comité recommande les mesures suivantes:

- Éclaircir les ambiguïtés dans les Statuts et le Règlement concernant le plan financier et le budget
- Adopter un format précis pour les tableaux financiers soumis au Congrès

- Élaborer un ensemble de règles financières
- Éclaircir le rôle respectif de chaque unité du Secrétariat
- Établir, en priorité, une politique de réserve.

Le Comité a également examiné le document du Congrès CGR/2/2000/12 *Cotisations des membres pour la période de 2002 à 2005*. Le Comité a noté les préoccupations de certains États membres mais a trouvé un consensus sur la nécessité de maintenir la valeur réelle du revenu de l'Union. L'augmentation proposée doit être liée à une amélioration de la qualité des services fournis par le Secrétariat et les ajustements futurs devraient être basés sur des indices d'inflation reconnus.

M. Caillaux conclut qu'il y a encore largement place pour améliorer la gestion financière de l'UICN, bien que des progrès remarquables aient été faits depuis le milieu de 1999. Il importe d'instaurer une gestion financière rigoureuse pour mettre en œuvre le projet de plan d'opération. Il prie instamment les membres de tenir compte des conséquences de l'adoption d'un grand nombre de résolutions et de recommandations qui ont des incidences supplémentaires sur les ressources. Le Secrétariat accélérera ses efforts de rigueur financière mais, en fin de compte, l'efficacité dépendra de tous les éléments constitutifs de l'Union.

Passant aux comptes vérifiés pour 1996-1999, contenus dans le document CGR/2/2000/6, M. Caillaux note qu'une fonction de vérificateur interne indépendant a été mise en place en 2000. Parmi les autres domaines de progrès, on peut citer une gestion plus serrée des liquidités, une diminution des indemnités de chômage et la mise au point d'un document sur les questions en suspens pour guider le nouveau Conseil.

En ce qui concerne le projet de plan d'opération et de plan financier, M. Caillaux se fait l'écho des préoccupations du Comité relatives à la possibilité de maintenir une croissance moyenne annuelle de huit pour cent car cela suppose un accès à de nouvelles sources de revenu. Une forte croissance, dans le contexte décentralisé de l'Union, nécessite un contrôle financier adéquat. Il faudra de nouvelles compétences pour organiser les appels de fonds auprès du secteur privé et l'utilisation efficace des ressources nécessitera une évaluation régulière de toutes les unités et une identification claire des frais administratifs. Il serait bon, également, de procéder à une évaluation de la politique de recouvrement des coûts indirects des projets. Parmi les améliorations recommandées en matière de gouvernance financière de l'Union, on peut citer l'exercice d'une supervision plus efficace par le Directeur général et une mise en œuvre plus rapide des décisions prises par le Congrès et le Conseil.

La Sudanese Environmental Conservation Society félicite le Comité des finances et audits pour son rapport et souligne l'importance de l'évaluation indépendante.

La délégation des Pays-Bas, État membre, estime qu'elle exprime l'opinion de la plupart des donateurs en disant qu'il serait très important d'appliquer les recommandations

contenues dans le rapport du Comité des finances et audits. Cette opinion est reprise par la délégation de la Norvège, État membre.

La délégation des États-Unis, État membre, déclare qu'elle est impressionnée par les discussions ouvertes et transparentes sur les questions financières et qu'elle appuie l'adoption du rapport du Comité. Toutefois, elle fait également remarquer que le Comité recommande d'éclaircir l'ambiguïté entre le budget et les perspectives financières. Il faut établir clairement que les perspectives financières ne sont pas un budget mais une projection de revenu. Des éclaircissements sont également nécessaires en ce qui concerne les relations entre l'augmentation proposée des cotisations (trois pour cent) et la croissance prévue (six pour cent) du revenu des cotisations qui apparaît dans les perspectives financières. Les États-Unis apprécieraient des réponses écrites sur ces points de la part du Secrétariat.

Acceptant de préparer cette réponse écrite, le Président du Comité des finances et audits confirme que le document présenté pour adoption par le Congrès est le Plan financier. L'approbation de budgets annuels incombe toujours au Conseil. Le but du Plan financier est de faciliter les appels de fonds, mais ce n'est qu'un plan et il ne peut pas être précis. Il ajoute que le plan comprend une augmentation annuelle des cotisations des membres de trois pour cent et que le Secrétariat espère que les trois autres pour cent proviendront d'une augmentation du nombre de membres.

Strengthening Participatory Organization, Pakistan, commente que si la gestion du Programme doit être basée sur les résultats, c'est le principe du budget zéro qui devrait s'appliquer.

Madame Véronique Lavorel, Chef des finances, explique que l'adoption d'un budget basé sur les résultats est un défi sérieux qu'il ne faudrait pas prendre à la légère car il établit une deuxième dimension pour la prise de décision. Ce défi doit être relevé par le Secrétariat et par le Conseil.

CEDARENA, Costa Rica, félicite également le Comité pour son rapport mais note les préoccupations de certains membres méso-américains en ce qui concerne l'augmentation annuelle proposée de trois pour cent pour les cotisations et signale que dans cette région, on observe une diminution du nombre de membres. Il importe de faire des projections réalistes en ce qui concerne le revenu provenant des membres.

La Présidente demande que ces préoccupations soient prises en compte dans les discussions en cours sur le projet de politique pour les membres.

Le Conseil international du droit de l'environnement remercie le Comité pour son rapport et propose que le texte soit adopté en tant que document du Congrès. Il importe que le Plan financier soit suffisamment détaillé car certains États membres ont besoin de cette information pour leurs procédures de comptabilité nationale.

Sur invitation de la Présidente, le Congrès adopte le rapport du Président du Comité des finances et audits.

23e séance, 10 octobre

Sur invitation de la Présidente, le Congrès adopte les comptes vérifiés pour 1996-1999 selon la recommandation contenue dans le rapport du Comité des finances et audits.

La délégation des États-Unis, État membre, verse la déclaration officielle suivante au compte rendu en ce qui concerne le Rapport sur les comptes et vérificateurs aux comptes pour 1996-1999:

«Nous souhaitons féliciter le Directeur général pour ce budget basé sur les résultats et pour la création de la fonction de vérificateur interne.

Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de rationaliser et d'intégrer les comptes, la vérification et les systèmes de gestion de l'information dans un objectif d'efficacité et de bon rapport coût/efficacité. Nous incitons également le Secrétariat à fournir des résultats clairs sur les réalisations et sur les plans d'application des mesures de réforme qui aideront l'organisation à relever de nouveaux défis. Et, pour une plus grande transparence financière, nous proposons que l'UICN fournisse une comparaison point par point des chiffres budgétés et réels du revenu et des dépenses ainsi que des variances, dans les futurs rapports financiers.

Enfin, nous demandons que le vérificateur externe soit prié d'aider à éclaircir le Fonds pour le programme général et affecté aux projets: sa fonction, son fonctionnement, sa situation et sa place dans les rapports futurs.»

Le Congrès adopte la recommandation du Conseil contenue dans un Addenda au document du Congrès CGR/2/2000/11 *Nomination des vérificateurs externes* et demande que la firme Deloitte et Touche soit nommée Vérificateur externe. Cette recommandation, qui représente un changement de vérificateur, émane d'une mise au concours.

Remise de la Médaille du Mémorial John C. Phillips (22:2)

La Présidente invite le Directeur général, Mme Maritta von Bieberstein Koch-Weser, à lire la citation d'attribution de la médaille du Mémorial John C. Phillips.

Le Directeur général annonce la remise de la médaille du Mémorial John C. Phillips au professeur E.O. Wilson, Curateur honoraire pour l'entomologie au Muséum de zoologie comparée de l'Université d'Harvard, en reconnaissance à sa contribution exceptionnelle à la sensibilisation du public et du monde politique à l'importance de la biodiversité. Le texte intégral de la citation se trouve dans l'Annexe V aux présents *Procès-verbaux*.

Le Directeur général informe les délégués que le professeur Wilson, n'ayant pu assister au Congrès d'Amman, recevra son prix à l'occasion d'une visite à l'UICN, à Gland, en 2001. Le professeur Wilson a cependant fait parvenir une déclaration au Congrès dans laquelle il dit sa fierté de recevoir la médaille du Mémorial John C. Phillips et souligne que la protection et la gestion de la biodiversité doivent être des préoccupations fondamentales de l'humanité au 21e siècle.

Membres d'honneur (22:3)

Le Directeur général annonce l'attribution de la qualité de membre d'honneur aux personnes suivantes:

Monsieur Parvez Hassan, Pakistan, en reconnaissance de sa contribution précieuse aux travaux de l'Union, en tant que Président de la Commission du droit de l'environnement de 1990 à 1996, Conseiller juridique de l'UICN de 1994 à 1996 et Président du Comité de révision des Statuts.

Sir Martin Holdgate, Royaume-Uni, qui a été pendant six ans Directeur général et pour sa contribution permanente aux processus de gouvernance clés de l'Union.

Monsieur George Rabb, États-Unis, pour son engagement de toute une vie envers la conservation de la faune sauvage et son appui dévoué à l'UICN depuis 25 ans.

Madame Elisabeth Mann Borgese, Allemagne, en reconnaissance de sa contribution à la conservation des océans, de son rôle de fondatrice et Présidente de l'Institut international de l'océan (1972 à aujourd'hui) et Présidente du Centre international pour le développement des océans (1986-1992).

Prix attribués par les Commissions (22:4)

Le Directeur général annonce que trois Commissions attribuent des prix et invite les Présidents de ces Commissions à prendre la parole.

Monsieur David Brackett, Président de la Commission de la sauvegarde des espèces, annonce l'attribution du **prix Sir Peter Scott** à:

Monsieur Peter Jackson
Monsieur Marshall W. Murphee
Monsieur William G. Conway

Le prix est remis à Monsieur Murphee pour les trois lauréats.

Le professeur Nicholas Robinson, Président de la Commission du droit de l'environnement, et Mme Françoise Burhenne-Guilmin annoncent l'attribution, à titre posthume, du **prix W.E. Burhenne pour réalisations exceptionnelles en matière de droit de l'environnement** à M. Cyrille de Klemm. Le prix est remis à sa veuve, Mme Amalia Thaler

de Klemm qui annonce la création du Fonds Cyrille de Klemm pour le droit de l'environnement destiné aux jeunes juristes. Elle exprime sa joie et sa fierté de recevoir ce prix au nom de son époux défunt et rappelle que Cyrille a toujours inspiré et innové, travaillé de toutes ses forces pour l'avenir. Jusqu'à la fin, il a travaillé de manière à transmettre ses connaissances et il appartient aujourd'hui à d'autres de poursuivre son œuvre.

Le professeur Adrian Phillips, Président de la Commission mondiale des aires protégées, annonce la remise du **prix Fred Packard** à:

Madame Nancy Foster (à titre posthume)
Madame Marija Zupancic-Vicar

Monsieur Kenton Miller annonce l'attribution du **prix Fred Packard** à:

Monsieur Adrian Phillips

Le prix de Madame Foster est remis à Monsieur Bud Ehler.

Discussion et adoption du Programme et du Plan financier pour la période entre la 2e Session et la 3e Session du Congrès mondial de la nature; rapport du Président du Comité du Programme (23:2, 26:3, 26:4)

23e séance, 10 octobre (Discussion du Programme et du Plan financier)

La Présidente demande à Sir Martin Holdgate, Président du Comité du Programme, de présenter ce point de l'ordre du jour. Sir Martin fait référence aux documents du Congrès CGR/2/2000/9 *Projet de Programme quadriennal de l'UICN 2001-2004* et CGR/2/2000/10 *Perspectives financières pour 2001-2004*. Il rappelle que les deux documents ont été présentés deux fois en séances informelles et qu'une discussion technique sur ces questions a eu lieu le 9 octobre. Il ajoute qu'il semble y avoir un appui quasi unanime pour le Programme et la démarche des Domaines de résultats stratégiques (DRS). La programmation est un processus continu et le Directeur général présente, chaque année, au Conseil, un programme et un plan financier.

La délégation de la Suède, État membre, verse la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«La Suède est, de longue date, un partenaire actif de l'UICN en matière de coopération au développement. Depuis quelques années, nous appartenons à un groupe limité de donateurs qui apportent un appui général au Programme, parce que nous savons que trop de restrictions imposées au financement sont une entrave à l'efficacité des opérations du bénéficiaire.

Nous espérons pouvoir continuer de fournir un appui important au Programme général de l'UICN. Pour cela, il faut que l'UICN continue de contribuer aux défis de la réalisation du développement durable aujourd'hui et demain. Les résultats doivent être tels qu'ils permettent de faire la différence pour tous les pauvres qui mènent un combat désespéré pour la survie, dans des circonstances environnementales difficiles.

Pour y parvenir, l'UICN doit faire constamment évoluer ses méthodes de travail, centrer son programme de travail sur les questions clés auxquelles elle est le mieux à même d'apporter une contribution. L'UICN doit aussi ajuster son organisation afin de pouvoir, en même temps, tirer pleinement partie de sa structure unique et apporter les résultats pertinents, de manière efficace et rentable. C'est ce qui apparaît dans le nouveau Programme mais l'UICN doit continuer sur cette voie et élargir sa base de financement.

Nous avons activement soutenu l'UICN dans sa recherche d'efforts de développement plus ciblés et de méthodes de travail plus efficaces. Une importante évaluation indépendante, entreprise en 1999 et financée par la Suède et quelques autres donateurs principaux, a mis en évidence la nécessité d'apporter plusieurs changements importants dans le fonctionnement de l'UICN, y compris sa gouvernance. Plusieurs décisions importantes ont été prises afin d'appliquer les recommandations. Les progrès semblent prometteurs. Mais d'autres questions doivent encore être traitées et, à cet égard, nous attendons avec impatience de prendre connaissance des directives que donnera le présent Congrès sur les priorités de l'UICN, les questions relatives à sa gouvernance et à son fonctionnement.

Au fil des ans, la Suède a soulevé, à plusieurs reprises, la question du fardeau financier partagé par les donateurs pour ce qui est des opérations de l'UICN concernant le développement. La Suède ne pourra pas continuer de fournir 50 pour cent de l'appui au Programme général que l'UICN reçoit de ses donateurs. Comme on le voit dans le document du Congrès CGR/2/2000/6, l'UICN a reçu CHF 7,825 millions pour le Programme général en 1998. Plus de la moitié de cette somme, soit CHF 4,667 millions, a été versée par la Suède. Pour l'UICN, c'est une situation inconfortable que celle qui la rend dépendante d'un seul donateur. L'UICN lutte pour élargir sa base financière. Nous avons récemment observé que quelques donateurs sont prêts à nous rejoindre et à attribuer une plus grande part de leurs contributions à l'appui au Programme général de l'UICN. Nous comptons profiter de cette occasion pour plaider auprès des autres donateurs afin qu'ils envisagent sérieusement cette option.»

Le Directeur général répond que l'UICN est encouragée par la confiance qui lui est faite et elle espère que les membres et donateurs ont le sentiment d'être plus que jamais des

acteurs dans un programme intégré pour toute l'Union. Elle indique que l'établissement des rapports au prochain Congrès mondial de la nature sera basé sur les Domaines de résultats stratégiques et cela, dans un esprit de clarté, de transparence et de constance.

26e séance, 11 octobre (rapport du Président du Comité du Programme; adoption du Programme et du Plan financier)

Sir Martin Holdgate, Président du Comité du Programme, résume son rapport écrit distribué aux délégués dans le document CGR/2/2000/CRP.006 *Rapport du Comité du Programme* (voir annexe III aux présents Procès-verbaux).

La délégation des États-Unis, État membre, verse la déclaration officielle suivante au compte rendu:

«Nous souhaitons vous remercier pour cette présentation complète du Programme de l'Union mondiale pour la nature. Vous avez fait des progrès impressionnants dans la conception d'un programme réellement intégré qui recentre les travaux de l'Union et associe ses activités à des objectifs bien définis et à des résultats mesurables. Le Programme quadriennal est un pas important, et bienvenu, dans la bonne direction.

Passons maintenant au Plan financier. À la 1ère Session du Congrès mondial de la nature, les États-Unis ont demandé un document financier plus transparent décrivant en détail les liens entre les revenus et dépenses prévus et les activités du Programme. Nous avons donc été encouragés de savoir que le Directeur général préparait un plan d'opération pour examen par le présent Congrès qui contiendrait les estimations de coûts pour la mise en œuvre des activités dans les sept Domaines de résultats stratégiques. Malheureusement, le projet de plan d'opération a été distribué en retard et nous avons eu peu de temps pour en faire une évaluation complète. Nous comprenons que les préparatifs du Congrès sont très exigeants pour le personnel mais, si nous devons mener un débat digne de ce nom, nous devons disposer de suffisamment de temps pour analyser les documents. Nous prions instamment le Secrétariat de veiller à soumettre à temps les documents lors des prochaines réunions.

Nous sommes également préoccupés par l'objectif de huit pour cent d'augmentation du revenu. Le rapport du Président du Comité des finances et audits a souligné la nécessité d'associer la croissance à la gouvernance et nous souhaiterions faire écho à cette recommandation. Nous reconnaissons le rôle important de l'UICN vis-à-vis d'un nombre croissant de problèmes à l'ordre du jour de l'environnement. Néanmoins, nous devons veiller à ce que la croissance ne dépasse pas la capacité de gestion de l'Union. L'UICN devrait continuer de consolider ses domaines de force et s'appuyer sur eux, en dirigeant ses énergies vers les secteurs où sa contribution est unique. Nous

devons faire en sorte que la croissance soit gérée correctement et n'érode pas les compétences fondamentales de l'UICN. Les États-Unis se réjouissent de collaborer avec l'Union à la question de la gouvernance d'ici au prochain Congrès mondial de la nature.»

À l'invitation de la Présidente, le Congrès adopte le Programme et le Plan financier pour la période qui va de la 2e Session à la 3e Session du Congrès mondial de la nature, comme le recommandent les Comités du Programme et des finances et audits.

3e Session du Congrès mondial de la nature (26:4)

La Présidente de l'UICN invite M. Roberto Caceres, Président du Comité guatémaltèque, Guatemala, à prendre la parole.

Monsieur Caceres donne lecture d'une lettre d'intention qui vise à organiser la 3e Session du Congrès mondial de la nature au Guatemala puis il présente une brève vidéo sur les possibilités et l'équipement offerts par son pays. Le Congrès prend acte de cette présentation par acclamation.

Cérémonie de clôture (27)

La Présidente ouvre la séance finale de la 2e Session du Congrès mondial de la nature en exprimant ses sincères remerciements à tous les Conseillers qui se retirent et en remettant à chacun une copie de la *2000 IUCN Red List of Threatened Species* (Liste rouge des espèces menacées UICN 2000) ainsi qu'un certificat. Puis, elle donne la parole au Directeur général.

Le Directeur général, Mme Koch-Weser, rappelle que l'UICN et ses hôtes jordaniens ont travaillé main dans la main longtemps et assidûment. Le peuple jordanien a été un hôte particulièrement chaleureux. Des remerciements particuliers sont adressés à Sa Majesté le roi Abdullah II pour son appui personnel ainsi qu'à Sa Majesté le défunt roi Hussein, Sa Majesté la reine Noor et les autres membres de la famille royale, y compris Sa Majesté la reine Rania, Son Altesse royale le prince Talal Bin Mohammad et Son Altesse royale, la princesse Basma Bint Al-Hussein qui ont apporté leur appui à l'UICN et soutenu les activités liées au Programme mondial pour les jeunes reporters, le Forum de la Terre et la Charte de la Terre. Elle fait également part de la gratitude de l'UICN au Premier ministre, au ministre de l'Environnement et, en particulier, au ministre du Tourisme et des Antiquités qui a souvent assisté aux séances du Congrès afin de constater les progrès. Toutefois, c'est Mme Alia Hatough-Bouran qui doit être remerciée pour avoir porté le fardeau de la responsabilité quotidienne du Congrès pour le pays hôte.

Le Directeur général exprime ses remerciements à tous les délégués et collègues pour leur dur labeur au sein des groupes

de contact et dans les réunions des Commissions et pour l'appui donné au Programme global et au Plan financier. Grâce à ces résultats, la prochaine session du Congrès mondial de la nature sera encore plus orientée vers les Domaines de résultats stratégiques.

Parmi les Domaines de résultats stratégiques, il y a celui qui concerne les «Opérations», la raison d'être du réseau de l'UICN. Mme Koch-Weser assure les délégués que c'est le domaine qu'elle cultivera le plus possible en raison des circonstances financières actuelles. Rappelant les messages du Congrès, elle se dit convaincue que l'UICN doit être le groupe d'institutions et d'experts qui parle au nom des espèces menacées d'extinction et qui s'exprime contre la pauvreté aujourd'hui et demain. Il est trop facile d'imaginer, par extrapolation, ce que sera le monde de demain. L'UICN doit être le champion du principe de précaution. Dans la dernière ligne droite avant Rio+10, la sauvegarde des espèces doit être au sommet de l'ordre du jour de l'UICN. Cela ne signifie pas que les autres thèmes seront négligés mais cela signifie qu'il faut agir.

En conclusion, le Directeur général invite les membres, les Commissions et le Secrétariat à rester en contact. L'UICN est un réseau vivant qui peut grandement bénéficier des moyens de communication modernes.

La Présidente invite le professeur Adrian Phillips, Président sortant de la Commission mondiale des aires protégées, à prendre la parole au nom des Commissions.

Le professeur Phillips évoque le Congrès qu'il estime avoir été un événement très réussi et une expérience extrêmement agréable grâce, notamment, à la générosité des hôtes jordaniens de l'UICN. Les Présidents sortants et élus des Commissions ont écouté les membres durant tout le Congrès et les programmes des Commissions bénéficieront profondément de cette écoute. La voie future de l'UICN peut être résumée en un mot: «intégration» - que ce soit entre les Commissions ou entre les Commissions et le reste de l'Union. Les trois piliers – les Commissions, le Secrétariat et les membres – ont été beaucoup renforcés à Amman, notamment avec la participation particulière des Commissions aux séances interactives. Certaines Commissions ont organisé des activités parallèles, par exemple l'atelier conjoint entre la Commission mondiale des aires protégées et l'UNESCO sur les biens du patrimoine mondial en péril. La tendance à l'intégration va se poursuivre et s'accélérer dans les années qui viennent dans le sillage du nouveau Programme. L'intégration entre les Commissions se reflète dans les nouveaux mandats et dans plusieurs résolutions et les Présidents des Commissions devront sans aucun doute rédiger un rapport spécial sur cette question pour la prochaine session du Congrès mondial de la nature. Enfin, au nom de toutes les Commissions, le professeur Phillips remercie le Conseil sortant, les deux directeurs généraux qui se sont succédé depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature ainsi que tout le personnel de l'UICN et les membres pour l'occasion qui

leur a été donnée de servir l'Union et la cause de la conservation de la nature.

La Présidente invite Mme Alia Hatough-Bouran à s'adresser au Congrès au nom du pays hôte, en particulier le gouvernement de la Jordanie et le Comité national de la Jordanie pour l'UICN.

Remerciant tous les délégués qui sont venus en Jordanie, Madame Hatough-Bouran exprime l'espoir que chacun ait pu visiter le pays et retirer des impressions professionnelles sur les aspects techniques et des impressions culturelles de l'hospitalité chaleureuse du peuple jordanien. Pour les Jordaniens, ce Congrès signifiait beaucoup car il représentait la chance de faire connaissance avec d'autres cultures et d'autres traditions et de partager un trésor d'expériences. Les séances interactives ont été une idée brillante car elles ont permis aux pays en développement et à d'autres nations d'échanger et d'apprendre les uns des autres. Le Congrès a donné à la Jordanie la chance d'examiner les enjeux environnementaux auxquels le pays fait face et d'entamer une autoévaluation. Le Comité national pour l'UICN, composé du gouvernement et de dix ONG, a réalisé un travail exceptionnel. Des remerciements particuliers sont dus au ministre du Tourisme et des Antiquités et, parmi les collègues de l'UICN, à la Présidente, au Directeur général et au personnel du Siège, y compris Ursula Hiltbrunner, Jane Ganeau et Francis Parakatil. Madame Hatough-Bouran remercie particulièrement les bénévoles nationaux qui ont travaillé sans répit depuis deux mois, et cette évocation provoque les applaudissements chaleureux des délégués.

L'intégration dans le Congrès de la présentation du Programme mondial pour les jeunes reporters a été rehaussée par l'appui personnel de Sa Majesté le roi Abdullah II lors d'une audience accordée à la Présidente et au Directeur général de l'UICN. Il est également confirmé que la reine Rania a accepté de parrainer le Programme mondial pour les jeunes reporters.

Madame Hatough-Bouran conclut par ces mots: «*la clôture du Congrès est un moment de tristesse. Je vous remercie encore pour nous avoir donné la chance d'être vos hôtes. Ce n'est pas un adieu. Que Dieu soit avec vous dans l'espoir que nous puissions nous revoir encore et encore.*»

Le Directeur général donne lecture d'une lettre de remerciements adressée au Comité national jordanien pour l'UICN par un délégué de la République dominicaine qui rend hommage aux jeunes bénévoles jordaniens et exprime des remerciements chaleureux aux hôtes qui l'ont aidé à assister aux réunions en construisant un accès pour son fauteuil roulant. Le Directeur général ajoute que ce sont souvent de petites choses qui font la réussite d'une grande réunion.

La Présidente demande ensuite au Conseiller juridique de l'UICN, le professeur Nicholas Robinson, de lire la motion CGR2.GOV016 *Vote de remerciements au pays hôte*. La motion est adoptée par acclamation.

La Présidente s'exprime sur ce moment qui lui inspire à la fois tristesse et joie. Bien que ce soit le moment de dire au revoir aux amis et aux collègues, l'UICN a fait un grand pas en avant et se prépare à progresser encore. La réussite dépendra de l'énergie que mettront les membres, les Commissions et le Secrétariat à réaliser le nouveau Programme. Il est possible de trouver des experts n'importe où mais l'avantage de l'UICN, c'est son aptitude à jeter des ponts entre la science et le processus décisionnel. Au 21^e siècle, le défi pour l'UICN consiste à inscrire l'environnement au cœur du programme économique. Cela pourrait permettre de réduire les pressions qui s'exercent sur des millions d'êtres humains. Il est essentiel d'améliorer le capital naturel dans le monde entier afin de réduire la pauvreté économique et spirituelle. Il existe des solutions de rechange aux tendances actuelles du développement mais elles nécessitent de nouvelles formes d'alliance entre les nations, dans l'intérêt de chaque pays et de tous.

La Présidente annonce ensuite la projection d'une vidéo spéciale du Congrès réalisée par la Commission de l'éducation et de la communication. Cette vidéo est reçue par des applaudissements prolongés des délégués. Selon les propres termes de la Présidente, «*c'est un superbe moyen de mettre fin à notre travail, de démontrer la force de l'intellect et la force du cœur*».

La Présidente conclut en remerciant sincèrement le Conseil, le Secrétariat, les bénévoles et les interprètes pour leur travail d'équipe et déclare «*n'oublions pas cela. Nous nous reverrons dans quatre ans. Je souhaite lancer un appel spécial afin que chacun contribue, à tous les niveaux, aux travaux de l'Union pour qu'à notre prochaine rencontre nous soyons tous responsables. Ce que nous avons fait lors de cette Session ne doit pas rester lettre morte. Nous nous sommes engagés à appliquer nos décisions. Merci à Amman, merci à la Jordanie et merci à vous tous.*»

Note sur les séances informelles des membres

Trois séances informelles ont eu lieu durant le Congrès et ont donné un peu plus de temps aux membres pour discuter de questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour officiel ainsi que la possibilité de questionner les Conseillers et le personnel d'encadrement du Secrétariat.

Première séance informelle: mardi 3 octobre, 19h00 – 20h45

Présidée par Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'UICN.

Monsieur Akel Biltaji, ministre du Tourisme et des Antiquités, gouvernement de la Jordanie, souhaite la bienvenue aux délégués.

Monsieur Muayad Dabbas présente les lieux de réunion du Congrès au nom du Comité national jordanien pour l'UICN.

Exposé par M. Mohamed Ali Albroughi, Président du Comité préparatoire du Congrès sur la logistique, l'ordre du jour, les Règles de procédure et le processus d'élection du Congrès

Exposé de Mme Angela Cropper, Présidente du Groupe de travail sur les résolutions sur les travaux du Groupe avant le Congrès et propositions visant à faciliter un débat efficace en plénière sur les motions par la formation de groupes de contact.

Introduction aux séances interactives par M. Jeff McNeely, Conseiller scientifique en chef de l'UICN.

Deuxième séance informelle: jeudi 5 octobre, 18h45 – 20h00

Présidée par Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'UICN.

Exposés sur le projet de Programme de l'UICN par M. Richard Sandbrook (Président du Comité du Programme du Conseil de l'UICN) et Sir Martin Holdgate (Président, Comité du Programme du Congrès).

Exposés sur le projet de Plan financier et de budget pour l'UICN par M. Jorge Caillaux (Président, Comité des finances et audits du Congrès) et Mme Véronique Lavorel (Chef des finances, Secrétariat de l'UICN).

Troisième séance informelle: samedi 7 octobre, 13h00 – 14h00

Présidée par M. Mohammad S. Sulayem, Conseiller régional de l'UICN.

Autres exposés et discussion du projet de Programme de l'UICN (M. Richard Sandbrook et Sir Martin Holdgate) et du Plan financier (Mme Véronique Lavorel).

Note sur le Forum de la Terre*

Le 4 octobre 2000, le Conseil de la Terre, en association avec l'UICN, a organisé un Forum de la Terre sur le thème: *Où allons-nous? Perspectives pour la Terre dans le nouveau millénaire*. Cette réunion de haut niveau était destinée à engager un dialogue provocateur et stimulant sur certaines des questions principales auxquelles fait face le mouvement pour l'environnement et le développement durable en ce début de 21^e siècle. Pour d'autres informations sur le Conseil de la Terre, voir le site Web: www.ecouncil.ac.cr

Inauguration

Madame Maritta Koch-Weser, Directeur général de l'UICN, souhaite la bienvenue aux participants y compris certains représentants de la famille royale de Jordanie. Elle souligne l'importance d'élargir le dialogue au-delà du «cercle intérieur» de l'environnement et suggère que les futurs forums de la Terre aient lieu en marge des réunions des Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, qu'elles associent le secteur privé, la société civile et des représentants du monde scientifique.

Son Altesse royale, le prince Talal Ibn Mohammad, donne lecture d'une lettre de Sa Majesté le roi Abdullah II, qui note l'engagement de la Jordanie vis-à-vis de l'environnement comme composante essentielle de la construction d'une culture de la paix.

Monsieur Klaus Schwab, Président du Forum économique mondial, souligne que les séances thématiques du Forum de la Terre ont été conçues selon une approche intégrée au niveau des acteurs, de la géographie et des systèmes.

Maurice Strong, Président du Conseil de la Terre, qualifie le Forum de la Terre de «mairie» du village mondial. Le Forum est conçu pour ouvrir un large dialogue sur des questions importantes plutôt que pour entrer dans de trop grands détails techniques.

Inauguration des Amis de l'UICN

Sa Majesté la reine Noor, s'adressant aux personnalités conviées à un déjeuner spécial, annonce la création des *Amis de l'UICN*. Plusieurs des personnalités présentes sont invitées

à rejoindre ce nouveau groupe établi dans le but d'élargir la base d'appui à l'UICN.

Débats de groupes

La plus grande partie de cette réunion d'une journée est consacrée à quatre débats de groupes sur les thèmes suivants et avec les membres suivants:

Groupe 1: Le développement durable est-il vraiment durable?

José Maria Figueres Olson, ancien Président du Costa Rica
Ralph Petersen, Directeur exécutif, CH2Mhill
Marshall Gysi, Directeur administratif, International Federation of Consulting Engineers
Alicia Barcena, Directrice, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Groupe 2: La société civile est-elle un parti d'opposition «loyal» ou un partenaire de la gouvernance?

Elizabeth Odio, Vice-présidente du Costa Rica
Claude Martin, Directeur général, Fonds mondial pour la nature
Klaus Töpfer, Directeur exécutif, Programme des Nations Unies pour l'environnement
Maximo Kalaw, National Council for Sustainable Development Programme

Groupe 3: Comment aborder les conflits émergents de l'environnement?

Mark Halle, Directeur et coordonnateur pour l'Europe, Institut international du développement durable (IISD)
Groupe d'étude sur l'environnement et la sécurité
Richard Matthew, professeur assistant de politiques internationales et environnementales, Université de Californie à Irvine
Mohamed Sahnoun, Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies
Juan Mayr, ministre de l'Environnement de Colombie
Frans van Haren, Ambassadeur des Pays-Bas au Brésil

*Note de l'éditeur: cette note s'appuie sur un rapport préparé pour le bulletin *Sustainable Developments* publié par l'Institut international du développement durable. Pour d'autres informations: www.iisd.ca/linkages/sd/

Groupe 4: Avons-nous les moyens de notre avenir?

Timothy Wirth, Président de la Fondation des Nations Unies

Jose Goldemberg, Université de São Paulo

Yasuo Goto, Président émérite, Keidanren Committee on Nature Conservation

Joe Firmage, président et Directeur exécutif, Project Voyager

Joke Waller-Hunter, Direction de l'environnement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Rapport sur les réunions officielles des Commissions

C'était la première fois que les réunions des Commissions étaient inscrites à l'ordre du jour officiel d'un congrès mondial de la nature ou d'une assemblée générale de l'UICN. La majeure partie de la première journée du Congrès, le 4 octobre, était consacrée à ces réunions. Deux Commissions (Commission de la sauvegarde des espèces – CSE et Commission mondiale des aires protégées – CMAP) ont choisi d'entamer leur réunion le 3 octobre pour disposer de plus de temps. Plusieurs Commissions ont organisé un vaste programme d'activités informelles et de discussions techniques supplémentaires durant le Congrès et les membres des Commissions ont participé activement à de nombreux groupes de contact établis pour débattre de motions spécifiques.

Les résumés suivants s'appuient sur les rapports fournis par les Commissions elles-mêmes et ne concernent que les réunions officielles.

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

Rapport résumé de la réunion du 4 octobre 2000

Rappel

Depuis quatre ans, l'UICN, ses membres et d'autres partenaires ont déployé des efforts considérables pour élaborer le concept de l'approche par écosystèmes qui a été adoptée dans la décision V/6 de la cinquième réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), en mai 2000. Cette décision représentait un pas important mais les Parties à la CDB, entre autres, reconnaissent généralement qu'il faudra faire d'autres efforts considérables pour traduire l'approche par écosystèmes dans les faits aux niveaux local, national et régional.

Objectifs

L'atelier visait à permettre à une large gamme de participants au Congrès mondial de la nature, de prendre part à des débats ponctuels sur les moyens de promouvoir la mise en œuvre de l'approche par écosystèmes, tant dans le cadre de la CDB que d'autres conventions, le cas échéant. Dans ce contexte, des études de cas sur des initiatives semblables à l'approche par écosystèmes ont examiné un ensemble de questions clés qui, selon la CGE, doivent trouver des réponses si l'on veut que l'approche devienne opérationnelle. En outre, la réunion a pris connaissance de rapports sur des activités régionales récentes de la CGE et d'une vue d'ensemble des mécanismes de financement pertinents du FEM. Environ 80 personnes ont participé toute la journée à l'atelier.

Questions soulevées et considérations stratégiques

Les exposés et les discussions ont fourni quelques réponses aux questions suivantes:

1. Quels sont les obstacles institutionnels à l'approche par écosystèmes? Est-il nécessaire de créer des organes intersectoriels statutaires et non statutaires?

Points de discussion:

- Les cadres juridiques qui doivent servir d'appui aux projets relatifs à l'approche par écosystèmes font souvent défaut de sorte que l'avenir de ces projets est, à long terme, souvent incertain.
- Au niveau national, les obstacles comprennent les structures gouvernementales sectorielles, l'absence d'intégration conceptuelle et un manque de sensibilisation à l'intérêt de l'approche par écosystèmes.
- La sectorisation des disciplines scientifiques pose un problème aux organismes de recherche et de vulgarisation.
- Les incitations perverses, accordées à certains secteurs (tels que le secteur de l'agriculture), faussent gravement la situation.

2. Quels critères et indicateurs sont utiles pour aider à déterminer le moment où la mise en œuvre de l'approche par écosystèmes est réalisée dans les faits?

Points de discussion:

- Qualité de l'eau, conditions des sols et autres indicateurs d'intégrité écologique.
- Amélioration du statut socio-économique des communautés.
- Utilisation des espèces dans des limites durables.
- Protection réussie de l'ensemble de l'écosystème central en question.
- Présence et impact atténués des espèces envahissantes.
- Persistance des espèces clés.

3. Quels sont les obstacles aux intérêts commerciaux concernés?

Points de discussion:

- Absence de méthodes appliquées pour l'évaluation économique des avantages.

- Échelle des opérations dans le cadre d'une approche par écosystèmes.
- Insécurité.
- Incapacité du monde des affaires à apprécier les avantages à long terme et généraux découlant de l'intégrité écologique et socio-économique.

4. Quels critères et mécanismes devraient être utilisés pour choisir l'«échelle la plus appropriée»?

Points de discussion:

- L'échelle doit correspondre à la vision partagée par les acteurs dans chaque situation et peut aller du micro-niveau au macro-niveau.

5. Questions de limites: quelles sont les conséquences des limites politiques et des limites des biomes? Quelles structures politiques peuvent garantir une coopération régionale suffisante, au niveau international et entre les régions infranationales?

Points de discussion:

- Le temps est également une limite importante – les gens ont besoin de résultats immédiats avant un environnement sain à long terme.
- L'approche par écosystèmes sera d'autant mieux appliquée que les limites peuvent être ignorées ou leur importance réellement atténuée.
- Il est nécessaire de travailler dans le cadre d'unités écologiques rationnelles telles que les biorégions ou les bassins versants.

6. Quels sont les outils et les stratégies de gestion adaptative qui fonctionnent et quels sont ceux qui ne fonctionnent pas?

Points de discussion:

- Les systèmes doivent être réceptifs au changement.
- Les mécanismes de gestion doivent informer les acteurs et faciliter l'identification d'objectifs convenus.
- Les systèmes doivent assurer la participation de tous les secteurs et intégrer les acteurs.
- Les systèmes doivent inclure les données d'expérience et la souplesse comme qualité intégrante.

7. Dans quelle mesure des outils de gestion tels que les systèmes d'appui à la décision peuvent aider les planificateurs et les décideurs politiques?

Points de discussion:

- Ces outils peuvent être utiles au renforcement des capacités.

- Ils peuvent servir à déterminer les menaces.
- Ils peuvent faciliter les partenariats dans les communautés élargies.
- Ils peuvent aider à la communication intersectorielle et interdépartementale, à la synthèse de l'information provenant de nombreux réseaux de connaissances et à la démonstration et/ou la visualisation des progrès.

Conclusions et recommandations

La mise en œuvre de l'approche par écosystèmes nécessite:

- Des actions pertinentes issues des enseignements acquis grâce aux projets existants qui reflètent la diversité régionale et culturelle.
- La souplesse de l'échelle – l'échelle biorégionale n'est pas la seule pertinente.
- Une sensibilisation accrue à l'approche par écosystèmes, notamment dans les secteurs de conservation non traditionnels.
- Des mesures politiques et des mécanismes décisionnels appropriés à toutes les échelles.
- Une harmonisation et d'autres mesures juridiques pour permettre la viabilité à long terme et élargie de l'approche par écosystèmes.
- Une réflexion intersectorielle et novatrice pour remettre en question les approches traditionnelles de la conservation.
- Des efforts généraux pour éliminer les divisions sectorielles tels que des efforts visant à faire naître une vision commune.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

Rapport résumé de la réunion tenue le 4 octobre 2000

Rappel

La réunion de la CEC est la dernière à se dérouler sous la présidence de Frits Hesselink qui occupait son poste depuis 1994. La Présidente de l'UICN et les membres de la CEC rendent hommage à son engagement et aux efforts considérables qu'il a déployés pour faire revivre la CEC en très mauvaise posture en 1994.

La réunion de la CEC a couvert les domaines suivants:

- Rapport sur les réalisations depuis le dernier Congrès 1996-2000.
- Réflexion des membres sur ce qui a bien fonctionné et ce qu'il faut améliorer.
- Résultats de l'évaluation indépendante et discussions des possibilités et des nouvelles directions éventuelles de la CEC.

- Orientation des membres de la CEC sur le Programme de l'UICN et le mandat de la Commission et recueil de leurs réactions.

Les objectifs particuliers sont:

1. Faire en sorte que les membres de la CEC s'identifient avec le Programme de la Commission et comprennent comment travailler de manière plus cohérente.
2. Veiller à ce que les enseignements des activités de la CEC soient rendus explicites afin d'améliorer les pratiques et les réalisations futures.
3. Mieux faire comprendre le rôle du Congrès, ainsi que l'UICN et les meilleurs moyens, pour les membres de la CEC, d'apporter une contribution efficace.
4. Fournir l'occasion d'une prise de contact et d'un échange d'information à l'échelle internationale.

La réunion s'est déroulée en présence de nombreux participants et, si l'on considère que la Commission compte globalement environ 600 membres, la présence de plus de 70 membres de la CEC au Congrès - soit environ 12 pour cent du total - est excellente. Avec la présence de membres de l'UICN et d'autres observateurs, la réunion de la Commission, qui a duré une journée, s'est déroulée en présence de 90 à 100 personnes. Toutefois, le Forum de la Terre, organisé en parallèle, a attiré un certain nombre de participants potentiels.

Questions soulevées

• Nouvelles orientations pour la CEC

Le Président décrit les grandes lignes de l'évaluation indépendante de la CEC et propose de nouvelles orientations pour contribuer à la gestion des connaissances et à l'apprentissage au sein de l'UICN.

• La CEC et le Programme de l'UICN

Après une introduction sur le nouveau Programme global de l'UICN, ses Domaines de résultats stratégiques et la mission et les objectifs de la CEC (contenus dans le nouveau mandat proposé pour la Commission), la discussion est ouverte sur le programme de la CEC elle-même et sur les moyens, pour la Commission:

- de mieux s'intégrer aux autres éléments de l'UICN;
- de développer ses programmes régionaux et de les recentrer;
- de donner aux membres un sentiment général d'appartenance;
- d'améliorer les incitations pour les membres.

Recommandations

1. Travailler aux questions opérationnelles relatives à la communication pratiquée par les présidents régionaux, à la

représentation de la CEC par le personnel de l'UICN, à la participation des membres aux réunions programmatiques régionales, au financement et au renforcement de la Commission grâce à des partenariats.

2. Se concentrer sur les régions où la présence est encore faible, telles que l'Amérique du Nord et les Caraïbes, l'Asie de l'Est, la Chine, l'Asie du Sud-Est (liens avec l'ANASE), l'Océanie et soutenir l'élaboration d'un programme.

3. Encourager les membres de la CEC à fournir davantage d'informations sur ce qu'ils font et développer les incitations à la participation, par exemple des liens avec le secteur privé.

4. Élaborer des mécanismes pour améliorer l'intégration avec le Programme de l'UICN et avec les autres Commissions.

5. Mettre au point des activités de la CEC sur les thèmes suivants:

- Élaborer une stratégie de gestion des connaissances reconnaissant l'inégalité de l'accès à la technologie de l'information et la nécessité de fonctionner à différents niveaux, du niveau international au niveau local, à travers les régions et à travers les Commissions. Publier du matériel et des ouvrages conçus par des membres de l'UICN et des membres de la CEC, établir des liens avec d'autres sites Web. Diffuser les connaissances auprès des ONG. Étudier des partenariats possibles avec l'Université de Brasilia pour la création d'un campus virtuel.
- Développer les travaux de la CEC en éducation à l'environnement et à la biodiversité, faire participer les membres, dans les régions, à ce domaine et assurer le suivi de l'offre des Pays-Bas de financer une réunion visant à développer l'éducation relative à la biodiversité.
- Suivre les progrès et faire pression en vue d'obtenir une attention accrue et un financement pour les stratégies nationales d'éducation à l'environnement.
- Établir un lien plus étroit avec les programmes régionaux et les programmes internationaux.
- Changer le comportement des consommateurs, du secteur privé, des dirigeants politiques; influencer les gouvernements membres de l'Union et travailler avec les jeunes.
- Influencer les donateurs en matière de financement de l'éducation à l'environnement et d'allègement de la dette et de la pauvreté.

Un rapport complet sur les activités de la CEC au Congrès d'Amman se trouve sur le site Web: http://info.iucn.org/iucn-cec/members_section.cfm

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

Rapport résumé de la réunion tenue le 4 octobre 2000

L'objectif de la CPEES est de faire progresser la cause du développement durable de manière à influencer sur les sociétés et à les aider à harmoniser la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie de l'homme. La stratégie de la Commission, toutefois, est plus recentrée. L'ancienne CPEES a essayé de traiter une diversité de domaines thématiques et, au goût de certains, était un peu trop académique. La Commission se concentre désormais sur quatre domaines principaux seulement et son travail sera aussi pratique et appliqué que possible, partant de l'idée que la meilleure politique est celle qui est fermement ancrée dans l'expérience communautaire et de terrain et qui y puise ses forces. Elle apporte aussi une nouvelle énergie à la construction de relations utiles avec les autres Commissions, les membres et le Secrétariat de l'UICN.

Les quatre grands domaines thématiques de la CPEES sont :

Moyens d'existence durables – le cœur du sujet. Cela concerne la manière dont les communautés humaines utilisent les ressources naturelles dont elles disposent pour vivre tout en préservant l'intégrité de la diversité biologique et les fonctions écologiques desquelles dépend la vie.

Gestion participative – le cœur de la pratique. Cela concerne les processus selon lesquels une diversité d'acteurs intéressés (parties prenantes) peuvent négocier, convenir et garantir un partage équitable des droits et des responsabilités, des avantages et des coûts d'une gestion avisée des ressources naturelles.

Commerce et environnement – Le sujet le plus chaud dans le débat sur le développement durable. Cela concerne des événements et des mécanismes par lesquels la mondialisation et le commerce international touchent les peuples et les ressources naturelles dans le monde entier.

Environnement et sécurité – la question fondamentale pour notre avenir. Cela concerne la compréhension des forces qui dictent la sécurité à court et à long terme pour l'homme et pour l'environnement. Nous espérons créer davantage de groupes d'étude intercommissions, toujours dans le champ d'action des quatre domaines thématiques fixés par le Congrès.

Il y a désormais quatre groupes de travail de la CPEES et un groupe d'étude intercommissions avec la CMAP sur les communautés locales et les aires protégées.

Lors de l'atelier de la CPEES à Amman, la nécessité de comprendre et de faire participer, mieux et plus souvent la sagesse des communautés locales et des populations

autochtones a été mise en relief. La CPEES, envisage la création d'une nouvelle catégorie de membres experts: les Anciens des communautés, hommes et femmes, qui possèdent une expérience sans pareil en matière de conservation et de moyens d'existence durables et d'utilisation des ressources naturelles. Sans leur sagesse et leurs connaissances, les membres de la CPEES estiment que nous ne pourrions remplir la mission de l'Union. Nous envisageons aussi la création de fonds d'investissement communautaires pour les moyens d'existence durables, qui pourront soutenir des initiatives communautaires de gestion avisée des ressources communes.

Dans le domaine de la cogestion, nous examinons deux points clés:

- Qu'est-ce que le «droit» légitime de gérer les ressources naturelles?
- Y a-t-il des connaissances en matière de cogestion spécifiques à des régions ou à des cultures (par exemple dans les processus de négociation et dans les accords et institutions qui en résultent)?

Dans le domaine du commerce, l'atelier a discuté des «droits» de chaque pays ou groupe de pression de forcer les autres à respecter certaines règles, y compris des règles de respect de l'environnement, en dehors d'accords internationaux négociés au plan général. Les membres de la CPEES ont étudié l'expérience d'approches plus participatives dans le cadre desquelles, par des négociations patientes qui tiennent compte à la fois des objectifs de l'environnement et de l'équité, il est possible de parvenir à un respect efficace à long terme. Enfin, ils ont étudié l'idée selon laquelle l'investissement dans l'environnement serait un des moyens les plus efficaces de prévenir les catastrophes et de garantir la sécurité de l'environnement.

Commission du droit de l'environnement (CDDE)

Rapport résumé de la réunion tenue le 4 octobre 2000

Les participants sont accueillis par le Président de la CDDE, le professeur Nicholas A. Robinson, qui fait un compte rendu général sur les activités récentes de la Commission (voir ci-après). La matinée est largement consacrée aux rapports de certains membres de la CDDE des Centres régionaux du droit de l'environnement associés à la CDDE de diverses manières. Cette partie de la réunion est présidée par le professeur Koh Kheng Lian, Vice-présidente de la CDDE pour l'Asie de l'Est. Les rapports concernaient les centres suivants:

- Asia Pacific Centre for Environmental Law (APCEL) – le professeur Lye Lin Heng, Directrice adjointe de l'APCEL, décrit les divers programmes de renforcement des capacités et de recherche auxquels participe l'APCEL.

- Arab Regional Centre for Environmental Law de l'Université de Koweït (ARCEL) – le Doyen, Fahdel Nasserallah, et le Docteur Badria Al-Awadi, de la Faculté de droit de l'Université de Koweït, expliquent les plans préparés par ARCEL et inaugurés au Siège du Fonds arabe, à Koweït, quelques jours avant la Conférence d'Amman. Environ dix membres de la CDDE ont assisté à cette inauguration.
- Centre eurasiatique du droit de l'environnement (Moscou) – rapport de Mme Irina Krasnova.
- Eco-Prava, une ONG du droit de l'environnement de l'Ukraine – rapport de Mme Svitlana Kravchenko, professeur de droit international, Université nationale Lviv, Ukraine, et Présidente de Eco-Pravo Lviv.
- Le Programme de promotion du droit de l'environnement en Chine soutenu par l'UICN (PELC) – le professeur Wang Xi décrit les activités du Programme placé sous l'égide de l'Institut de recherche du droit de l'environnement de l'Université de Wuhan dont le professeur Wang Xi est Vice-directeur.

Une discussion porte sur les plans futurs concernant l'association à la CDDE de divers programmes et centres régionaux du droit de l'environnement.

Durant la réunion, des mémorandums d'accord sont signés avec la Fundación Ambiente y Recursos Naturales - FARN (qui a des bureaux à Buenos Aires, Argentine) et avec la Sociedad Peruana Derecho Ambiental (SPDA) du Pérou. Le but est, entre autres, de constituer des réseaux d'institutions et d'experts, tant en Argentine qu'au Pérou, pour la promotion du droit de l'environnement et, du point de vue de la CDDE, pour apporter des avis juridiques et un appui financier, dans la limite des ressources disponibles, afin de permettre l'élaboration de programmes de travail pour tous ces organismes.

Au cours d'une autre séance, présidée et présentée par le professeur Alexandre Kiss, les participants s'intéressent au développement conceptuel futur du droit de l'environnement. La discussion de groupe est menée par les professeurs Ben Boer et Dinah Shelton.

Dans l'après-midi, une brève réunion de travail de la CDDE est organisée sur l'amendement des Statuts de la CDDE afin de permettre des affiliations à la CDDE de centres régionaux et internationaux d'excellence en droit de l'environnement. Une discussion, menée par la Vice-présidente de la CDDE, le professeur Donna Craig, porte sur les aspects juridiques du projet de Programme de l'UICN.

Vers la fin du programme, une séance spéciale, présidée par le Docteur Badria Al-Awadi, Vice-présidente de la CDDE - qui est un des pilotes du nouveau Centre du droit arabe à Koweït - est consacrée aux *Droits de l'environnement en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord – les traditions islamiques*. À cette occasion, une discussion intéressante porte sur le Coran ainsi que sa pertinence vis-à-vis de la mise en

œuvre du droit de l'environnement dans le monde islamique. Une publication de la CDDE sur le droit de l'environnement et l'Islam est également mise à la disposition des participants intéressés.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Rapport résumé de la réunion tenue les 3 et 4 octobre 2000

Inauguration

David Brackett, Président de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et présente une rétrospective de la CSE pour la période 1996-2000, notant une augmentation de la représentation en Afrique, Asie et Amérique latine.

Sept mille bénévoles se sont engagés à aider la CSE à réaliser ses objectifs de conservation des espèces. Il importe d'en savoir plus à propos du bénévolat, notamment si l'on considère la multiplication des tâches exigées du réseau de bénévoles. Mark Stanley-Price, depuis longtemps bénévole de la CSE, est en train de mener une étude du bénévolat. La CSE dépend de son réseau de bénévoles et de groupes de spécialistes.

Le Président de la CSE annonce ensuite un nouveau partenariat. Il s'agit d'une entreprise conjointe, en vue de réaliser le Programme pour les Listes rouges et de soutenir le Système d'information sur les espèces (SIE), établi entre la Commission UICN de la sauvegarde des espèces, BirdLife International, le Center for Applied Biodiversity Science, Conservation International, le Center for Marine Conservation et Association for Biodiversity Information. Les partenaires se sont engagés à obtenir plus de USD 10 millions de plus afin de garantir que le SIE et les Listes rouges soient aux avant-postes de l'information sur la diversité biologique.

Plan stratégique de la CSE

Christoph Imboden présente un bref exposé sur le Plan stratégique de la CSE, ses priorités et ses objectifs. Pour aboutir à une planification stratégique, il faut faire des choix. Le processus de planification a duré deux ans, de mars 1998 à juillet 2000. Dans les sept Domaines de résultats stratégiques du Programme quadriennal de l'UICN, 59 objectifs ont été identifiés dont 33 nécessiteront une contribution de la CSE.

Dans le cadre de la vision de la CSE: «un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel», trois objectifs ont été identifiés qui traitent de l'état des espèces, de l'utilisation durable et de la capacité de la CSE.

On pourrait comparer le réseau de bénévoles de la CSE à une multitude d'yeux et d'oreilles aux aguets qui

surveilleraient la biodiversité locale et mondiale. Collectivement, la CSE peut surveiller la biodiversité, analyser les problèmes et concevoir des solutions avec les informations et les données fournies par les bénévoles. Toutes ces tâches se traduisent ultérieurement en actions.

Communication

Anna Knee, Responsable de la communication, déclare que l'événement important le plus récent est le lancement médiatique réussi de *2000 IUCN Red List of Threatened Species*. Toutefois, autour de cet ouvrage, six plans d'action ont été publiés depuis 18 mois, ce qui porte le total des plans d'action publiés à ce jour à 54. Plusieurs autres plans d'action sont prêts pour la publication mais en attente de ressources financières. Dans un premier temps, de bons progrès ont été faits pour mettre tous les plans d'action à disposition sous forme électronique. Tous ont été scannés mais en raison de leur taille et d'autres complications, il s'est révélé difficile de les mettre à disposition sur l'Internet. D'autres options telles que des CD-ROM sont envisagées pour sortir de cette impasse. Le site Web de la CSE est un domaine crucial qui nécessite beaucoup de travail car il doit être totalement revu, tant du point de vue du contenu que de la présentation. Enfin, Anna Knee souligne que le journal de la CSE, *Species*, a besoin d'une assise financière plus solide pour être publié et distribué régulièrement et qu'il convient d'en revoir la mise en page et le contenu.

Rapports des Groupes de spécialistes

Vingt-sept Groupes de spécialistes de la CSE présentent des rapports. [Note de l'éditeur: par manque d'espace, il est impossible de résumer tous les rapports dans les présents Procès-verbaux; pour d'autres informations sur les activités des Groupes de spécialistes, voir www.iucn.org/themes/ssc/sgs/sgs.htm]

- Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique (Holly Dublin, Présidente)
- Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique (Holly Dublin en l'absence du Président et Chargé de programme du Groupe)
- Groupe de spécialistes des plantes d'Arabie (Ahmed Al Farhan)
- Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Asie (Mohammed B. Mohmin Khan, Président)
- Groupe de spécialistes des plantes d'Australasie (David Given)
- Groupe de spécialistes des cactées et plantes succulentes (Wolfgang Stuppy, Responsable exécutif du Groupe)
- Groupe de spécialistes des canidés (Claudio Sillero)
- Groupe de spécialistes des félins (Peter Jackson, Président)

- Groupe de spécialistes des crocodiliens (Harry Messel, Président)
- Groupe de spécialistes des édentés (Gustavo Fonseca, Président)
- Groupe de spécialistes des équidés (Patricia Moelhman, Présidente)
- Groupe de spécialistes des amphibiens du monde (Claude Gascon, Président)
- Groupe de spécialistes des serranidés et labridés (Yvonne Sadovy, Présidente)
- Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (Mick Clout, Président)
- Groupe de spécialistes des lagomorphes (Andrew Smith)
- Groupe de spécialistes des plantes des îles de la Méditerranée (Bertrand de Montmollin, Président)
- Groupe de spécialistes des mollusques (Mary Seddon, Présidente)
- Groupe de spécialistes des loutres (Claus Reuther, Président)
- Groupe de spécialistes des suidés et des hippopotames (Jean D'Huart, Président)
- Groupe de spécialistes des primates (Russ Mittermeier, Président)
- Groupe de spécialistes de la réintroduction (Micky Soorae, Responsable exécutif du Groupe)
- Groupe de spécialistes des rongeurs (Giovanni Amori, Président)
- Groupe de spécialistes des requins (Sarah Fowler, Présidente)
- Groupe de spécialistes des insectes sociaux (Donat Agosti, Président)
- Groupe de spécialistes des esturgeons (Mohammad Pourkazemi)
- Groupe de spécialistes de l'utilisation durable (Marshall Murphree, Président)
- Groupe de spécialistes des loups (Luigi Boitani)

BirdLife International

Les Groupes de spécialistes des oiseaux sont gérés différemment des autres: par BirdLife International et ses partenaires, avec Wetlands International et la World Pheasant Association, déclare Colin Bibby de BirdLife International. Les espèces d'oiseaux pour lesquelles il n'existe pas de groupe de spécialistes sont représentées par le réseau BirdLife. En contribuant à la compilation de la Liste rouge 2000, BirdLife s'efforce d'améliorer les normes fixées en 1996. Il en est résulté l'ouvrage *Threatened Birds of the World*, qui comprend 1186 espèces menacées au plan mondial.

Autres rapports

- Marine Update (présenté par Amie Brautigam)
- Plants Programme (présenté par Wendy Strahm, Responsable pour les plantes à l'UICN; David Given, Président du Comité pour la conservation des plantes)
- Reptiles and Amphibians Update (présenté par Russ Mittermeier)
- Wildlife Trade Programme (présenté par Mandy Haywood)

Le prix Peter Scott

David Brackett, Président de la Commission, remet le prix Peter Scott du mérite pour la conservation à Peter Jackson, Marshall Murphree et William Conway. Tous ont consacré une grande partie de leur vie active à la conservation de la faune sauvage. Peter Jackson, le premier journaliste à avoir interviewé Edmund Hillary et Tenzing Norgay après leur conquête de l'Everest, s'est intéressé à la faune sauvage alors qu'il était basé en Inde. Son intérêt particulier pour la conservation du tigre a conduit finalement à sa nomination à la présidence du Groupe CSE/UICN de spécialistes des félins, en 1983. En 17 ans, il a fait de ce groupe un des plus actifs et des plus performants de tous les groupes de la CSE; il est considéré, dans le monde entier, comme un des experts les plus éminents de la conservation du tigre.

Marshall Murphree, professeur zimbabwéen à l'Université du Zimbabwe, a joué un rôle de premier plan dans la réussite du projet CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources). Son influence au sein de l'Initiative sur l'utilisation durable de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN est à l'origine de la décentralisation des activités d'utilisation durable en groupes de spécialistes régionaux bénévoles dans le monde entier. Par son dévouement, il a atteint l'excellence et ses travaux font autorité.

William Conway s'est, très tôt, fait le champion du rôle des zoos dans la conservation et a mis la science en pratique en évaluant les problèmes de conservation tout au long d'une riche carrière qui a culminé à la direction et à la présidence de la Wildlife Conservation Society (anciennement New York Zoological Society), avec son vaste programme de conservation sur le terrain. Son impact sur la conservation pratique de la faune sauvage est tel qu'on peut le considérer comme une des figures de proue du mouvement de la conservation dans la deuxième moitié du 20^e siècle.

Présentation de la Liste rouge

Craig Hilton-Taylor, Responsable du Programme de la CSE pour les Listes rouges, expose la structure et l'état du programme. L'objectif est d'évaluer le risque d'extinction des espèces et de mettre au point des indicateurs pour évaluer l'état de la biodiversité. Le Programme vise à fournir une évaluation de référence pour des espèces sélectionnées et à

déterminer les priorités au niveau national. Il doit être disponible pour tous, clair, transparent, riche d'informations et pouvoir être remis en question et corrigé.

Un manuel révisé sur les Listes rouges sera bientôt publié qui contiendra de nouveaux chapitres sur l'incertitude, les évaluations nationales/régionales et la documentation. En outre, un certain nombre de lignes directrices - spécifiques aux taxons - sur l'utilisation des critères ont été mises au point et d'autres seront ajoutées en temps voulu. Des cours de formation à l'utilisation des critères pour les Listes rouges ont été organisés dans quatre pays et cinq autres devraient bientôt avoir lieu, mais il y a aussi d'autres demandes en cours de traitement.

La 2000 Red List of Threatened Species, qui vient d'être publiée, comprend la 1996 Animals Red List et la 1997 List of Threatened Trees ainsi qu'un certain nombre d'espèces végétales et animales qui ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation depuis 1996. Le Programme prévoit le transfert des données des listes rouges dans la nouvelle base de données SIE décentralisée de la CSE. Le Programme pour les Listes rouges collabore avec différents partenaires: CI, CMC, BirdLife International, Association of Biodiversity Information et les membres de la CSE.

Démonstration du Service d'information sur les espèces

Après une introduction générale donnée par Andrew Smith, Luigi Boitani et Fabio Corsi présentent les objectifs du SIE.

Le SIE a l'ambition d'être un outil complet de référence sur la biodiversité permettant à la CSE de mesurer et de surveiller les changements qui surviennent dans la biodiversité. Des analyses seront produites aux niveaux local et mondial à l'appui d'un flux de données à ces niveaux. Le SIE utilise des données actuelles pour soutenir la conservation de la biodiversité. C'est un relais pour l'information sur les espèces vivantes qui rassemble des données et des informations venant de sources diverses et qui permet aux usagers de gérer et d'échanger l'information entre systèmes. Le SIE activé sur le Web permettra aux présidents des groupes de spécialistes et aux membres d'accéder à l'information via Internet. L'Unité centrale de service gèrera la communication des données vers des groupes extérieurs. Les experts auront un accès direct par l'intermédiaire de diverses technologies nouvelles et mobiles. Le ministère italien de l'Environnement s'est engagé à soutenir le Service central du SIE pendant une année.

Clôture

David Brackett, Président de la CSE, prononce la clôture de la séance en remerciant le Comité exécutif, le personnel de la CSE, l'UICN et Ottawa ainsi que les membres des groupes de spécialistes. Il se félicite des activités menées depuis quatre ans et note que les Groupes ont signalé de nombreux liens établis avec d'autres organisations, la nécessité d'encourager les jeunes scientifiques et mis en évidence la

différence que peut faire une petite contribution financière. Il prie les donateurs d'en prendre note.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Rapport résumé de la réunion tenue les 3 et 4 octobre 2000

Introduction

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) a tenu une réunion mondiale dans le cadre du Congrès mondial de la nature les 3 et 4 octobre 2000 en présence de 300 membres et partenaires de la CMAP. La réunion a donné lieu à de nombreux exposés et débats interactifs.

Objectifs

Les objectifs de la réunion étaient les suivants:

1. Passer en revue les progrès des activités de la CMAP entre 1996 et 2000.
2. Mettre en évidence les domaines clés dans les activités de la CMAP.
3. Présenter des problèmes relatifs aux aires protégées dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.
4. Informer les membres de la CMAP des préparatifs du Ve Congrès mondial sur les parcs qui aura lieu à Durban, Afrique du Sud, et obtenir la réaction des membres à propos de cet événement.
5. Obtenir l'opinion des membres sur la future stratégie de la CMAP pour la période de 2000 à 2004.

Questions émergentes

Objectif 1: Passer en revue les progrès des activités de la CMAP entre 1996 et 2000

Adrian Phillips et David Sheppard présentent des exposés sur ce sujet et soulignent les points suivants:

- La productivité énorme de la CMAP dans cette période, qui s'illustre à travers: a) l'organisation, en quatre ans, de plus de 30 réunions régionales et nationales fructueuses des membres de la CMAP dans toutes les régions du monde; b) la préparation de déclarations de principe faisant autorité sur des questions telles que l'exploitation minière et les aires protégées ou les populations autochtones et les aires protégées; c) la préparation de six documents directifs sur les meilleures pratiques; d) des orientations et une participation aux conventions internationales (telles que la Convention du patrimoine mondial) et à des instruments (tels que le Programme de l'UNESCO pour l'homme et la

biosphère); et e) une somme énorme d'activités aux niveaux régional, thématique et des groupes d'étude.

- Les évaluations internes et indépendantes de la CMAP ont fortement contribué à la simplification et au recentrage du programme de la CMAP, notamment par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action à court terme pour la CMAP en 1999.
- La coopération accrue entre la CMAP et les autres Commissions ainsi qu'entre la CMAP et d'autres partenaires clés.
- L'organisation du Ve Congrès mondial sur les parcs à Durban, en Afrique du Sud, en 2003, sera une occasion importante pour la CMAP de renforcer et d'accélérer ses activités relatives aux aires protégées aux niveaux mondial, régional et national.
- Il reste des défis importants à relever dans les domaines suivants: a) améliorer le niveau de collaboration entre les vice-présidents régionaux de la CMAP et les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN; et b) augmenter le montant des fonds mis à la disposition de la CMAP.

Dans les débats qui suivent ces exposés, il est noté que le mandat attribué à la CMAP au Congrès de Montréal en 1996 a été pleinement appliqué et que beaucoup de travail, bien souvent de la plus haute qualité, a été réalisé.

Objectif 2: Mettre en évidence les principaux domaines d'activités de la CMAP

Aux niveaux régional, thématique et au niveau des groupes d'étude:

Il est surtout question de l'Europe et du Brésil (comme exemples de programmes régionaux); du milieu marin (comme exemple de programme thématique); et de l'efficacité de la gestion (comme exemple de programme des groupes d'étude). Tous ces exemples illustrent le potentiel et les défis qu'il convient de relever pour mettre au point un programme efficace pour la CMAP. Les questions et les enseignements mis en évidence comprennent:

- Augmentation de l'attention portée par la CMAP aux questions clés, illustrée par l'augmentation du nombre de groupes d'étude mis sur pied par la CMAP entre 1996 et 2000.
- Nécessité pour la CMAP de fonctionner plus efficacement dans toutes les langues de l'UICN et pas seulement en anglais.
- Nécessité de garantir que le matériel produit par la CMAP est largement communiqué aux agences chargées des aires protégées et à d'autres utilisateurs clés en plus des membres de la CMAP.
- Importance d'améliorer la communication entre les membres.
- Nécessité de maintenir un lien avec les gestionnaires des aires protégées.

Publications importantes de la CMAP:

Entre 1996 et 2000, la CMAP a publié de nombreux ouvrages. Sous ce point de l'ordre du jour, cinq nouveaux ouvrages, publiés depuis un an et portant sur une question essentielle relative aux aires protégées, sont présentés.

Inauguration du nouveau site Web de la CMAP:

Tom LaPointe présente le nouveau site Web de la CMAP <http://wcpa.iucn.org>, préparé en association avec la NOAA qui vise à améliorer la communication entre les membres de la CMAP et la communauté de l'UICN ainsi qu'à renforcer leurs travaux.

Liste des Nations Unies des aires protégées 2002:

Javier Beltran du WCMC-PNUE présente la Liste des Nations Unies des aires protégées, 2002 et la Banque de données mondiale sur les aires protégées. Il insiste sur la nécessité d'améliorer le processus de recueil d'informations fiables et complètes ainsi que d'utiliser la Liste pour établir les rapports à plusieurs accords et programmes internationaux. Dans la discussion sur la Liste des Nations Unies et les données relatives aux aires protégées, les points suivants sont relevés:

- La nécessité de réaliser des évaluations nationales des réseaux d'aires protégées dans plusieurs pays et d'associer les résultats à la préparation de la prochaine Liste des Nations Unies.
- La nécessité pour la CMAP de participer en tant que partenaire clé à la préparation de la Liste des Nations Unies et le rôle logique du Comité directeur de la CMAP en tant que groupe chargé du suivi de la Liste.
- La nécessité d'améliorer le niveau d'évaluation pour la prochaine Liste des Nations Unies.
- L'importance de la Base de données sur les aires protégées et de la Liste des Nations Unies pour la communauté mondiale des aires protégées et la CMAP.

Exposés des membres de la CMAP:

D'autres activités de la CMAP, depuis le Congrès de Montréal, sont décrites à travers une série d'exposés présentés par les membres.

Objectif 3: Mettre en lumière des questions relatives aux aires protégées de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

Plusieurs exposés sur la région mettent en relief les activités des agences chargées des aires protégées et de la CMAP. Parmi les points clés on peut citer:

- L'expansion constante des activités de la CMAP dans la région et la mise au point du Plan d'action régional pour les aires protégées.

- Un accent plus marqué sur la communication relative aux aires protégées dans la région.
- La participation croissante des ONG aux activités relatives aux aires protégées dans la région.
- Des efforts croissants consacrés à la sensibilisation de la communauté et à l'appui.
- De plus en plus d'activités de création et de gestion d'aires protégées marines dans la région.
- L'ouverture d'un centre de formation régional à Riyad afin d'assurer la formation professionnelle du personnel de gestion de la conservation dans la région.

Objectif 4: Informer les membres de la CMAP à propos du Ve Congrès mondial sur les parcs

Walter Lusigi et Peter Shadie présentent le Ve Congrès mondial sur les parcs et notent:

- Que le Congrès aura lieu à Durban, Afrique du Sud, vers le milieu de 2003. La date originale du Congrès a été déplacée à la demande du gouvernement de l'Afrique du Sud.
- La préparation du Programme pour le Congrès est en bonne voie de même que la mise en place d'un Comité de la communication (présidé par Stephen Somerville) et d'un Comité d'appel de fonds (présidé, à titre intérimaire, par Arthur Paterson).
- Que le gouvernement d'Afrique du Sud apporte un appui résolu au Congrès et qu'un Comité national de planification est en train d'être mis en place.

La discussion met en évidence non seulement l'importance du Congrès mondial sur les parcs qui est l'événement phare pour la CMAP et l'UICN dans la prochaine décennie, mais aussi:

- l'importance de disposer d'une stratégie de communication efficace;
- la nécessité d'identifier des acteurs principaux pour chacun des sept thèmes arrêtés pour les séances de travail;
- la nécessité de démontrer, de façon pratique, l'application du thème du Congrès: «Avantages sans frontières»;
- la nécessité de souligner qu'il ne s'agit pas d'un grand événement pour la CMAP seulement et qu'il faut, en conséquence, élaborer une stratégie d'information pour garantir que d'autres groupes et organisations pertinents participent à la planification et à la réalisation du Congrès.

Objectif 5: Obtenir l'opinion des membres de la CMAP sur la future stratégie de la CMAP entre 2000 et 2004

Introduction au Programme global de l'UICN

Pedro Rosabal présente le projet de Programme global pour l'UICN (préparé pour examen par le Congrès d'Amman) et

note qu'il s'articule autour de sept Domaines de résultats stratégiques (DRS) et qu'il reconnaît et approuve fermement le travail des Commissions en tant qu'élément à part entière du Programme de l'UICN. Il ajoute que le Programme de la CMAP est directement concerné par un certain nombre de DRS. Les membres de la CMAP estiment que le nouveau Programme de l'UICN est plus recentré et plus intégré que jamais et qu'il sera nécessaire, en conséquence, de réviser le Plan d'action à court terme de la CMAP.

Futures orientations pour la CMAP

Le Président élu de la CMAP, Kenton Miller, présente sa vision relative aux futures orientations et à la structure de la CMAP autour de 16 régions, 6 programmes et 3 mécanismes de travail. Chaque programme et mécanisme de mise en œuvre est décrit, les objectifs indicateurs, éléments et acteurs principaux sont identifiés. Les membres de la CMAP font part des points suivants dans la discussion:

- la nécessité de mettre l'accent sur des activités conjointes avec les autres Commissions pour la mise en œuvre du nouveau programme de la CMAP;
- la nécessité de réviser le Plan d'action à court terme actuel de la CMAP dans ce nouveau cadre;
- la nécessité d'orienter ce nouveau programme autour du Congrès mondial sur les parcs de 2003;
- l'importance d'utiliser le nouveau programme comme cadre pour encourager l'élaboration de plans d'action régionaux pour les aires protégées;
- la nécessité de s'attaquer aux questions émergentes importantes telles que les aires protégées et les villes,

la désertification et l'impact de la mondialisation sur les aires protégées ainsi que de rester concentré sur des questions telles que le renforcement de la protection dans les aires naturelles centrales;

- l'importance de continuer de coopérer avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère ainsi qu'avec le patrimoine mondial;
- l'importance de renforcer le suivi et la recherche sur la gestion des aires protégées.

En conclusion, les membres de la CMAP apportent un appui ferme au cadre de programme proposé par Kenton Miller. Toutefois, il est noté que la CMAP a des ressources limitées et qu'il importe d'établir des priorités dans le nouveau Plan stratégique que la CMAP préparera.

Clôture

Le prix Fred M. Packard est attribué à:

- Marija Zupanic-Vicar
- Nancy Foster (attribué à titre posthume, le prix est accepté par Bud Ehler) et
- Adrian Phillips

Hommage est rendu à Adrian Phillips, Président sortant de la CMAP, pour son dévouement exceptionnel à la Commission de 1993 à 2000, et pour sa contribution majeure à la conservation et aux aires protégées pendant toute cette période.

Note sur les Séances interactives

Douze «Séances interactives» ont eu lieu au Congrès d'Amman: six le 5 octobre et six autres le 7 octobre. Monsieur Jeff McNeely, Conseiller scientifique en chef de l'UICN, était responsable de la coordination de cet élément du programme du Congrès qui visait à encourager le débat sur certaines des questions les plus pressantes de la conservation et du développement durable auxquelles l'UICN est confrontée dans la préparation d'un programme pour le 21^e siècle.

Les directives communiquées à l'avance, à tous les organisateurs, soulignaient que chaque séance devait être:

- Interactive
- Intersectorielle/interdisciplinaire
- Équilibrée sur le plan géographique
- Novatrice
- Centrée sur l'action, l'information et le partenariat

Les Séances interactives ont fait l'objet d'une présentation au Congrès en plénière et d'un débat le 9 octobre. Le programme et les principaux résultats de chaque séance ont été présentés dans le cadre de résumés de dix minutes chacun, assortis d'une synthèse proposée par Jeff McNeely.

Un rapport technique intégral sur les Séances interactives est publié séparément, dans un volume intitulé: *Nouvelles orientations pour le 21^e siècle*.

Ci-dessous est reproduite une liste complète des titres des Séances interactives et des organisateurs correspondants (avec leur adresse de courrier électronique):

Séance interactive 1:

Vue d'ensemble : gestion des écosystèmes de montagne, des bassins versants et des bassins hydrographiques

Organisateur: David Sheppard (das@iucn.org)

Séance interactive 2:

L'état de l'environnement dans les écosystèmes insulaires, côtiers et marins

Organisateur: John Waugh (jwaugh@iucn.org)

Séance interactive 3:

Environnement et sécurité: un nouveau rôle stratégique pour l'UICN

Organisateurs: Mark Halle (mark.halle@iprolink.ch) et Jason Switzer (jswitzer@ictsd.ch)

Séance interactive 4:

Des forêts pour la vie: éco-espaces forestiers, diversité biologique et sécurité de l'environnement

Organisateurs: William Jackson (wj@iucn.org), David Hinchley (dgh@iucn.org), Simon Rietbergen (spr@iucn.org), et Dagmar Timmer (dat@iucn.org)

Séance interactive 5:

Éco-espaces et culture mondiale de la durabilité

Organisateur: Eduardo Fernandez (efernandez@iucn.org)

Séance interactive 6:

Stratégies pour éviter la crise mondiale de l'eau

Organisateurs: Jean-Yves Pirot (jyp@iucn.org), Ger Bergkamp (gjb@iucn.org), et Elroy Bos (elb@iucn.org)

Séance interactive 7:

Diversité biologique : mobiliser les connaissances

Organisatrice: Wendy Goldstein (wjg@iucn.org)

Séance interactive 8:

Préparer les moissons de la durabilité : agriculture, diversité biologique, économie et société

Organisatrices: Liz Hopkins (liz@iucn-ero.nl) et Rachel Wiseman (guest2@iucn-ero.nl)

Séance interactive 9:

Des solutions locales pour favoriser l'équité sociale et la diversité culturelle

Organisatrice: Cristina Espinosa (cme@iucn.org)

Séance interactive 10:

Les entreprises du secteur de la biodiversité : développement et investissement

Organisateur: Frank Vorhies (fwv@iucn.org)

Séance interactive 11:

Intégrer la science de la diversité biologique dans les politiques et la gestion de l'environnement

Organisatrice: Susan Mainka (sam@iucn.org)

Séance interactive 12:

Les limites écologiques des changements climatiques

Organisateur: Brett Orlando (borlando@iucn.org)

ANNEXE I

2e Session du Congrès mondial de la nature, Amman, Jordanie 4 au 11 octobre 2000 Ordre du jour final (officiellement modifié et adopté par le Congrès)*

Mardi 3 octobre 2000

09h00-12h00 Réunions informelles des Commissions

CSE (Commission de la sauvegarde des espèces)
CMAP (Commission mondiale des aires protégées)
CDDE (Commission du droit de l'environnement)
CPEES (Commissions des politiques environnementales, économiques et sociales)

14h00-17h00 Réunions informelles des Commissions

CSE (Commission de la sauvegarde des espèces)
CMAP (Commission mondiale des aires protégées)
CDDE (Commission du droit de l'environnement)
CPEES (Commissions des politiques environnementales, économiques et sociales)

19h00-20h45 Séance informelle des membres (Salle des plénières)

Introduction à la 2e Session du Congrès mondial de la nature
Introduction au processus des résolutions (y compris des motions relatives au Programme)
Introduction aux séances interactives (séance publique - presse invitée)

20h45-21h00 14e séance du Congrès mondial de la nature (Salle des plénières)

1. Ouverture préliminaire du Congrès mondial de la nature
2. Nomination du Comité de vérification des pouvoirs

1er jour – Mercredi 4 octobre 2000

09h00-12h00 Réunions des Commissions (Ouvertes aux membres de l'UICN)

14h00-16h30 Réunions des Commissions (Ouvertes aux membres de l'UICN)

16h30-17h00 15e séance du Congrès mondial de la nature (Salle des plénières)

1. Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Adoption de l'ordre du jour (CGR/2/2000/1)
3. Nomination des Comités:
 - Résolutions
 - Finances et audits
 - Programme
4. Bref exposé de la Présidente du Comité des résolutions

19h00-22h00 16e séance du Congrès mondial de la nature

Cérémonie d'ouverture de la 2e Session du Congrès mondial de la nature et réception de bienvenue du pays hôte

2e jour – Jeudi 5 octobre 2000

09h00-12h00 Six séances interactives simultanées^s

12h00-14h00 Présentation des candidats

13h00-14h00 Réunion informelle pour discuter des finances de l'UICN

14h00-17h00 Six séances interactives simultanées^s

17h00-18h30 Présentation des candidats

18h30-18h45 17e séance du Congrès mondial de la nature

Rapports des Comités et Forums régionaux reconnus, conformément à l'article 20(c) des Statuts

18h45-20h00 Séance informelle des membres

Discussion du Programme et du Projet de Plan financier et Budget

20h00-22h00 Temps libre pour les Réunions régionales des membres

* *Note de l'éditeur*: certains changements mineurs ont été décidés vers la fin du Congrès afin de donner plus de temps au débat en plénière sur les motions. Toutefois aucun autre amendement officiel n'a été apporté à l'ordre du jour.

3e jour – Vendredi 6 octobre 2000

09h00-13h00 **18e séance du Congrès mondial de la nature**

- 1.a. Rapport de la Présidente
- 1.b. Rapports du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature, et sur la suite donnée aux résolutions et recommandations du Congrès de Montréal (CGR/2/2000/2 et CGR/2/2000/5)
2. Évaluation indépendante du Programme de l'UICN (CGR/2/2000/2) - présentation
3. Rapports des Présidents des Commissions (CGR/2/2000/3) – réalisations marquantes
4. Évaluation des Commissions (CGR/2/2000/7) - présentation et discussion
5. Les finances de l'UICN pour la période triennale 1997-1999, Comptes et Rapport des Vérificateurs aux comptes pour 1996-1998 (CGR/2/2000/6)
6. Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs

13h00-14h00 **Déjeuner**

14h00-17h00 et

17h30-21h00 **19e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Rapport sur les membres et le développement de l'Union (CGR/2/2000/4)
2. Présentation du projet de Politique relative aux membres (CGR/2/2000/14)
3. Présentation des Cotisations des membres pour la période de 2002 à 2004 (CGR/2/2000/12) et de l'Évaluation technique des cotisations des États membres de l'UICN qui prendront effet en 2002 (CGR/2/2000/13)
4. Présentation des mandats des Commissions (CGR/2/2000/8)
5. Projets de résolutions relatives au Programme distribués conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (CGR/2/2000/19) – discussion et adoption

4e jour – Samedi 7 octobre 2000

09h00-12h00 **Six séances interactives simultanées^s**

12h00-12h30 **20e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Elections:
12h30 • Président (CGR/2/2000/15)
(ouverture du scrutin) • Trésorier (CGR/2/2000/16)

20h00 (fermeture du scrutin) • Conseillers régionaux (CGR/2/2000/17)
• Présidents des Commissions (CGR/2/2000/18)

14h00-17h00 **Six séances interactives simultanées^s**

18h00-20h00 **21e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Rapport du Président du Comité des finances et audits – discussion et adoption
2. Discussion et adoption des projets de résolutions et de recommandations (CGR/2/2000/19)

5e jour – Dimanche 8 octobre 2000

Excursions

6e jour – Lundi 9 octobre 2000

08h00-10h30 **Réunion plénière sur les résultats des séances interactives et leurs incidences sur le Programme de l'UICN^s**

10h30-13h00 **22e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations (CGR/2/2000/19) (suite)
2. Remise de la Médaille du Mémorial John C. Phillips
3. Membres d'honneur
4. Prix des Commissions

14h00-17h00 **Débats techniques**

1. Débat sur l'Évaluation indépendante du Programme de l'UICN (CGR/2/2000/2)
2. Débat sur le Programme et le Plan financier pour la période comprise entre la 2e Session et la 3e Session du Congrès mondial de la nature (CGR/2/2000/9 et CGR/2/2000/10)
3. Rapport sur le Projet de politique relative aux membres (CGR/2/2000/14 révisé)

17h00-18h00 **Prix Reuters**

20h00 **Soirée du pays hôte**

7e jour – Mardi 10 octobre 2000

09h00-11h30 **23e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Discussion et adoption des mandats des Commissions (CGR/2/2000/8)
2. Discussion du Programme et du Plan financier pour la période comprise entre la 2e Session et la 3e Session du Congrès mondial de la nature (CGR/2/2000/9 et CGR/2/2000/10) (suite)
3. Adoption des Cotisations des membres 2002-2004 (CGR/2/2000/12) et de l'Évaluation technique des cotisations des États membres de l'UICN qui prendront effet en 2002 (CGR/2/2000/13)
4. Annonce des résultats des élections

13h00-17h00 **24e séance du Congrès mondial de la nature**

Adoption des résolutions et recommandations (CGR/2/2000/19)

18h00-21h30 **25e séance du Congrès mondial de la nature**

Adoption des résolutions et recommandations (CGR/2/2000/19) (suite)

8e jour – Mercredi 11 octobre 2000

08h00-10h30 **26e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Adoption des résolutions et recommandations (CGR/2/2000/19) (suite)
2. Approbation des comptes (1997-1999) et du Rapport des vérificateurs aux comptes 1996-1999 (CGR/2/2000/6)
3. Nomination des Vérificateurs aux comptes (CGR/2/2000/11)
4. Rapport du Président du Comité du Programme
5. Adoption du Programme et du Plan financier pour la période comprise entre la 2e Session et la 3e Session du Congrès mondial de la nature (CGR/2/2000/9 et CGR/2/2000/10)

11h00-12h00 **27e séance du Congrès mondial de la nature**

Cérémonie de clôture

*Séances publiques consacrées à la conservation de la nature

ANNEXE II

Rapport du Comité des Finances et audits du 2e Congrès mondial de la Nature

Le Comité des finances et audits a été nommé par le Congrès mondial de la nature, à sa 15e séance, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure. Les membres du Comité sont les suivants:

H.E. Hisham Al-Khateeb, Jordanie
Jorge Caillaux, Pérou (Président)
William Futrell, États-Unis d'Amérique
Huguette Labelle, Canada
Boyman Mancama, Zimbabwe
Juergen Wenderoth, Allemagne

Le Comité s'est réuni les 2e, 3e et 4e jours du Congrès et a désigné M. Futrell en qualité de Rapporteur. Ces séances ont bénéficié de l'appui de David Smith, Président du Comité des affaires du Conseil et Trésorier par intérim, et de Véronique Lavorel, Chef des Finances. Le Comité a profondément regretté que Claes de Dardel, Trésorier, n'ait pas pu être présent pour des raisons de santé, et lui a exprimé ses souhaits de prompt rétablissement.

En outre, un membre de la délégation des États-Unis, Melissa Kehoe, a participé à toutes les séances.

1. Introduction:

Conformément à son mandat, qui a été approuvé par le Congrès, le Comité a examiné les documents du Congrès CRG/2/2000/6, CRG/2/2000/10 et annexe, et CRG/2/2000/12. Le Comité a aussi examiné le document du Congrès CRG/2/2000/11 ainsi que tous les documents fournis par le Secrétariat et le Conseil, tels que les notes complètes jointes aux états financiers de 1996-1999, les lettres de recommandation des Vérificateurs aux comptes, le projet de Plan d'opération pour 2001-2004 et le document du Conseil UC.52/2000/19 sur la nomination de Vérificateurs aux comptes externes; ces deux derniers documents ont été approuvés par le Conseil.

2. Évaluation globale

Après avoir examiné les documents susmentionnés, le Comité a pris acte de la situation financière actuelle et a constaté que la gestion avait considérablement progressé l'an passé pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations du Conseil en attente. Pour que la réalisation de l'ambitieux projet de Plan d'opération pour 2001-2004 soit couronnée de succès, la gestion financière devra être plus rigoureuse que par le passé.

Le Comité a rappelé qu'il y a quelques années, le Conseil avait des difficultés à faire appliquer ses décisions et recommandations en temps voulu ou convenablement. Notant que le Directeur général, dans son rapport sur les travaux de l'UICN, a spécifiquement pris l'engagement de veiller à l'efficacité de la gestion, le Comité a instamment demandé qu'à l'avenir, le Secrétariat mette en œuvre les décisions et recommandations du Conseil dans les délais fixés et soumette au Conseil un rapport à ce sujet en temps opportun.

Le Comité a souligné le rôle essentiel joué par le Comité des affaires du Conseil qui a supervisé la gestion des activités du Secrétariat et la situation financière globale de l'Union. Le Comité a recommandé de continuer à renforcer la coordination entre le Comité des affaires et les autres Comités du Conseil, en particulier le Comité chargé des membres et des partenariats, et le Comité du Programme.

3. Examen des états financiers vérifiés, de 1996 à 1999

Le Comité, ayant examiné les comptes et les lettres de recommandation, ainsi que les documents y relatifs, a noté que:

- a) Concernant la mise en œuvre des recommandations des vérificateurs aux comptes, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines. Le Comité a noté en particulier que des progrès avaient été accomplis concernant la création d'un poste indépendant de vérificateur interne des comptes, la délégation des pouvoirs, le rapprochement bancaire et la présentation des états financiers.
- b) Concernant la gestion des problèmes de trésorerie, en septembre 1999, le Bureau du Conseil a pris des mesures immédiates suite à un rapport du Secrétariat visant à interdire l'octroi d'avances sur les dépenses au titre des projets. Ce rapport priait en outre le Secrétariat de fournir régulièrement des rapports sur les mouvements de trésorerie. La Présidente a également fait part à tous les membres de l'Union de la gravité de la situation, en précisant les mesures prises pour y remédier.
- c) Concernant les obligations vis-à-vis du personnel, le Comité a noté une baisse importante des allocations de chômage grâce à la révision récente de l'accord fiscal avec les autorités suisses. Le Secrétariat pourra ainsi débloquer CHF 500 000.
- d) Le Conseil sortant a déterminé les secteurs dans lesquels d'autres progrès sont nécessaires. Le Comité

recommande que le nouveau Conseil prenne note des questions en suspens et s'efforce de les résoudre. Il s'agit notamment du lien critique entre le Programme et le Budget, proposé par le Secrétariat.

Afin de renforcer les progrès accomplis récemment en matière de gestion financière, de résolution des problèmes chroniques et d'examen des questions soulevées par un membre de l'UICN lors de la 15e séance du Congrès, le Comité recommande aux membres d'adopter les mesures suivantes:

- a) Le Conseil doit supprimer l'ambiguïté entre les références qui figurent dans l'article 20 (e) relatif au programme et au plan financier, l'article 46 (d) relatif au budget, dans les Statuts de l'UICN, et la disposition 88 du Règlement. Le Conseil devra fournir des directives au Secrétariat sur la présentation et le contenu précis des documents financiers à soumettre à l'approbation du Congrès, afin de répondre aux besoins des membres et des donateurs.
- b) En outre, le Conseil doit élaborer et adopter une série de règles de gestion financière. En plus des politiques actuelles et des décisions du Conseil, ces règles doivent porter spécifiquement sur les secteurs de la gestion budgétaire et des achats, notamment sur les écarts entre les dépenses et le revenu budgétaires, la limite des réaffectations, les politiques de gestion des liquidités et les opérations bancaires. Ces règles devraient également prévoir l'inscription rapide dans les registres des revenus et dépenses au titre des projets afin de s'assurer que le donateur comble tout déficit avant l'expiration de l'accord de financement.
- c) Ayant constaté des progrès en matière de délégation de l'autorité, le Comité prie le Conseil de définir plus clairement les rôles et les responsabilités de toutes les unités constituant le Secrétariat.
- d) Enfin, il faut définir et appliquer en priorité une politique claire sur les fonds de réserve afin de renforcer la structure financière de base de l'UICN et de la protéger contre de futures crises de trésorerie.

4. Examen du Projet de budget et de Plan financier pour 2001-2004 (CRG/2/2000/10 et annexe)

Ayant examiné les documents soumis par le Secrétariat et tenant compte des préoccupations exprimées dans l'Évaluation indépendante sur le fait que la croissance rapide se soit produite en dehors de toute stratégie financière, le Comité doute que le scénario ambitieux qui prévoit 8% de croissance soit réalisable car il suppose de nouvelles sources de revenu. De même, la forte croissance des programmes régionaux met en évidence la nécessité d'établir des mécanismes de contrôle financier pertinents dans un environnement décentralisé.

Lors de l'approbation des budgets annuels, en 2001-2004, le Conseil devra étudier les points suivants:

- a) La stratégie proposée pour obtenir un financement de base additionnel entraîne un investissement dans de nouvelles compétences, notamment pour faire participer le secteur privé.
- b) Il doit être manifeste, dans les budgets annuels, que des efforts sont déployés pour optimiser l'utilisation des ressources. Il importe, pour cela, de conduire une évaluation de l'efficacité de toutes les unités, y compris des Bureaux régionaux et nationaux, des programmes mondiaux, de la direction et de toutes les fonctions d'appui.
- c) Le budget annuel de tous les bureaux doit ventiler clairement les ressources attribuées à la gestion administrative.
- d) Le Secrétariat devrait proposer au Conseil une politique de recouvrement des coûts de gestion indirects des projets pour financer les activités de supervision aux niveaux régional et central. La mise en place de cette politique nécessite une identification précise des coûts administratifs.
- e) Pour gérer la décentralisation, il faut que le Directeur général assure une supervision efficace ainsi que le respect des politiques adoptées par le Congrès et le Conseil.

Le Comité a conscience des immenses défis environnementaux qu'il faut constamment relever ainsi que des énormes investissements consacrés aux initiatives en faveur de l'environnement. L'UICN est placée dans une position idéale pour servir de chef de file en matière d'environnement et cela exige un plan d'appels de fonds ambitieux.

En conséquence, le Comité appuie le scénario de croissance proposé, à condition que la croissance de 8% soit gérée comme il se doit en tenant compte des points mentionnés ci-dessus.

5. Examen de la proposition d'augmentation des cotisations des membres (CGR/2/2000/12)

Le Comité, ayant examiné la proposition en détail, fait part de son opinion aux membres. Les membres du Comité des finances et audits ont exprimé leur appui à la proposition et souhaitent que les membres examinent les points suivants:

- Le Comité a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs États membres concernant leur propre politique interne vis-à-vis des organisations internationales, politique qui exige une croissance nominale zéro de leurs contributions obligatoires et volontaires à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales semblables.
- Les membres du Comité s'accordent tous à estimer qu'il est nécessaire de maintenir la valeur réelle des

cotisations afin que les services aux membres ne s'en ressentent pas.

- Le Comité demande au Secrétariat de tout faire pour optimiser la qualité de ces services.
- Le Comité recommande la mise au point d'une nouvelle méthodologie pour calculer les augmentations futures des cotisations soumises au Congrès pour approbation. Cette méthodologie devrait tenir compte des taux d'inflation publiés officiellement.

6. Répercussions financières des résolutions du Congrès

Le Comité attire l'attention des membres sur le fait que le Congrès adoptera des résolutions qui auront des répercussions financières et pour lesquelles aucune provision n'a été faite dans le Plan financier pour 2001-2004. Le Conseil devra, en conséquence, établir un ordre de priorité pour la mise en œuvre des décisions du Congrès afin de tenir compte des ressources disponibles dans les budgets annuels adoptés.

Addenda:

Le Comité a également examiné le document du Congrès CGR/2/2000/11 sur la nomination du Vérificateur externe des comptes de l'Union. Le Conseil recommande, après une mise au concours, de confier à la firme Deloitte et Touche la vérification des comptes jusqu'à la prochaine session du Congrès mondial de la nature, comme indiqué dans l'addenda au document CGR/2/2000/11.

Il est recommandé de changer le vérificateur aux comptes actuel, PriceWaterhouse Coopers qui a également pris part à la mise au concours. La recommandation s'applique aussi à l'année 2000 qui n'est pas couverte par la décision de la 1^{ère} Session du Congrès mondial de la nature.

Le Comité recommande aux membres d'approuver la proposition du Conseil et souhaite féliciter le Secrétariat pour la qualité professionnelle du processus entrepris.

ANNEXE III

Rapport du Comité du Programme de la 2e Session du Congrès mondial de la nature

I. Membres

Martin Holdgate, Royaume-Uni (Président)
Ahmed Al-Farhan, Arabie saoudite
Rui Barai, Guinée-Bissau
Alicia Bárcena, Mexique (Conseillère)
Donna Craig, Australie
Eric Edroma, Ouganda
Wren Green, Nouvelle-Zélande
Denise Hamú, Brésil
Koh Khen Lian, Singapour
Dan Martin, Etats-Unis d'Amérique
Mavuso Msimang, Afrique du Sud
Khawar Mumtaz, Pakistan
Peter Johan Schei, Norvège

II. Mandat et réunions

Le Comité du Programme a été établi par le Congrès conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature. Son mandat figure dans l'attachement A.

Les principales tâches confiées au Comité ont été de prendre note des commentaires des membres relatifs au projet de Programme figurant dans le document CGR/2/2000/9 et le projet de mandat des Commissions de l'UICN (CGR/2/2000/8) et d'orienter le Congrès sur :

- a) les moyens d'adapter les procédures de formulation et de mise en œuvre du Programme de l'Union, ou les activités qui doivent être menées par des Commissions ou des groupes particuliers du Secrétariat ou encore dans des régions particulières;
- a) tout ajustement particulier à apporter au projet de Programme ou au mandat d'une Commission que le Comité estime nécessaire.

Dans ce contexte, le Comité a examiné les motions émanant des membres et affectant le Programme et les mandats des Commissions, conformément au paragraphe 51 des Règles de procédure, en vertu duquel ces motions doivent être traitées en tant que propositions d'amendements au Programme. Le Comité a pris note des commentaires relatifs au Programme et aux mandats des Commissions faits par les membres durant les débats et en consultation directe avec le Comité. Il a également examiné les questions soulevées lors des séances interactives du Congrès, notamment le

résumé qui en a été fait à la séance plénière du 9 octobre. Le Comité du Programme s'est réuni à cinq reprises, les 5, 7, 9 et 10 octobre 2000.

III. Recommandations et Conclusions

1. Application du paragraphe 51 des Règles de Procédure

Le paragraphe 51, adopté à la 1ère Session du Congrès mondial de la nature à Montréal, était censé éviter le problème posé par trois ensembles de mandats de programme, se chevauchant en partie et mal ajustés, émanant d'un Congrès: le Programme pour l'intervalle entre les sessions du Congrès, les mandats des Commissions et une série de motions adoptées et appelant des mesures dans des régions et sur des thèmes particuliers. Conformément aux nouvelles règles, les propositions émanant des membres, relatives à des actions programmatiques de l'UICN, doivent être traitées en tant qu'amendements au Programme global, auquel elles sont intégrées dans le cas où elles sont adoptées par le Congrès.

Le paragraphe 51 n'a que partiellement atteint son but, notamment du fait que le projet de Programme pour l'intervalle entre la 2e et la 3e sessions du Congrès mondial de la nature n'a pas la même structure que les programmes précédents. Au lieu de préciser les activités des Commissions et des autres éléments constitutifs du Secrétariat, il reste général, et comporte sept Domaines de résultats stratégiques. Il reconnaît, à juste titre, qu'étant donné la taille de l'UICN et sa complexité, il est impossible de préparer un Programme très détaillé assorti d'un plan financier pour une période aussi longue que trois ou quatre ans. Le Programme a, au contraire, été conçu comme un cadre dans lequel les travaux du Programme peuvent être gérés d'année en année, au gré des circonstances et dans les limites des fonds disponibles.

Le Comité note que les membres ont réservé un accueil favorable à ce nouveau cadre de Programme, qui énonce clairement la philosophie et la logique de Programme et, en introduction, analyse la contribution de l'UICN à la conservation. Le Comité partage le point de vue des membres et recommande que cette approche devienne un modèle.

Toutefois, le Comité estime que plusieurs aspects du processus de planification pourraient être améliorés :

- a) Les mandats proposés pour les Commissions dans le document CGR/2/2000/8, annexes 1 à 5, sont larges et

généraux, et ne se rapportent guère au projet de Programme global. Le Comité a appris que, pour combler cette lacune, la plupart des Présidents et des Comités directeurs des Commissions ont établi des plans stratégiques ou sont en train de le faire, mais que ces documents n'ont pas été présentés au Congrès. Le Comité recommande qu'à l'avenir, le mandat de chaque Commission soit assorti d'un plan stratégique précisant clairement les résultats visés dans les Domaines de résultats stratégiques. Ces plans stratégiques seront soumis chaque année en tant que sous-programmes, à l'instar des programmes thématiques régionaux et mondiaux.

- b) Le Comité craint que les mandats des Commissions n'affirment pas assez clairement qu'elles sont tenues de coopérer entre elles. La coopération entre les Commissions et le Secrétariat doit, elle aussi, être renforcée (malgré ce que pourraient laisser entendre plusieurs exemples d'actions présentés dans les différents Résultats du projet de Programme global).
- c) Le Comité estime que la plupart des motions émanant des membres ne tiennent pas compte du paragraphe 51 ou sont incompatibles avec les dispositions de ce paragraphe, mélangeant déclarations de principe, propositions d'actions programmatiques de l'UICN, et initiatives élargies prises par des États ou d'autres entités membres de l'UICN. Le Comité convient que la procédure adoptée pour la 2e Session du Congrès mondial de la nature est nouvelle et pourrait être améliorée. Les changements souhaitables sont décrits ci-après.

Le Comité estime que les membres doivent être orientés plus clairement quant à la nature des motions à soumettre en réponse au projet de Programme global. Il recommande que leur soit expliqués l'aspect «cadre» du projet de Programme et le fait qu'il sera complété par des plans stratégiques de sous-programmes, décrivant en détail les résultats visés. À l'avenir, les membres devraient préciser dans leurs motions:

- a) les amendements à apporter au début du document de Programme global, qui décrit sa philosophie et sa logique;
- b) les amendements entraînant l'ajout ou l'ajustement de Domaines de résultats stratégiques;
- c) les amendements comportant l'ajout ou l'ajustement de Résultats figurant dans des Domaines de résultats stratégiques.

Le Comité estime que les motions visant à élargir ou à modifier le Programme global de l'UICN devrait porter spécifiquement sur les Domaines de résultats stratégiques et/ou sur les Résultats. Le Comité recommande:

- que tous les projets de motions proposant des Domaines de résultats stratégiques ou des résultats nouveaux ou modifiés soient regroupés par le Groupe de travail sur les résolutions dans un document unique intitulé «Ajustements proposés par les membres à apporter au Programme global de l'UICN»;

- que ce document soit remis au Comité du Programme du Congrès qui se réunira en séance publique avec tous les membres intéressés pour discuter de la pertinence de ce document et de ses incidences sur le projet de Programme global;
- que le projet de Programme global et le document intitulé « Ajustements proposés par les membres à apporter au Programme global de l'UICN » soient les documents de base utilisés lors des séances interactives, comme décrit ci-dessous;
- que les motions portant sur le Programme ne soient pas soumises individuellement au Congrès pour examen, mais regroupées dans un document unique, comme expliqué ci-dessous;
- qu'en principe, une même motion ne porte pas à la fois sur des questions relatives au Programme et sur des questions de politique et de gouvernance.

Lors du débat avec les membres, le Comité a pu constater qu'ils soutenaient chaleureusement la proposition selon laquelle, lors de la prochaine session du Congrès mondial de la nature, il faudrait consacrer au moins l'une des journées prévues pour les séances interactives aux Domaines de résultats stratégiques et à leur nature multisectorielle. Les résultats obtenus devraient être à la base du processus de traitement des motions relatives au Programme, comme décrit ci-dessous. Le Comité recommande à ceux qui se chargeront d'organiser la 3e Session du Congrès mondial de la nature de tenir compte de cette suggestion.

Le calendrier est crucial. Le Comité a pris note de la motion (CGR2.GOV019), proposée par le Conseil, dans le but de modifier le paragraphe 49 des Règles de procédure, selon laquelle des motions pourraient être présentées par les membres 120 jours avant l'ouverture de la session suivante au lieu des 90 jours prévus actuellement. Le Comité du Programme comprend la situation, mais il recommande toutefois que les choses restent en l'état car le changement proposé créerait des problèmes pour les membres, comme pour le Secrétariat.

Conformément aux Statuts (article 20 (c)), le Congrès mondial de la nature examine et approuve les projets de programme et de plan financier pour la période allant jusqu'à la session suivante du Congrès. Le Comité recommande au Directeur général de l'UICN de faire en sorte qu'à l'avenir le plan financier soit distribué en même temps que le projet de Programme global. Selon le Comité, le document de trois pages « Perspectives financières » qui a été distribué avant la 2e Session du Congrès mondial de la nature ne répondait pas à cette exigence, bien que ce problème ait été corrigé dans l'annexe au document CGR/2/2000/10 et par d'excellentes présentations financières.

Le Comité exhorte le Conseil à corriger l'ambiguïté entre les références qui figurent dans l'article 20 (e) relatif au programme et au plan financier, l'article 46 (d) relatif au

budget, dans les Statuts de l'UICN, et la disposition 88 du Règlement. Le Conseil devra fournir des directives au Secrétariat sur la présentation et le contenu précis des documents financiers à soumettre à l'approbation du Congrès, afin de répondre aux besoins des membres et des donateurs.

Voici un dernier éclaircissement concernant le paragraphe 51. Plusieurs motions qui n'ont pas pour but de modifier le Programme visent cependant à modifier les politiques de l'UICN et exigent des changements d'affectation au Secrétariat (et parfois même dans les Commissions). Le Comité recommande qu'à l'avenir le Groupe de travail sur les résolutions classe ces motions dans la catégorie « Motions d'ordre politique ayant des répercussions sur le Programme et les ressources ». Il faudrait donc disposer de quatre catégories :

- a) motions spécifiquement destinées à modifier le Programme (traitées comme indiqué ci-dessus) ;
- b) motions d'ordre politique qui ont des répercussions sur le Programme et les ressources (ces dernières répercussions sont portées à l'attention du Congrès avant adoption) ;
- c) motions sur des questions de conservation qui se présentent principalement sous forme de recommandations à d'autres organes et institutions;
- d) motions sur la gouvernance dont la mise en œuvre incombe à la direction.

Le Comité rappelle aux membres que le Plan financier (compris dans le Plan d'opération) ne doit pas être considéré comme un programme d'action clairement établi au moment du Congrès mais comme un cadre stratégique qui sera adapté par le Conseil et le Directeur général.

La communication est essentielle. Le Comité note que la base de données du système de gestion de l'information sur le programme est en train d'être mise sur pied et qu'elle donnera facilement accès à l'information portant sur le programme global et ses éléments. Le Comité note que la reconduction annuelle du Programme et du Plan financier sera traitée par l'intermédiaire de cette base de données et mise à la disposition des membres.

2. Mise en œuvre et financement du Programme

Le Comité recommande que le Directeur général établisse explicitement le calendrier du cycle de planification programmatique. En outre, le Comité prie instamment le Conseil d'envisager l'adoption d'un cycle de planification quadriennal pour permettre la mise en œuvre du Programme et du processus d'établissement des rapports, faisant observer que les Statuts (article 24) prévoient un cycle triennal et que l'Évaluation indépendante recommande un cycle quinquennal.

Le Comité recommande de fournir, en particulier au niveau régional, un appui financier suffisant, de même que des fonctions de planification et de gestion programmatiques

adéquates afin de garantir la mise en œuvre de toutes les recommandations à ce niveau d'application du Programme.

Enfin, le Comité recommande que le Directeur général conçoive des mécanismes plus efficaces pour intégrer les programmes des Commissions avec ceux des autres sous-programmes (Régions, programmes thématiques mondiaux et TRAFFIC).

3. Ajustements apportés au projet de Programme global

Le Comité estime qu'il n'est ni nécessaire, ni réalisable d'apporter des amendements au projet de Programme global avant la clôture de la 2e Session du Congrès mondial de la nature pour les raisons suivantes :

- a) les membres ont approuvé, pratiquement à l'unanimité, l'approche générale et la structure du présent Programme;
- b) aucune proposition de création ou de modification d'un Domaine de résultats stratégique ou de résultats n'a été soumise.

Tous les ajustements proposés au Programme global, dans les motions et les débats, étaient des questions de détail couvertes dans les plans des sous-programmes, notamment dans les plans stratégiques des Commissions et dans les plans analogues du Secrétariat. Le Comité conclut que la voie à suivre consiste pour le Congrès à adopter le Programme sous la forme proposée: c'est ce que le Comité recommande. Il recommande en outre que le Directeur général introduise progressivement les actions nouvelles ou modifiées, approuvées par les membres, en temps voulu et à mesure que les ressources deviendront disponibles. D'autres idées intéressantes ont émergé des Séances interactives. Le Comité estime inutile de faire la liste de toutes ces actions et idées intéressantes dans le présent rapport. Il note que de nombreuses actions ont déjà été couvertes dans le cadre du Programme global. Le Comité est parfaitement conscient du souci général, exprimé durant le Congrès, de donner plus de place et de prépondérance aux questions socio-économiques dans le Programme global. Le Comité recommande que le Directeur général examine les moyens d'incorporer ces nouvelles idées et préoccupations dans le Programme global.

4. Amendements apportés aux mandats des Commissions

Dans la motion CGR2.GOV001, le Comité a noté une suggestion de changement à apporter au paragraphe 3a) du mandat de la Commission du droit de l'environnement (page 113 de l'Ordre du jour et documentation). Il a été suggéré que l'expression suivante:

«et de veiller à son utilisation équitable et écologiquement durable»

soit remplacée par le libellé exact de la Mission de l'UICN, à savoir:

«et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable».

Le Comité s'est assuré que ce changement soit accepté par le Président de la CDDE et recommande d'approuver ce changement.

Le Comité recommande également l'ajout, dans la section intitulée Structure et organisation du mandat de chaque Commission, de la phrase suivante:

«Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN».

Lors des discussions avec les membres, il a été suggéré d'attribuer à chaque Commission un «mandat permanent» définissant son rôle général, qu'il ne serait pas nécessaire de modifier à chaque Congrès. Bien que favorable à l'idée de garantir une continuité dans les travaux de ces grands réseaux de bénévoles, le Comité estime préférable de s'en tenir au fonctionnement actuel. La discussion générale sur les mandats des Commissions, qui s'est déroulée à la lumière de l'Évaluation indépendante, a été l'occasion d'un débat utile parmi les membres, et le Comité recommande que les dispositions actuelles à cet égard demeurent inchangées.

Dans l'Évaluation indépendante du Programme de l'UICN, qui a été communiquée au Congrès sous les cotes CGR/2/2000/2.Info.1 et CGR/2/2000/2.Info.2, il a été proposé de créer une commission des affaires et de l'environnement, compte tenu de l'importance du secteur privé pour la conservation. Il a également été proposé de remplacer la CPEES par d'autres mécanismes, et une motion sur la création d'une commission sur les terres arides a été présentée au Congrès.

Aucune de ces propositions n'a été adoptée et le débat a illustré l'extrême difficulté d'apporter quelque changement d'envergure que ce soit à la structure des Commissions. Selon le Comité, cette difficulté s'explique par de graves malentendus au sujet de la nature des Commissions et de leur travail, malgré l'excellente qualité de l'Évaluation indépendante. Les Commissions sont des réseaux d'experts bénévoles engagés, constituant un système idéal pour rassembler les connaissances et formuler des opinions d'experts. Mais ces composantes ne sont pas opérationnelles et dépendent du Secrétariat de l'UICN ou d'autres institutions en ce qui concerne la gestion de projets et l'action sur le terrain. La plus grande partie du Programme global de l'UICN est constituée de projets et d'autres activités qui ne sont pas réalisés par les Commissions ou par leur entremise.

Le Comité recommande que la prochaine évaluation indépendante des Commissions, comme l'exige la Résolution 19.2 adoptée par l'Assemblée générale de Buenos Aires en 1994, analyse et explique au Congrès les critères

nécessaires pour déterminer les activités qui devraient relever d'une ou de plusieurs Commissions, et celles qu'il faudrait confier au Secrétariat ou aux organisations partenaires ou membres.

5. Conclusion

Le Comité souligne l'opinion quasi générale des membres selon laquelle le projet de Programme global présenté à la 2e Session du Congrès mondial de la nature représente une grande amélioration par rapport aux Programmes antérieurs, et félicite le Conseil, le Directeur général et le Secrétariat pour ce progrès.

Le Comité est encouragé de constater qu'à la présente session du Congrès, le Programme a été traité avec beaucoup plus d'efficacité qu'à la 1ère Session. Il reste cependant des points relatifs au mandat ou aux résultats, clairement définis dans la Résolution 1.1 du Congrès de Montréal et énoncés au paragraphe 51 des Règles de procédure, qui n'ont pas été totalement mis en œuvre de la manière voulue. Le Comité en comprend les raisons. Il est convaincu que certaines de ces questions devront être réexaminées dans le contexte de l'évaluation plus fondamentale de la gouvernance de l'Union qui a été proposée par l'Évaluation indépendante du Programme, proposition que le Conseil, à notre connaissance, est en train d'évaluer.

Attachement A

Le mandat et les responsabilités du Comité du Programme

Le Comité du Programme est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité du Programme:

- a) aide le Congrès à mettre en œuvre le paragraphe 51 des Règles de procédure:

Paragraphe 51:

«Lors de la discussion du projet de Programme ou du mandat proposé pour une Commission, toute motion ou partie de motion affectant ces documents sont pris en considération dans les débats, et ces motions sont traitées en tant que propositions d'amendements au Programme, ou au mandat concerné. De telles motions sont transmises par le Groupe de travail des résolutions ou le Comité des résolutions à la session du Congrès mondial qui considère le Programme et les mandats des Commissions. Les membres ayant proposé ces motions en sont avisés.»

- b) recevoir les commentaires des membres concernant le Programme de l'Union présenté lors de la discussion du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis la 1ère Session du Congrès mondial de

- la nature (Document du Congrès CGR/2/2000/2); les rapports des Présidents des Commissions et l'Évaluation des Commissions (Documents du Congrès CGR/2/2000/3 et 7);
- c) donner son avis à tout membre ou groupe de membres qui souhaiterait discuter de questions relatives au Programme qui n'auraient pas été abordées en séance plénière ou en séance technique;
 - d) conseiller le Congrès sur les moyens d'ajuster les procédures de formulation et de mise en œuvre du Programme de l'Union, ou sur les activités qui seront entreprises par des Commissions ou des groupes particuliers du Secrétariat ou dans des régions particulières;
 - e) au besoin, proposer des modifications spécifiques au projet de Programme pour 2001-2004 ou aux mandats des Commissions, au moyen d'un compte rendu succinct adopté;
 - f) au besoin, préparer des recommandations au moyen de comptes rendus succincts du Comité pour adoption par le Congrès.

ANNEXE IV

Mandats des Commissions de l'UICN

Commission de la gestion des écosystèmes

Mandat: 2001-2004

1. Mission

La CGE a pour mission d'offrir des avis d'experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la Mission de l'UICN.

2. Objectifs

Cette mission sera exécutée selon trois grands axes étroitement liés:

- a) faciliter l'application de la gestion intégrée des écosystèmes en aidant les parties concernées à identifier les problèmes fondamentaux et à élaborer des solutions aux problèmes de gestion des écosystèmes;
- b) conseiller les décideurs sur les questions prioritaires, les faits nouveaux et les stratégies d'application de l'approche par écosystèmes à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles;
- c) améliorer les connaissances de la gestion au niveau des écosystèmes en analysant les progrès déterminants en science des écosystèmes et en les communiquant sous une forme accessible.

3. Priorités

La CGE s'efforcera de remplir sa mission en menant des activités novatrices et transversales en coopération avec les membres, d'autres Commissions, des organisations scientifiques et des réseaux techniques extérieurs, dans le cadre du Programme de l'UICN, de manière à:

- a) répondre aux besoins des membres à partir des réseaux d'experts de la CGE établis dans les régions;
- b) coordonner, à l'échelle mondiale, l'aide et les avis que l'UICN apporte aux conventions internationales, en particulier à la CDB, en matière d'application de la gestion intégrée des écosystèmes. Pour commencer, des ateliers régionaux pilotes seront organisés (en

collaboration avec l'UNESCO, entre autres) dans le but de faire passer l'approche par écosystèmes du concept à l'action;

- c) faciliter et promouvoir, à l'échelle régionale, l'application de stratégies et de politiques de gestion intégrée des écosystèmes par le biais du réseau de membres de la CGE;
- d) acquérir une compréhension largement accessible de l'état des écosystèmes et des stratégies de gestion, dans une perspective régionale. L'apport des membres complètera et valorisera d'autres évaluations des écosystèmes et les résultats rassemblés dans un Système d'information sur la gestion des écosystèmes;
- e) prendre la tête des activités de l'UICN en matière d'approche intégrée de la compréhension et de la résolution des problèmes de conservation par la synthèse interdisciplinaire des connaissances;
- f) mieux sensibiliser les décideurs et les gestionnaires quant au rôle clé de l'approche par écosystèmes pour la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles;
- g) contribuer, comme il convient, à exécuter avec succès le Programme quadriennal en association avec tous les partenaires.

4. Structure et organisation

- a) **Président, Président adjoint et Comité directeur:** l'administration de la Commission sera assurée par le Président, avec les conseils et l'appui du Président adjoint et du Comité directeur, qui sera porté à 10 membres pour améliorer l'équilibre géographique et interdisciplinaire. Le Comité aidera le Président à assurer le développement stratégique de la Commission, à identifier les priorités et à appliquer les politiques.
- b) **Vice-présidents régionaux:** les personnes nommées à ces postes seront chargées de resserrer les liens avec les membres de l'UICN dans les régions.
- c) **Les membres:** la composition de la CGE sera maintenue à 350-400 membres actifs, qui formeront des groupes d'étude, des réseaux et des groupes de travail régionaux ou organisés par thèmes. Les membres sont issus d'un large éventail d'horizons professionnels et culturels.

- d) **Le Siège et les correspondants régionaux:** au moins un expert membre du personnel désigné au Siège assurera la liaison avec d'autres membres du personnel pertinents au Siège pour appuyer les travaux de la Commission. De plus, chaque Bureau régional et national désignera un correspondant pour assurer la liaison avec les activités de la CGE dans les régions et pour appuyer ces activités.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

Mandat: 2001-2004

1. Mission

Encourager l'utilisation stratégique de la communication et de l'éducation comme moyens d'acquisition des connaissances et donner la possibilité, à tous les acteurs, de contribuer à la réalisation de la mission de l'UICN: *Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.*

2. Objectifs

Le réseau de la CEC est formé, géré, financé et doté des capacités nécessaires pour appliquer le programme de la CEC dans le contexte du Programme de l'UICN, de telle manière que les membres de l'UICN et le personnel des Commissions et de l'UICN:

- reconnaissent la nécessité de gérer et d'intégrer l'éducation et la communication dans les programmes, projets et politiques;
- puissent gérer et intégrer efficacement l'éducation et la communication pour pouvoir influencer sur la manière de percevoir les choses, faire participer les acteurs, renforcer les compétences, entreprendre le marketing, gérer les réseaux et les relations de travail;
- reçoivent des avis sur les moyens de gérer les connaissances comme il se doit pour satisfaire les besoins d'acquisition des connaissances au sein de l'UICN et, notamment, de renforcement des compétences;
- reçoivent des avis sur les moyens de gérer l'acquisition des connaissances au sein des organisations et des communautés;
- soutiennent les principales conventions et les principaux accords internationaux qui ont un rapport avec la

mission de l'UICN par la promotion et la formation en matière de gestion efficace de l'éducation et de la communication;

- soutiennent l'élaboration de programmes d'éducation, dans le contexte de la mission de l'UICN, à l'intention de secteurs influents.

3. Priorités

- Les membres:* plus nombreux et dotés de compétences très variées, selon l'évaluation indépendante de la CEC, ils entreprendront la planification stratégique, élaboreront une stratégie de communication et participeront aux appels de fonds pour le programme.
- Les concepts relatifs à l'acquisition des connaissances:* définir, pour l'UICN, une politique, une stratégie, et des concepts et pratiques en matière d'acquisition et de gestion des connaissances, de communication et d'éducation.
- La Convention sur la diversité biologique:* fournir des avis politiques et stratégiques aux Parties et aux membres de l'UICN, renforcer les capacités en partageant les enseignements, offrant des modèles et des programmes de formation.
- Les programmes de formation,* notamment pour les membres de l'UICN, les Commissions et le personnel afin de renforcer les capacités de gestion et d'intégration de la communication, de faire naître un sens de la responsabilité *environnementale* et de la participation de la société civile.
- La gestion des connaissances et de l'acquisition des connaissances au niveau de l'organisation:* constituer un réseau d'experts dans ce domaine, contribuer à une stratégie de l'UICN sur la gestion des connaissances et le changement dans l'organisation, et renforcer les capacités selon la stratégie.
- Les médias et le secteur privé:* entreprendre une étude de marché pour donner des avis sur la conception de programmes pédagogiques appropriés, destinés notamment au secteur privé, aux instituts de formation professionnelle et aux médias en utilisant, le cas échéant, des méthodes de télé-enseignement .

4. Structure et organisation

La CEC est un réseau mondial de professionnels de la communication, de l'éducation et de la gestion des connaissances. Le Président nomme, pour approbation par le Conseil, un vice-président et des présidents régionaux représentant les régions de l'UICN au Comité directeur. Le Comité directeur est chargé de l'organisation optimale du programme, des finances et de la surveillance et évaluation de la CEC, conformément au plan stratégique de la CEC. Le Programme de l'UICN pour la communication et l'éducation à

l'environnement assure le bon fonctionnement de la Commission, avec un minimum de deux experts. Dans les bureaux régionaux de l'UICN des membres du personnel seront chargés d'apporter leur appui au Programme de la CEC.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN.

Commission du droit de l'environnement (CDDE)

Mandat: 2001-2004

1. Mission

Faire progresser le droit de l'environnement, dans le but de réaliser la Mission de l'UICN, tant par l'élaboration de nouveaux concepts et instruments juridiques que par le renforcement des capacités des sociétés pour aider celles-ci à se servir du droit de l'environnement pour œuvrer à la réalisation de la Mission de l'UICN.

2. Objectifs

La CDDE exécute essentiellement sa mission en appliquant ses compétences en matière de droit de l'environnement afin:

- a) de conseiller les gouvernements aux niveaux international, national et local, sur les moyens d'établir et d'utiliser le droit de l'environnement afin de faire progresser le développement durable;
- b) d'innover et de promouvoir des concepts et des instruments juridiques nouveaux ou modifiés pour conserver la nature et les ressources naturelles et réformer les structures du développement non durable;
- c) de renforcer les capacités, dans toutes les régions, afin d'encourager, d'établir, de mettre en œuvre et d'appliquer efficacement le droit de l'environnement;
- d) de fournir une éducation et des informations en matière de droit de l'environnement afin que celui-ci puisse apporter plus efficacement des réponses aux problèmes.

3. Priorités

La CDDE réalise ses objectifs par l'intermédiaire d'activités prioritaires qui seront menées de façon intégrée par les membres de la CDDE, les réseaux de centres du droit de l'environnement et le personnel du Centre UICN du droit de l'environnement (CDE):

- a) *Synergies entre instruments multilatéraux de l'environnement* - Le CDE établira des liens de collaboration entre les secrétariats des nombreux instruments multilatéraux de l'environnement dont le siège se trouve à Bonn (Allemagne) et avec les bureaux de l'UICN, le PNUE et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique basé à Montréal (Canada), ainsi qu'avec les Secrétariats de la CITES et de Ramsar basés en Suisse, afin de favoriser l'intégrité et la diversité de la nature et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.
- b) *Fondements juridiques du patrimoine mondial* - En collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées, l'UNESCO et d'autres, développer les aspects juridiques du programme «Parcs pour la paix», renforcer les réseaux de biens du patrimoine mondial, de réserves de biosphère et promouvoir le respect et l'application de la législation relative aux aires protégées.
- c) *Énergie et changements climatiques* - Dans le cadre du Groupe de travail de la CDDE sur l'énergie et le climat, promouvoir des instruments juridiques relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, établir les aspects juridiques de la protection de la biodiversité dans le contexte du piégeage du dioxyde de carbone et promouvoir la réforme des lois concernant les énergies renouvelables.
- d) *Système d'information sur la conservation de la biodiversité (BCIS)* - Ouvrir un accès au droit de l'environnement sur Internet au service de la science de conservation de la biodiversité dans le but de mettre en œuvre la mission de la CDDE et celle de l'UICN en général.
- e) *Parrainer de nouveaux instruments juridiques internationaux* - Faire progresser le projet de pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement, en coordination avec le projet de Charte de la Terre, promouvoir la Convention d'Aarhus et fournir une expertise afin d'élaborer d'autres instruments, par exemple sur l'étude d'impact sur l'environnement, le consentement préalable en connaissance de cause, les polluants organiques persistants, etc.
- f) *Créer l'Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN* - Relier les membres de la CDDE qui appartiennent à des facultés de droit universitaires et leurs instituts d'enseignement et de recherche en droit de l'environnement dans le cadre d'un système basé sur la collaboration qui fasse naître une communauté mondiale d'experts œuvrant pour le renforcement des capacités et de l'analyse nécessaires au développement professionnel du droit de l'environnement; coopérer avec l'UNITAR et le PNUE, entre autres, à des entreprises pédagogiques conjointes, notamment élaborer avec le PNUE le «Système d'information sur le droit de l'environnement» en tant que mécanisme de recherche et de référence commun.

- g) *Assistance technique à l'élaboration du droit national et local de l'environnement* - Établir de nouveaux centres d'excellence pour le droit de l'environnement dans toutes les régions et des partenariats avec tous ces centres afin de faciliter la collaboration avec les Bureaux régionaux et nationaux de l'UICN, les membres de l'UICN, les comités régionaux et forums de membres, et de développer la législation nationale ou locale et les moyens d'application en donnant la priorité à la protection de la biodiversité, à la sauvegarde des espèces et à la gestion des écosystèmes.
- h) *Soutenir les pouvoirs judiciaires pour que le droit de l'environnement soit réalisé* - Dans le cadre du Groupe de travail de la CDDE sur les pouvoirs judiciaires, collaborer avec les institutions judiciaires, tant au niveau national qu'international, pour soutenir leur capacité d'appliquer le droit de l'environnement, de participer au règlement des conflits environnementaux et d'élaborer une jurisprudence en droit de l'environnement, en coopération avec le PNUE, entre autres.

4. Structure et organisation

Afin d'appliquer ces objectifs dans la période triennale 2001-2004, la CDDE conçoit sa structure, dans le cadre des règlements de la CDDE et des Statuts et du Règlement de l'UICN, avec les priorités suivantes:

- a) renforcer le Comité directeur en encourageant une représentation de l'Asie du Sud et de l'Asie du Nord, ainsi que de l'Asie du Sud-Est tout en maintenant la parité hommes-femmes actuelle ainsi que la représentation géographique pleine et entière au Comité directeur;
- b) renforcer la CDDE en recrutant de nouveaux membres - qui sont actuellement 550 dans 107 pays - dans des régions qui ne sont pas encore représentées et améliorer la parité hommes-femmes;
- c) faire participer les membres de la CDDE à un système de gestion matriciel avec le Secrétariat du CDE afin de garantir que les priorités seront traitées de manière à intégrer toutes les compétences et toutes les ressources du CDE et de la CDDE;
- d) promouvoir la régionalisation complète des services de droit de l'environnement en créant des accords de partenariat avec des centres d'excellence pour le droit de l'environnement dans tous les pays;
- e) faire participer les experts de la CDDE en technologie de l'information et Internet aux travaux du Secrétariat du CDE sur le système d'information sur le droit de l'environnement mis sur pied en collaboration avec le PNUE, les membres de l'UICN et le BCIS;
- f) faire fonctionner le Groupe de travail sur les pouvoirs judiciaires et élargir la coopération de la CDDE avec

le PNUE afin de renforcer le rôle des pouvoirs judiciaires dans le droit de l'environnement;

- g) lancer officiellement l'Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN, comme un réseau autonome en éducation juridique supérieure de l'environnement, lié par un accord de partenariat avec la CDDE;
- h) rédiger un plan de travail intégré pour le Programme UICN pour le droit de l'environnement garantissant une collaboration réelle entre la CDDE, d'autres Commissions, le Centre du droit de l'environnement et toutes les autres unités du Secrétariat.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Mandat: 2001-2004

1. Mission

La CSE s'efforce d'exécuter la Mission de l'UICN en jouant son rôle de principale source d'avis pour l'Union et ses membres sur les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle cherche à mobiliser la communauté mondiale de la conservation en faveur de la conservation des espèces et notamment des espèces menacées d'extinction et de celles qui sont importantes pour le bien-être de l'homme.

2. Vision

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

3. But

Accepter que nous sommes tous responsables de la crise de l'extinction et de l'appauvrissement grave de la diversité biologique et agir pour atténuer la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

4. Objectifs

- a) Influencer sur les décisions et les politiques qui affectent la diversité biologique en formulant des recommandations et des lignes directrices fondées sur une information scientifique, interdisciplinaire et fiable.
- b) Encourager les usagers des ressources naturelles à adopter des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la diversité biologique.

- c) Promouvoir, au sein de la communauté scientifique, un engagement véritable envers la conservation, l'utilisation durable et la gestion des éléments de la diversité biologique et envers une meilleure coordination interdisciplinaire des résultats.
- d) Améliorer les capacités de trouver des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de la conservation.
- d) **Liste d'honneur.** Comprend tous ceux qui ont rendu des services importants à la conservation des espèces en général et à la CSE en particulier.
- e) **Membres consultatifs.** Personnes dont les intérêts et les compétences n'entrent pas dans le mandat des Groupes de spécialistes, choisis en reconnaissance de leur contribution et de leur appui aux travaux de la Commission.
- f) **Membres honoraires.** Tous ceux qui ont servi la Commission par le passé mais qui ne jouent plus de rôle actif dans son fonctionnement quotidien.

5. Priorités du programme

- a) Élaboration et mise en œuvre d'un Service d'information sur les espèces.
- b) Mise au point d'indicateurs sur l'état de la diversité biologique dans le cadre du Programme pour les listes rouges.
- c) Application de l'Initiative pour l'utilisation durable.
- d) Application du Programme sur le commerce des espèces sauvages
- e) Application du Programme pour la conservation des plantes.
- f) Application du Programme sur les espèces envahissantes.

6. Structure et organisation

Afin d'agir avec une efficacité renforcée, dans la période de 2002 à 2004, la CSE sera structurée comme suit:

- a) **Président et Comité directeur/exécutif.** L'administration de la Commission est placée sous la responsabilité du Président aidé, dans sa tâche, par le Comité directeur/exécutif qui compte 15 membres. L'équilibre géographique et interdisciplinaire est assuré et chaque membre est chargé de diriger une partie du vaste réseau des Groupes de spécialistes et des Groupes d'étude. Le Comité aide le Président à élaborer les politiques et à fixer les orientations en matière de fonctionnement.
- b) Le Comité directeur/exécutif forme d'autres sous-comités permanents ou temporaires qui sont chargés de lui fournir des avis sur des questions d'intérêt particulier.
- c) **Membres des Groupes de spécialistes et des Groupes d'étude.** La CSE dispose d'un réseau de plus de 100 Groupes de spécialistes qui comprennent des chercheurs, des professionnels de la conservation et des amateurs dévoués. Les Groupes d'étude sont des groupes temporaires formés pour traiter d'importantes questions émergentes. Les Groupes de spécialistes et Groupes d'étude sont organisés de manière à couvrir le plus grand nombre possible de groupes taxonomiques d'animaux et de plantes ainsi que d'importantes méthodologies de conservation interdisciplinaires.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN.

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Mandat: 2001-2004

1. Mission

Promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines en tant que contribution intégrale à la Mission de l'UICN.

2. Objectifs

- a) aider les gouvernements, entre autres, à planifier les aires protégées et à les intégrer dans tous les secteurs en fournissant un avis stratégique aux décideurs;
- b) renforcer la capacité et l'efficacité des gestionnaires d'aires protégées en leur fournissant avis, instruments et informations ainsi qu'un véhicule d'accès aux réseaux d'experts;
- c) encourager un investissement accru en faveur des aires protégées et, pour cela, persuader les bailleurs de fonds publics et les entreprises privées de leur valeur;
- d) améliorer la capacité de la CMAP d'appliquer son programme, notamment en coopération avec les membres et partenaires de l'UICN.

3. Priorités

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'action à court terme de la CMAP s'articule autour de priorités qui seront traitées de façon intégrée par le réseau de la CMAP et le personnel de l'UICN chargé des aires protégées:

- a) *Définir le programme mondial pour les aires protégées au 21^e siècle*: l'activité centrale consistera à organiser et préparer le Ve Congrès mondial sur les parcs, sur le thème «Avantages sans frontières», qui se tiendra à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 (WPC/2003). Cet événement occupera une place essentielle dans les travaux de l'UICN sur les aires protégées, dans les travaux de la CMAP durant la décennie qui suivra le Congrès et dans le programme de la COP7 de la CDB qui s'intéressera aux aires protégées en 2004.
- b) *S'occuper des biomes d'importance mondiale*: les trois biomes prioritaires sont la mer, les forêts et les montagnes. Pour le milieu marin, la CMAP fournira un avis sur les aires protégées marines (APM) et les problèmes de portée mondiale, intégrera ses travaux à ceux de l'UICN qui concernent le milieu marin et revitalisera le réseau des APM. Pour les forêts, le programme s'efforcera avant tout de donner des avis en matière d'aires protégées de forêts, notamment du point de vue de l'efficacité de la gestion. La CMAP mettra en œuvre un programme mondial pour les aires protégées de montagne et aidera ainsi l'UICN à renforcer son influence dans ce secteur.
- c) *Établir le lien entre les aires protégées et les aspects économiques et sociaux*: la promotion du rôle des aires protégées dans le paysage au sens large et dans le cadre de l'aménagement intégré de la terre et de l'eau sera une des priorités, avec la promotion de méthodes de gestion des aires protégées qui amènent à travailler pour les communautés locales, avec elles et par leur intermédiaire.
- d) *Sauver les joyaux de la couronne - le patrimoine mondial*: la CMAP continuera de jouer un rôle de premier plan en représentant l'UICN auprès de la Convention du patrimoine mondial et utilisera les biens du patrimoine mondial en tant que modèles pour promouvoir les avantages de la conservation de la biodiversité et du développement durable.
- e) *Environnement et sécurité*: la priorité consistera à fournir des avis sur les aires protégées transfrontières et au

programme Parcs pour la Paix afin d'aider les gouvernements à gérer les ressources naturelles qu'ils ont en commun, à renforcer la coopération internationale et à construire la confiance.

- f) *Renforcer les capacités de gestion des aires protégées*: la CMAP organisera un Forum mondial des décideurs sur les aires protégées, afin de soutenir le WPC/2003, de promouvoir l'amélioration de l'information sur les aires protégées et de présenter et diffuser une politique ainsi que des orientations sur les meilleures pratiques.
- g) *Programmes régionaux*: la CMAP élaborera des plans d'action pour toutes ses régions. La priorité sera accordée à la mise en œuvre de programmes régionaux en Asie de l'Est et en Europe (Des Parcs pour la Vie).

D'autres programmes seront dirigés de l'intérieur du réseau de bénévoles.

4. Structure et Organisation

La CMAP compte 1400 membres dans 140 pays. Les membres sont organisés par région et/ou par thème. La CMAP est dirigée par le Comité directeur, constitué de 16 Vice-présidents pour les régions, quatre Vice-présidents pour les thèmes, trois Conseillers principaux, un Président adjoint et un Président. Des groupes d'études ont été constitués pour aborder les sujets suivants: Arctique, COP7 de la CDB, Financement des aires protégées, Formation, Gestion de l'information sur les aires protégées, Efficacité de la gestion des aires protégées, Paysages Protégés (Catégorie V), Tourisme et aires protégées et - conjointement avec la CPEES - Communautés locales et aires protégées.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission établira des liens étroits avec les autres Commissions et intégrera ses travaux dans le Programme global de l'UICN.

ANNEXE V

Attribution de la Médaille du Mémorial John C. Phillips pour services exceptionnels dans le domaine de la conservation internationale au professeur E.O.Wilson

John Charles Phillips fut un pionnier du mouvement de la conservation de la nature. Né en 1876, il s'était spécialisé en médecine et zoologie et a apporté d'importantes contributions à la science, notamment dans les domaines de la taxonomie et de la génétique. M. Phillips a travaillé toute sa vie afin d'améliorer la sensibilisation du public à la conservation de la faune sauvage et n'a cessé de se préoccuper de la coopération internationale en faveur de la conservation de la nature. En sa mémoire, ses amis ont créé la Médaille du Mémorial qui récompense des services exceptionnels en matière de conservation internationale et ont demandé à l'UICN d'attribuer cette médaille.

La Médaille du Mémorial John C. Phillips, est attribuée au professeur E.O. Wilson, Curateur honoraire pour l'entomologie au Musée de zoologie comparée de l'Université d'Harvard en reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle à la sensibilisation du public et du monde politique à l'importance de la diversité biologique. Il a été l'une des personnalités qui ont réussi à mettre la diversité biologique au centre des préoccupations de l'humanité au 21^e siècle. À sa passion de la science, il allie l'amour de la nature et la maîtrise de plusieurs langues pour transmettre son savoir scientifique distingué à un très large public, dans le monde entier.

ANNEXE VI

Communiqué de presse de l'UICN

Cérémonie de remise des prix Reuters-UICN pour la presse, 2000

Le Prix mondial de la presse pour l'environnement est attribué à une journaliste canadienne

Sa Majesté la reine Noor félicite les lauréats du prix mondial Reuters-UICN pour la presse 2000

Amman, Jordanie, 9 octobre 2000 (UICN) – Sa Majesté la reine Noor du Royaume hachémite de Jordanie, a remis aujourd'hui le Prix mondial pour la presse Reuters-UICN 2000 pour excellence en journalisme de l'environnement à Alanna Mitchell du journal *Globe and Mail* du Canada.

La cérémonie de remise des prix, sous la présidence de Mme Maritta Koch-Weser, Directeur général de l'UICN-Union mondiale pour la nature et de la Directrice de la Fondation Reuters, Mme Maureen Marlowe, a eu lieu à l'occasion de la 2e Session du Congrès mondial de la nature qui se déroulera à Amman, Jordanie, jusqu'au 11 octobre. Alanna Mitchell a reçu le prix pour son article *From the Vanishing Forests of Madagascar* – un examen complet du nombre croissant d'espèces éteintes sur l'île-nation, au large des côtes d'Afrique, que l'on appelle souvent «la terre des fossiles vivants».

«*From the Vanishing Forests of Madagascar* est un examen particulièrement complet et sensible d'une toile complexe d'enjeux» a déclaré Sa Majesté la reine Noor qui était également membre du grand jury chargé de sélectionner le lauréat. «La recherche de solutions possibles n'est pas seulement applicable au niveau local, mais au monde entier.»

Alanna Mitchell était parmi les neuf lauréats régionaux choisis entre des centaines de candidatures de 64 pays. Les autres lauréats régionaux, également honorés à la cérémonie, étaient:

- Lu Hong Jian de Yang Jun (Chine) pour *Living Space: a Feature Programme on Animal Protection* – un documentaire télévisé sur la consommation humaine d'animaux sauvages considérés comme des mets délicats;
- Boris Zhukov du magazine *Itogi* (Russie) pour *The Great Cats of Russia* – une étude complète des efforts de protection du tigre de Sibérie, du léopard d'Extrême-Orient et de la panthère des neiges.
- Souleymane Ouattara du *Quotidien du Soir* (Burkina Faso) pour *Notre ami, le feu*, consacré à une alliance et une amitié improbables entre un ancien braconnier et un gardien de la faune sauvage.
- Ibiba Don Pedro du *Guardian* (Nigéria) pour *Life on the Harsh Lane* – une évocation émouvante des

difficultés rencontrées par les femmes en raison de la dégradation de l'environnement causée par les compagnies pétrolières multinationales.

- Yasir Mahgoub Mohammed El Hussein du journal *Al Sharq* (Qatar) pour *An Unwelcome Neighbour in Al-Hilal* – série de cinq articles décrivant les efforts déployés pour faire déplacer un entrepôt plein de produits chimiques dangereux loin d'une zone résidentielle.
- Oscar Ugarte et Paolo Galarza de Total Quality (Bolivie) pour *Crosses in the Forest* – un documentaire télévisé démontrant que le trafic de drogue est autant un problème de l'environnement qu'un problème économique et social.
- Johanna Romberg du magazine *Géo* (Allemagne) pour *The Cosmos In Your Own Backyard*, consacré à une recherche d'une journée pour trouver mille espèces différentes sur une parcelle de 12 km², en Allemagne.
- Morena Azucena de La Prensa Grafica (El Salvador) pour *The Immigrants*, qui décrit comment des perroquets cherchent un endroit pour dormir après que leurs arbres aient été coupés pour élargir une route.

Mention spéciale a été faite de Marijana Ivanova du magazine *Denes* (Macédoine) pour son article courageux, critique et provocateur, *Our Tarnished Heritage*.

Alanna Mitchell est née dans une famille consciente de l'environnement. Chaque année, en voyage avec sa famille, son père, un biologiste, lui enseignait ainsi qu'à ses frères et à sa sœur, le comportement des animaux. Elle devait apprendre les noms latins de toutes les espèces de plantes de la prairie et a inconsciemment absorbé les théories scientifiques de la biologie de la conservation. Après avoir obtenu un diplôme en anglais et littérature latine de l'Université de Toronto, Alanna Mitchell a obtenu un diplôme de journaliste puis a été engagée au journal national du Canada, *The Globe and Mail*. Correspondante du journal en Alberta, elle a commencé à écrire des reportages sur les espèces menacées des prairies du Canada. Cette démarche l'a entraînée à se préoccuper de l'extinction à l'échelle mondiale, ce qui l'a conduite à Madagascar où elle a écrit l'article lauréat du prix Reuters/UICN.

ANNEXE VII

Communiqué de presse de l'UICN Lancement officiel du Programme mondial pour les jeunes reporters Le ministère du Tourisme et le Directeur général de l'UICN saluent ce projet mondial novateur

Amman, Jordanie, 10 octobre 2000

Aujourd'hui, dans le cadre de la 2e Session du Congrès mondial de la nature qui a lieu à Amman, en Jordanie, l'UICN – Union mondiale pour la nature présente son Programme mondial pour les jeunes reporters, pièce maîtresse de sa campagne de sensibilisation des jeunes à la biodiversité mondiale.

Douze apprentis reporters de 17 ans, venus des quatre coins du globe, et sept jeunes Jordaniens se sont réunis au Congrès mondial de la nature dans le but de préparer des articles thématiques traitant des différents aspects de l'environnement. Un site Web spécial a été créé pour ce projet qui portera les travaux des jeunes reporters sur la scène mondiale. Par

ce moyen ainsi que par d'autres moyens de communication électronique, des milliers d'apprentis reporters de l'environnement pourront, dans le monde entier, partager l'expérience des jeunes reporters au Congrès.

Son Excellence Akel Biltaji, ministre du Tourisme du Royaume hachémite de Jordanie, et le Directeur général de l'UICN, Maritta Koch-Weser, présideront la cérémonie à laquelle assisteront également Stephen Somerville de la Fondation Reuters et Raouf Dabbas, Président de Friends of Environment. Les producteurs canadiens de télévision Via Le Monde présenteront en première un bref film documentant la mise au point du Programme mondial de l'UICN pour les jeunes reporters et les efforts de jeunes reporters dévoués à l'environnement et au développement durable.

* Note de l'éditeur: voir www.uicn.org/info_end_news/gyrp